



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Opération Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

TOME 1 – Le Projet

avril 2016



Où sommes-nous ?



 Grand Site / Site Classé

SMGS, Avril 2015

| | |
|--|-------------|
| Déclaration d'engagement des élus | p.6 |
| 1 / Un paysage nouveau, exceptionnel et habité | p.9 |
| Préambule - Une histoire mouvementée et singulière | p.10 |
| 1 - Caractéristiques d'un paysage à forte valeur patrimoniale | p.16 |
| 1.1 - Les unités paysagères du site classé | p.17 |
| Le lac | p.18 |
| Le cirque de Mourèze et la montagne de Liausson (le mont Saint-Jean) | p.19 |
| La plaine agricole | p.19 |
| La vallée de la Lergue | p.19 |
| Les plateaux basaltiques : Auverne, Germane | p.20 |
| La haute vallée du Salagou et les hauts et moyens reliefs d'Octon | p.20 |
| Place de la forêt dans un paysage minéral | p.21 |
| 1.2 - Un patrimoine géologique et paléontologique d'intérêt international | p.22 |
| Un livre de géologie à ciel ouvert | p.22 |
| Paléontologie : aux origines de la vie | p.23 |
| 1.3 - Une diversité de milieux naturels méditerranéens | p.24 |
| Des espèces phares : aigle de Bonelli, outarde canepetière, blongios nain... | p.26 |
| D'autres espèces notables | p.26 |
| Trame verte et bleue | p.27 |
| 1.4 - Un Grand Site habité : place du bâti dans le paysage | p.28 |
| Les villages | p.29 |
| De nombreux hameaux, une originalité | p.30 |
| Des monuments historiques | p.31 |
| Un patrimoine vernaculaire languedocien bien conservé | p.31 |
| 2 - L'esprit des lieux, un autre regard | p.32 |
| 2.1 - L'approche sensible au cœur de la démarche du Réseau des Grands Sites de France | p.33 |
| L'esprit des lieux, une référence des Grands Sites | p.33 |
| Une démarche prioritaire pour le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze | p.34 |
| 2.2 - L'esprit des lieux du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze | p.35 |
| Une histoire de luttes et d'engagement humain | p.36 |
| Rouge et blanc, une poésie minérale | p.37 |
| Une épaisseur du temps | p.37 |
| 3 - D'un site classé à un site géré | p.38 |
| 3.1 - Une fréquentation estivale maîtrisée sur les bords du lac | p.38 |
| Maîtrise du stationnement sauvage l'été | p.38 |
| Capacité de charge et bande de tranquillité | p.39 |
| Reconquête des parkings | p.39 |
| Une intégration paysagère des parkings à prévoir | p.40 |
| Code de conduite et patrouilles de terrain : préservation et verbalisation | p.40 |
| Une signalétique harmonisée | p.42 |
| Trois pôles d'accueil dégradés | p.43 |
| 3.2 - Un projet inscrit dans la politique nationale des Grands Sites | p.44 |
| Historique des réglementations et des actions de gestion du territoire du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze | p.44 |
| Vers une labellisation : les étapes réalisées par le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze | p.46 |

2 / Paysage et résilience au cœur d'un projet de territoire **p.48**

Préambule - Un classement qui recrée une unité p.50

1 - Une approche par la vocation des espaces **p.54**

1.1 - Accueillir sur les berges du lac et au cirque de Mourèze **p.55**

Appropriation et usages des espaces, au fil du temps p.57

Les trois pôles d'accueil : Clermont l'Hérault, les Vailhés et Mourèze p.64

Les zones intermédiaires conviviales p.66

Les espaces restés sauvages sur les berges du lac et dans le cirque de Mourèze p.70

1.2 - Préserver la qualité des grands paysages géologiques, naturels et agricoles **p.72**

La géologie socle d'un terroir viticole p.73

Le grand paysage agricole p.74

Un projet agro-environnemental dans l'ensemble du Grand Site p.80

Des témoins géologiques et paléontologiques majeurs p.81

1.3 - Habiter un site entièrement protégé : les villages et les hameaux **p.82**

Des villages vivants à l'année p.83

Accompagner la construction et la réhabilitation en proposant les services d'un architecte conseil p.86

Accompagner le développement urbain des sites inscrits p.89

Réhabiliter Celles : un village entièrement classé p.90

2 - Une cohérence à créer **p.93**

2.1 - Découvrir le Grand Site autrement, en tissant des liens **p.93**

Découvrir les villages et les panoramas du Grand Site en voiture p.95

Découvrir le Grand Site en vélo de route (cyclotourisme) p.97

Accéder et repartir du Grand Site en bus p.98

Relier les sites et les villages à pied p.99

Découvrir le Grand Site en VTT, à cheval, sur l'eau p.101

2.2 - Adapter le développement économique au site classé **p.104**

Un tourisme en phase avec les exigences de préservation, de gestion et de mise en valeur du site classé p.104

Des partenaires du tourisme bien organisés localement p.105

Faire évoluer le positionnement, la commercialisation et le marketing du Grand Site p.110

2.3 - Périmètre et gouvernance **p.113**

Le Grand Site et le site classé : un même périmètre p.113

Vers une extension du Grand Site p.113

Une gouvernance multipolaire du Grand Site p.117

La participation des habitants p.118

Déclaration d'engagement des élus

Fruit du mariage singulier entre des mouvements géologiques datant des origines de la Terre et des grands aménagements de l'histoire contemporaine, la vallée du Salagou et le cirque de Mourèze se sont constitués en un paysage extraordinaire, stupéfiant, et unique. Fiers de la beauté de ces paysages les élus du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze s'engagent aux côtés de l'Etat dans une Opération Grand Site, pour protéger et faire vivre ces paysages, selon l'esprit des lieux unique qui s'en dégage, et dont ils se revendiquent les héritiers.

Dans le cadre de l'Opération Grand Site, les élus s'engagent à :

Considérer le lac en cœur de vallée et le cirque de Mourèze comme des lieux de vie locale et de convivialité. Les dispositifs d'accueil des visiteurs et de gestion du lac seront adaptés à l'histoire du site et à la qualité de ses paysages.

Depuis le début du siècle dernier à Mourèze, et depuis la création du barrage du Salagou, s'est développée une forte fréquentation touristique qui sera anticipée et maîtrisée. Pour préserver le lac et le cirque de Mourèze, symboles de l'histoire et des paysages, comme des lieux de vie locale, le Syndicat mixte a limité la capacité d'accueil à 400 000 visiteurs. Il se donne les moyens de maîtriser les débordements de véhicules en dehors des parkings, grâce à la présence de patrouilles de terrain qui s'appuient sur un code de bonne conduite.

L'accueil du grand public dans le Grand Site est structuré autour de trois pôles d'accueil, aujourd'hui dégradés, où seront réalisées les principales réhabilitations d'équipements : rives sud de Clermont l'Hérault, rives nord des Vailhès et cirque de Mourèze. Chaque pôle offrira au public un accès gratuit à des espaces naturels et des infrastructures d'accueil, d'information et d'interprétation des paysages. Les pôles comprendront également des services marchands de restauration, d'hébergement et une offre d'activités de loisirs de nature. Les pôles seront accessibles en transport en commun et en mode de déplacement doux. Ils renverront vers les villages du Grand Site.

Sur le principe fondamental d'une « bande de tranquillité » dégagée des véhicules, le Syndicat mixte recréera des lieux de vie autour des berges et du cirque de Mourèze. Il s'engage à intégrer au paysage les équipements d'animation locale : recul des parkings et des camping-cars des berges du lac, sobriété des aménagements. Il favorisera les modes de déplacements doux, notamment les liaisons entre les villages, et des villages vers les berges du lac et le cirque de Mourèze.

L'entretien de l'ensemble des espaces naturels et des nouveaux équipements sera garanti. La gestion du niveau de l'eau du lac restera compatible avec la qualité paysagère, son rôle d'accueil de domaine départemental et le fonctionnement des équipements.

Préserver et mettre en valeur, au travers notamment de produits du terroir de qualité, l'équilibre unique entre espaces agricoles et naturels des grands paysages géologiques.

Malgré un contexte de crise, l'agriculture reste un secteur économique relativement jeune et dynamique dans le Grand Site, fondamental pour le développement économique, et le maintien de la qualité des paysages et de la biodiversité. Le Syndicat mixte s'engage à soutenir le pâturage extensif de troupeaux et une viticulture économe en pesticide. La qualité des produits agricoles sera à la hauteur de celle des paysages.

Les élus du Grand Site sont conscients de la valeur inestimable et universelle des témoins géologiques et paléontologiques inscrits dans ces paysages. La dalle de La Lieude abrite une archive précieuse des premières formes de vie de l'ère primaire. Elle se dégrade. Le Syndicat mixte mettra tout en œuvre, aux côtés de l'Etat, pour redonner sa dignité à ce site paléontologique unique et le transmettre aux générations futures.

Préserver dans un Grand Site habité et vivant, l'identité rurale languedocienne des villages, le lien social et le bien-vivre ensemble qui la caractérisent.

Les villages sont préservés mais d'ores et déjà menacés par des extensions urbaines mal contrôlées en dehors des centres-villages. Pour garantir un caractère languedocien typique de l'habitat, adapté aux paysages et aux modes de vie modernes, les élus s'engagent à proposer aux habitants les services d'un architecte conseil, se référant à une charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages. Le Syndicat mixte prendra le temps d'examiner, en amont, chaque projet de réhabilitation et de construction.

Les élus du Syndicat mixte s'engagent pendant la durée de l'Opération Grand Site à réaliser des Plans Locaux d'Urbanisme qui transcrivent leur attachement à la qualité du bâti, des espaces publics et à la présence des silhouettes villageoises dans le grand paysage.

Accompagner les professionnels du territoire pour construire une offre de produits - hébergement, restauration, produits agricoles et artisanaux, loisirs – qui transmette l'esprit des lieux du Grand Site.

L'économie locale du Grand Site ne bénéficie pas assez du caractère exceptionnel du site. Le tourisme et l'agriculture y tiennent une place importante mais d'autres activités seront prises en compte comme la création d'entreprises autour de l'artisanat et de la culture.

Le Syndicat mixte proposera un modèle économique innovant en lien avec l'esprit des lieux. Le Grand Site ne devra pas attirer plus de visiteurs mais favoriser une fréquentation étalée dans le temps, à la rencontre de la vie locale et de produits et services uniques, liés à l'histoire et à l'esprit des lieux.

Marie Passieux
Conseillère départementale
Présidente du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze





Mourèze © ADT 34 M. Bavoillot



Un paysage
nouveau,
exceptionnel
et habité

1

« Nous nous étions assis sur le bord du plateau d'où l'on voit la douleur de l'ancien paysage. Mon esprit traversait le vallon déchirant, sa plus verte rivière et l'herbe où s'épuisait la force de septembre. »

Henry Bauchau

Rêvant de l'ancien paysage

Préambule - Une histoire mouvementée et singulière

Plébiscité par le grand public et reconnu comme unique et pittoresque par son classement en 2003, les paysages du Salagou et du Cirque de Mourèze sont également synonymes de profonds bouleversements humains, géographiques, et fonctionnels. Le lac est le témoin de l'histoire récente des grands aménagements et d'une modification du paysage qui mobilisent les habitants.

Ruisseau de type méditerranéen, le Salagou « *torrent que les fourmis traversent en été* », peut connaître des crues dévastatrices à la saison des pluies. Jusqu'à la construction du barrage, les terres riveraines du Salagou étaient plantées de vigne, d'oliviers et de céréales pour les plus fertiles, landes et garrigues pour les plus ingrates. L'économie locale repose sur la polyculture. En 1958, dans le cadre d'une politique régionale de reconversion du vignoble grâce à l'arrosage des cultures, le Ministère de l'Agriculture lance le projet de barrage. Maître d'ouvrage du projet, le Département de l'Hérault en confie la maîtrise d'œuvre et la gestion à la société BRL (Bas-Rhône-Languedoc). Au cours de l'assemblée départementale de novembre 1959, sont débattues les conséquences humaines qu'entraînent la submersion d'une vingtaine d'habitations du village de Celles et l'acquisition par expropriation de 1000 hectares de propriétés foncières. En définitive, le niveau du lac sera plus bas qu'escompté et disparaîtront sous l'eau l'imposante maison communément nommée « le château », deux fermes dans la vallée, une laiterie, des remises agricoles et des terres cultivées, des ponts et vestiges d'un pont supposé de l'époque romaine, une grande portion de la Route Nationale 9, version moderne d'une voie de passage empruntée depuis des temps très anciens.

La construction du barrage en 1969 se concrétise par la mise en eau de la vallée et la naissance du lac en 1971, le lac se remplissant en deux ans seulement. Dans un contexte de crise viticole et fruitière, sa vocation initiale est abandonnée.

Des résistances ont retardé ce projet, des expropriations ont laissé des cicatrices. Le lac vient remplir la vallée en son centre et en désorganise le fonctionnement. Les villages ne sont plus reliés les uns aux autres. Des habitudes, des voisinages disparaissent. En l'espace de quelques mois, les villages ruraux au mode de vie agricole ancestral, deviennent des villages « lacustres ». Avec les nouveaux usages de loisirs nautiques qui s'installent autour du lac, ils évoluent rapidement vers une destination touristique.

Trente ans plus tard, en 2000, le projet d'installation d'un golf hôtel de luxe par un investisseur américain mobilise à nouveau les habitants révoltés. Ils vivent ce projet comme une nouvelle intrusion et une volonté de mainmise industrielle et économique sur leur territoire. L'abandon du projet marque un tournant dans l'histoire du site puisque la lutte aboutit au classement de la vallée et du lac du Salagou et du cirque de Mourèze, et leurs abords, en 2003.




Suivent la rédaction concertée d'un plan de gestion en 2003 et, en 2005, la création du Syndicat mixte de gestion du Salagou.

La révélation d'un nouveau paysage et la lutte des habitants pour le sauvegarder caractérisent ainsi l'esprit Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.



Limites communales



-  Grand Site / Site Classé
-  Limites communales (14 communes concernées)
-  Communes entièrement en site classé (6 communes)

SMGS, Décembre 2014

Une autre singularité du Grand Site réside dans la concordance exacte du périmètre du Grand Site et du périmètre du site classé.

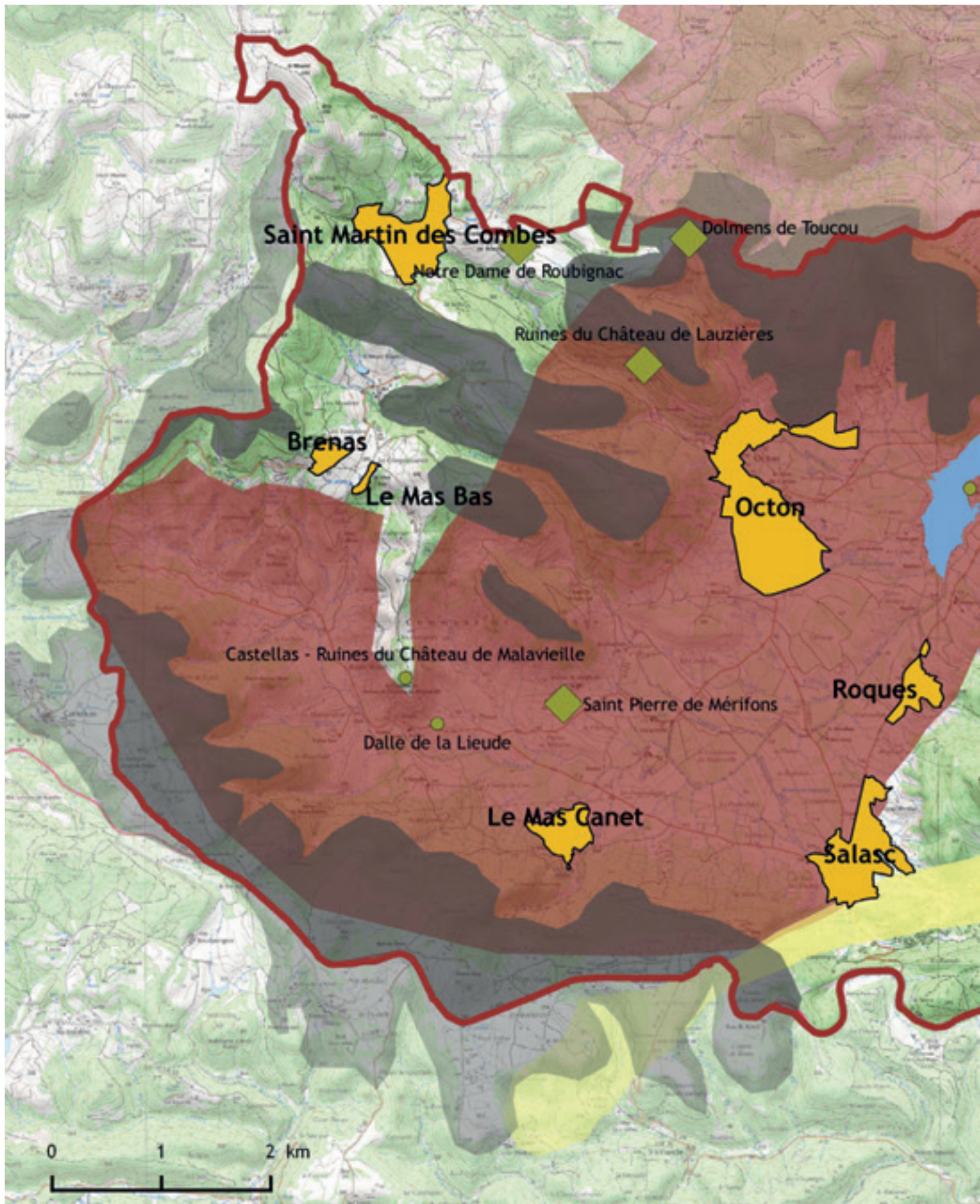
En effet, le Grand Site est essentiellement constitué du site classé « de la vallée et du lac du Salagou et du cirque de Mourèze, et de leurs abords ». Classé par décret du 21 août 2003, il couvre **10 116 hectares** (dont 750 ha pour le lac) et concerne **14 communes contiguës** : Brenas, Carlencas-et-Levas, Celles, Clermont-l'Hérault, Lacoste, Le Bosc, Le Puech, Liausson, Mérifons, Mourèze, Octon, Pézènes-les-Mines, Salasc, Valmascle.

Sur ces 14 communes, 6 sont intégralement dans le périmètre du Grand Site. Pour les 8 autres, seule la partie classée de la commune est dans le Grand Site. Il faut noter que **le périmètre du Grand Site est limité aux territoires protégés**, inscrits ou classés des communes qui le composent. Il n'inclut ni les villes-portes ni les espaces non classés des communes.

Les villages et des hameaux constituent **12 enclaves en site inscrit** au sein du site classé, pour une surface totale inscrite de 283 hectares. Y vivent et y travaillent de manière permanente quelque 1500 habitants (au regard des 400 000 visiteurs annuels). Les villages conservent la qualité d'un cadre de vie que l'on peut apprécier comme habitant, résident secondaire ou comme visiteur.



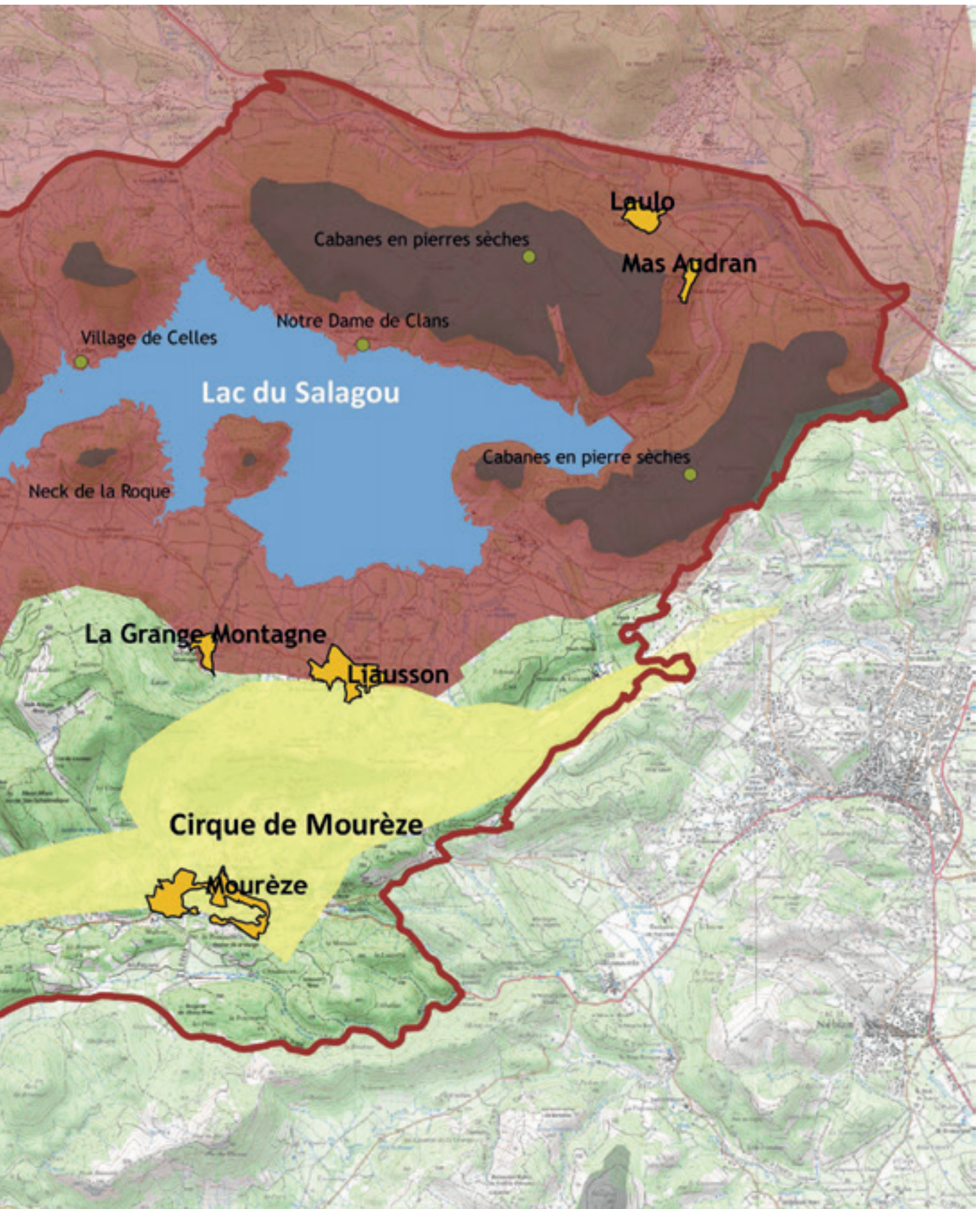
Valeur patrimoniale : un paysage nouveau, exceptionnel et habité



- Grand Site / Site Classé
- Sites inscrits (283 ha)

- Géologie**
- Ruffes
 - Dolomies
 - Roches volcaniques

- Éléments patrimoniaux**
- Monuments historiques
 - Éléments majeurs



« Oui, voici la colline et la vallée
Voici le lac et le reflet des nuages.
La lumière les dévoile aube et soir ;
Et le printemps revient à tire-d'aile !
Terre habitable, humain séjour provisoire...
...Nos lieux, nos instants, à jamais uniques. »

François Cheng

1 Caractéristiques d'un paysage à forte valeur patrimoniale

Les hauts plateaux dominant la vallée du Salagou et le cirque de Mourèze marquent les limites tout en relief du site classé. Les parcours et points de vue les plus fameux rythment sa découverte, par séquences très pittoresques qui offrent d'impressionnantes visions panoramiques. Par contraste, en plaine et dans les vallons la succession des plans, leur imbrication raccourcissent les distances, rapprochent les éléments et créent une intimité du paysage.

Révéle par le lac, le paysage s'observe à l'échelle de la vallée : grands panoramas, vastes unités paysagères.

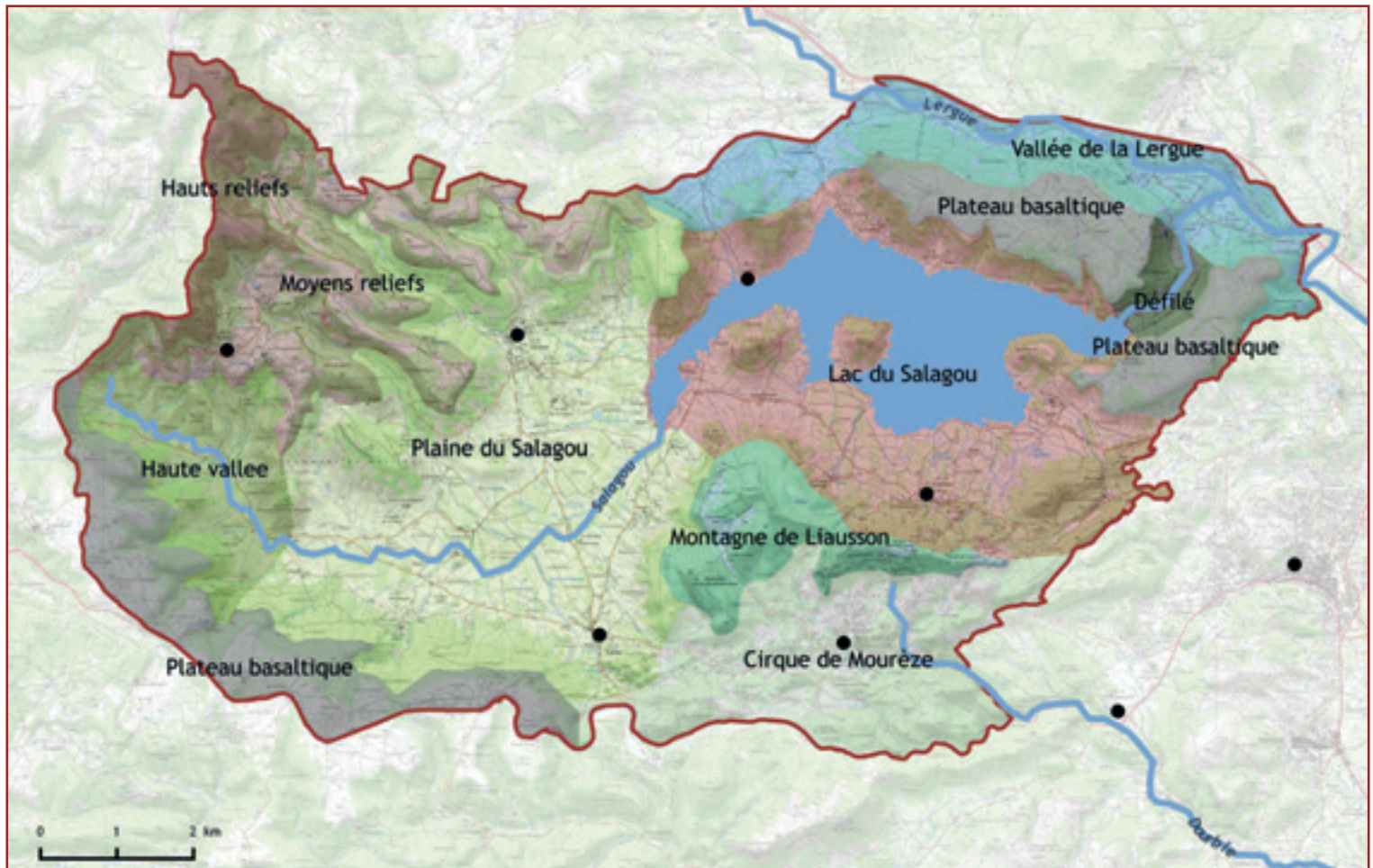
L'aridité du climat, les phénomènes particulièrement marqués d'érosion ont maintenu des paysages très ouverts qui donnent au Grand Site toute son ampleur. Par contraste saisissant avec ses eaux bleues, le lac fait ressortir l'omniprésence du minéral rouge. Cette roche, la « ruffe », concentre un patrimoine géologique et paléontologique d'intérêt international. Le cirque de Mourèze, formation dolomitique spectaculaire vient répondre par ses structures verticales blanches aux lignes horizontales rouges du lac et de la vallée du Salagou.

Ces grands paysages ouverts, aux milieux écorchés accueillent une faune et une flore méditerranéenne, voire sahéenne, rares et remarquables. L'agriculture reste relativement dynamique et contribue à entretenir les paysages.



1-1 Les unités paysagères du site classé

Sont présentées ci-dessous, les principales entités paysagères depuis le lac du Salagou et le cirque de Mourèze jusqu'aux confins du Grand Site.



Grand Site / Site Classé

● Villages

Le lac

Retenue de barrage créée en 1969, le lac est devenu paysage remarquable en raison de la singularité et de la richesse paysagère de ses rives, composées de sols rouges fragmentés de criques qui s'avancent dans l'eau. Les pentes cultivées et sauvages tout en contrastes de topographie, couleurs, textures composent une série de paysages lacustres d'une grande originalité, rehaussée par la silhouette pittoresque et symbolique du village de Celles. Le lac et ses berges sont rapidement devenus des espaces de loisirs et de contemplation convoités, au cœur d'un paysage agricole actif et préservé.

Les entités paysagères du lac

En mai 2015, Alain Freytet, paysagiste en convention avec le Réseau des Grand Site de France, a enrichi le regard local sur les paysages. Au sein de la grande unité paysagère du lac du Salagou, des entités paysagères plus fines ont été dégagées sur la base d'un travail collectif autour de la toponymie.

En amont, "la queue du lac" : le col de Lousses, la montagne de Lousses, le vignoble d'Octon, l'anse d'Ariège, la presqu'île de la Sure.

Au centre, "le corps du lac" : l'anse des Plos, la presqu'île de Rouens, le vignoble de Liausson, la baie de Liausson, la montagne de Liausson au sud. Au nord, le plateau de l'euzède, l'anse de Celles, la combe des Vailhès, le mont Cébéro, la baie des Vailhès, les pentes de l'Auverne, le plateau de l'Auverne.

En aval, "la tête du lac" : la plaine de Creyssel, le mont Redon, le plateau de Germane, le défilé du barrage, les gorges du Salagou.

Ces entités paysagères se répartissent autour du lac selon deux gradients, l'un d'ouest en est, de la queue du lac à sa tête, et l'autre du sud au nord. Ces gradients se déclinent sur plusieurs registres.



Le cirque de Mourèze et la montagne de Liausson (le mont Saint-Jean)

À quelques kilomètres du lac du Salagou, le chaos dolomitique du cirque de Mourèze présente une curiosité géologique et écologique. Edouard-Alfred Martel, découvreur et père de la spéléologie, l'a identifié pour son caractère pittoresque, dès la fin du XIX^e siècle. Mourèze constitue avec le cirque de Navacelles l'un des hauts lieux des curiosités naturelles du département de l'Hérault. Le cirque abrite le beau village de Mourèze, édifié contre la roche.

La montagne de Liausson (ou mont Saint-Jean) marque la frontière entre les deux univers géologiques et paysagers du rouge et du blanc. Sommet du site classé (535 mètres), il est un des principaux belvédères du Grand Site.

La plaine agricole

La culture de la vigne domine un petit parcellaire entrecoupé de friches et d'espaces naturels. Le maillage de haies et de ripisylves, les fossés, les lignes d'arbres et les murets structurent une mosaïque de milieux. Cet espace très vivant, coloré selon les saisons contraste avec les pentes environnantes aux impressionnants canyons de ruffes rouges. Caractéristiques du Grand Site, l'habitat rural, les hameaux dispersés et les églises isolées animent le paysage agricole.

Mosaïque agricole du Salagou © CAUE 34



La vallée de la Lergue

Réplique miniature de la vallée du Salagou avant le lac, la vallée de la Lergue est dominée par le plateau de l'Auvergne. Rythmée par la culture de la vigne et de l'olivier, sillonnée par une très belle rivière, les pentes et la vallée offrent une fenêtre sur le Grand Site depuis l'autoroute A75. Plusieurs hameaux isolés participent à l'harmonie du paysage. La ripisylve accorde aux randonneurs de rafraîchissantes balades.





Les plateaux basaltiques : Auverne, Germane

Ceinturant le lac, des plateaux de basalte issus d'anciennes éruptions volcaniques dominent la vallée. Les roches rouges, plus tendres se sont dégradées et abaissées jusqu'à devenir le creuset du lac, alors que le basalte a résisté à l'érosion. Typiques du phénomène d'inversion de relief, ces coulées de basalte auparavant en fond de vallée, forment aujourd'hui des belvédères sur les paysages. Éloignées des habitations, ces terres ont été réservées principalement à l'élevage et abritent un abondant patrimoine en pierre sèche : murets, cabanes dites « capitelles ».



Cabane sur l'Auverne © CAUE 34

La haute vallée du Salagou et les hauts et moyens reliefs d'Octon

Plus éloignés encore du centre du Grand Site, en remontant le cours de la rivière du Salagou, se cachent des espaces de grande valeur que ne soupçonnent pas les visiteurs. La haute vallée du Salagou offre un panorama spectaculaire depuis le col de la Merquières, une entrée peu connue du Grand Site. Les reliefs dominent la vallée et délimitent un bassin visuel remarquable, exempt de lignes électriques.

Ses versants profondément entaillés et son cortège de témoins volcaniques (necks et dykes) génèrent des effets pittoresques. De vastes replats pâturés sont bordés de pentes nues aux sols rouges. En fond de vallée, serpente le ruisseau Salagou. Le château de Malavieille, sentinelle à l'entrée du site domine l'ancien lieu de péage ou leude, dont le hameau de La Lieude témoigne.



Les hameaux dispersés (Mas Bas, Mas Pandit, Basse...) et les petits édifices religieux (Saint-Martin-des-Combes, Notre-Dame-de-Roubignac...) scandent le paysage. Alternant des espaces agricoles et des bosquets où apparaissent les châtaigniers, cette zone présente des paysages ouverts, des horizons dégagés. Enfin, cette unité paysagère particulière met le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze en relation visuelle avec les deux autres Grands Sites de l'Hérault : le cirque de Navacelles et Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault.

Place de la forêt dans un paysage minéral

Le minéral qui domine dans le paysage est caractéristique du Grand Site. Aussi, la forêt n'a pas été retenue comme unité paysagère. Pourtant, dans un contexte de déprise agricole, elle gagne peu à peu sur ces grands paysages ouverts. Aujourd'hui, la forêt recouvre environ la moitié de la surface du site classé. Entre 1975 et 2005, la surface boisée a augmenté de 25%.

Secteurs forestiers du territoire



-  Grand Site / Site Classé
-  Surfaces forestières (Inventaire forestier national IGN) -
Recouvrement : 50 % de la surface du site

SMGS, Septembre 2015



1-2 Un patrimoine géologique et paléontologique d'intérêt international

Un livre de géologie à ciel ouvert

De l'ère primaire au quaternaire, des mouvements lents et successifs composent peu à peu les paysages d'aujourd'hui. Trésor pédagogique, le Grand Site offre des panoramas sur de grands espaces où observer et comprendre le travail du temps.

La roche rouge, une pélite (grès fin, argileux) appelée localement *ruffe*, est la marque de l'époque permienne (ère primaire), datée de 299 à 251 millions d'années. A l'origine, l'immense chaîne hercynienne se dresse. De nombreux dépôts issus de l'érosion de ces montagnes s'accumulent peu à peu, avec au Permien, sous un climat tropical, plus de 2000 mètres d'épaisseur de grès et de pélites. Les ruffes doivent leur couleur rouge à la présence d'oxyde de fer.

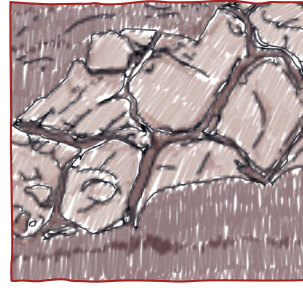
De nombreuses traces fossiles donnent des indications sur le climat, la flore et la faune à l'époque permienne. Des empreintes de pas laissées par des reptiles existant bien avant les dinosaures sont parvenues jusqu'à nous. Ces traces sont considérées comme un trésor par la communauté scientifique internationale et elles contribuent à l'étude des origines de la vie sur Terre.

A l'ère secondaire, les ruffes sont recouvertes d'une mer chaude, d'alluvions puis par les dépôts calcaires (pour l'essentiel), accumulés sur près de 1000 mètres. Vers 165 millions d'années, les dolomies du cirque de Mourèze prennent naissance, constituées de carbonate de calcium et de magnésium. L'eau a dissous en partie ces roches et libérée de petits cristaux qui forment les sables au pied des reliefs ruiniformes caractéristiques de Mourèze.

À l'ère tertiaire, l'émergence des Alpes et des Pyrénées soulève, bascule et fissure cette bordure méridionale du Massif Central : les causses se disloquent, faisant réapparaître très largement la ruffe. Beaucoup plus tard, à l'ère quaternaire il y a 2 à 1,5 million d'années, un nouvel événement géologique bouleverse le secteur : des bouches volcaniques crachent des tonnes de lave qui recouvrent la ruffe. Le fluide s'écoule et s'amoncelle en couche épaisse dans les plaines d'alors.

L'érosion continue pendant l'ère quaternaire : les volcans disparaissent alors que des filons de basalte sont dégagés de la ruffe à nouveau mise à nu. À l'heure actuelle, les sommets et plateaux de la vallée du Salagou sont couronnés d'un basalte qui les protège pour l'instant contre l'érosion. Ce qui était en bas du relief pendant le volcanisme se retrouve aujourd'hui en haut.

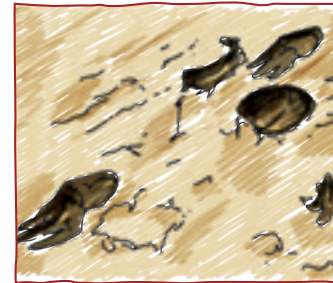
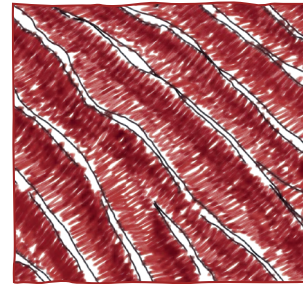
Cette succession d'épisodes géologiques est très lisible dans le grand paysage et donne au Grand Site une valeur hautement pédagogique pour la compréhension de la formation des paysages. Aussi, les géologues recommandent-ils le Salagou comme « un véritable livre de géologie à ciel ouvert ».



Paléontologie : aux origines de la vie

Discrètes pour le profane, mais d'intérêt paléontologique de niveau international, des traces fossiles sont inscrites dans la ruffe. Bien avant les dinosaures, des reptiles ont laissé leurs empreintes, à l'instar de dizaines d'espèces. Les fossiles de libellules géantes ou de fougères arborescentes évoquent des paysages disparus.

L'intérêt paléontologique majeur du site réside dans la présence d'ichnofossiles sur une vaste dalle au lieu-dit « La Lieude », découverte dans les années 1980. Ces empreintes de pas appartiennent à une série d'animaux très particuliers puisqu'ils sont en France les premiers témoins connus des "Thérapsides", considérés comme des ancêtres des mammifères du monde présent. Les mammifères apparaissent 20 millions d'années plus tard. Ces empreintes constituent un exemple pédagogique précieux non seulement pour les chercheurs et les universitaires, mais également pour les scolaires et le grand public.



Extrait d'un courrier du Président de la Société Géologique de France, du 31 mai 2011

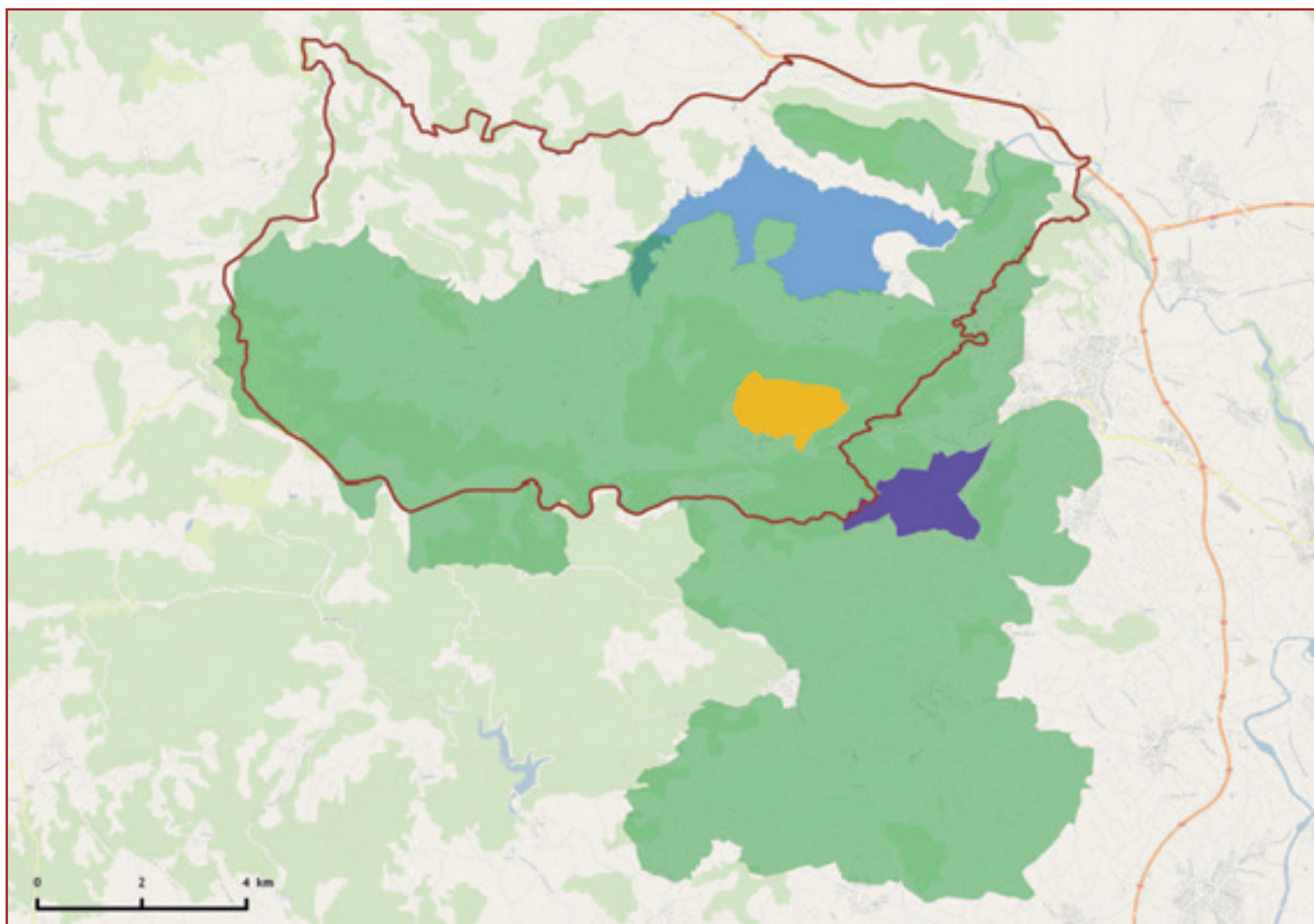
En 2011, la société géologique française alerte des collectivités locales sur la valeur de ces traces fossiles, représentatives de la flore et de la faune du Permien continental, uniques en Europe:





« ...au-delà de l'intérêt scientifique international et de l'attrait de la dalle elle-même, nous voudrions également attirer votre attention sur l'extraordinaire richesse pédagogique que recèlent les alentours de La Lieude (rides de courants, failles, fentes de dessiccation, chenaux conglomératiques, discordance permo-triasique, niveaux verts réduits, figures d'érosion, cheminées et filons volcaniques, orgues basaltiques...). Autant d'objets géologiques précieux et facilement accessibles, qui permettent de reconstituer les paysages, les climats, les séismes, la vie passée sur de très longues périodes, plusieurs ères géologiques, en un mot une partie de la longue histoire de notre planète. Cette richesse est notamment confirmée par la présence de trois sites locaux qui sont des références reconnues mondialement pour la stratigraphie »¹.

¹Les trois stratotypes de l'Hérault sont situés au col du Puech de La Suque (Saint-Nazaire-de-Ladarez), colline de La Serre (Cabrières) et carrière de marbre de Coumiac (Cessenon-sur-Orb), étudiés par Michel GASTOU in Mise en ordre du temps pour les éléments de la Terre : Trois stratotypes mondiaux dans l'Hérault, in SAGA Paris juillet 2011.

1-3 Une diversité de milieux naturels méditerranéens

Périmètres de protection environnementale



-  Site Classé / Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze (10 116 ha)
-  Zone de Protection Spéciale du Salagou (12 794 ha)
-  Site d'importance Communautaire des mines de Villeneuve (252 ha)
-  Arrêté de Protection de Biotope du Cirque de Mourèze

SMGS, Décembre 2014

De ces multiples caractéristiques remarquables du Grand Site découle une autre richesse : la symbiose entre les vastes étendues minérales et la mosaïque des espaces agricoles a produit et maintient des milieux naturels d'exception.

La biodiversité méditerranéenne s'exprime puissamment dans ces paysages au soleil généreux, à l'omniprésence des sols nus, aux espaces pastoraux et aux petites parcelles de vignes. Elle est caractérisée par une faune et une flore languedociennes des milieux ouverts.



Des espèces phares : aigle de Bonelli, outarde canepetière, blongios nain...

Des espèces emblématiques ont suscité l'attention et entraîné la mise en place de plusieurs sites Natura 2000 contigus, dont une très grande Zone de protection spéciale (ZPS) de 12 794 hectares. Au sein de cette ZPS sur une superficie de 253 hectares se trouve le deuxième Site d'importance communautaire (SIC) des mines de Villeneuveville.

La zone Natura 2000 du Salagou est une des plus notables de la région Languedoc-Roussillon. Sa situation géographique, les substrats géologiques, et les activités agropastorales permettent une représentation quasi exhaustive des milieux méditerranéens, accueillant une avifaune extrêmement diversifiée. La désignation de la Zone de protection spéciale du Salagou a été motivée par la présence d'un couple d'aigles de Bonelli et de l'outarde canepetière. Le Salagou est fondamental pour la conservation de l'aigle de Bonelli, dont il ne reste qu'une trentaine de couples en France. L'aigle de Bonelli et l'outarde canepetière font partie des espèces qui bénéficient, sous la tutelle du Ministère de l'environnement, d'un plan national d'action. Deux autres espèces remarquables sont également présentes : le blongios nain et le busard cendré, qui présentent un enjeu de conservation fort. Au total, vingt espèces relèvent de l'annexe I de la Directive européenne Oiseaux. Les données recueillies lors des quatre dernières années de prospection dans le cadre de l'animation du Document d'objectifs (DOCOB) confirment l'importance de ce site Natura 2000 : plus de la moitié des espèces nicheuses ont un statut de conservation fort à très fort.

Les mines de Villeneuveville abritent d'importantes colonies de chauves-souris : minioptères de Schreibers (transit), murins de Capaccini, grands rhinolophes (hivernage). Ce site Natura 2000 est d'un grand intérêt pour l'étude et le maintien de ces chauves-souris, rares en Languedoc-Roussillon.

D'autres espèces notables

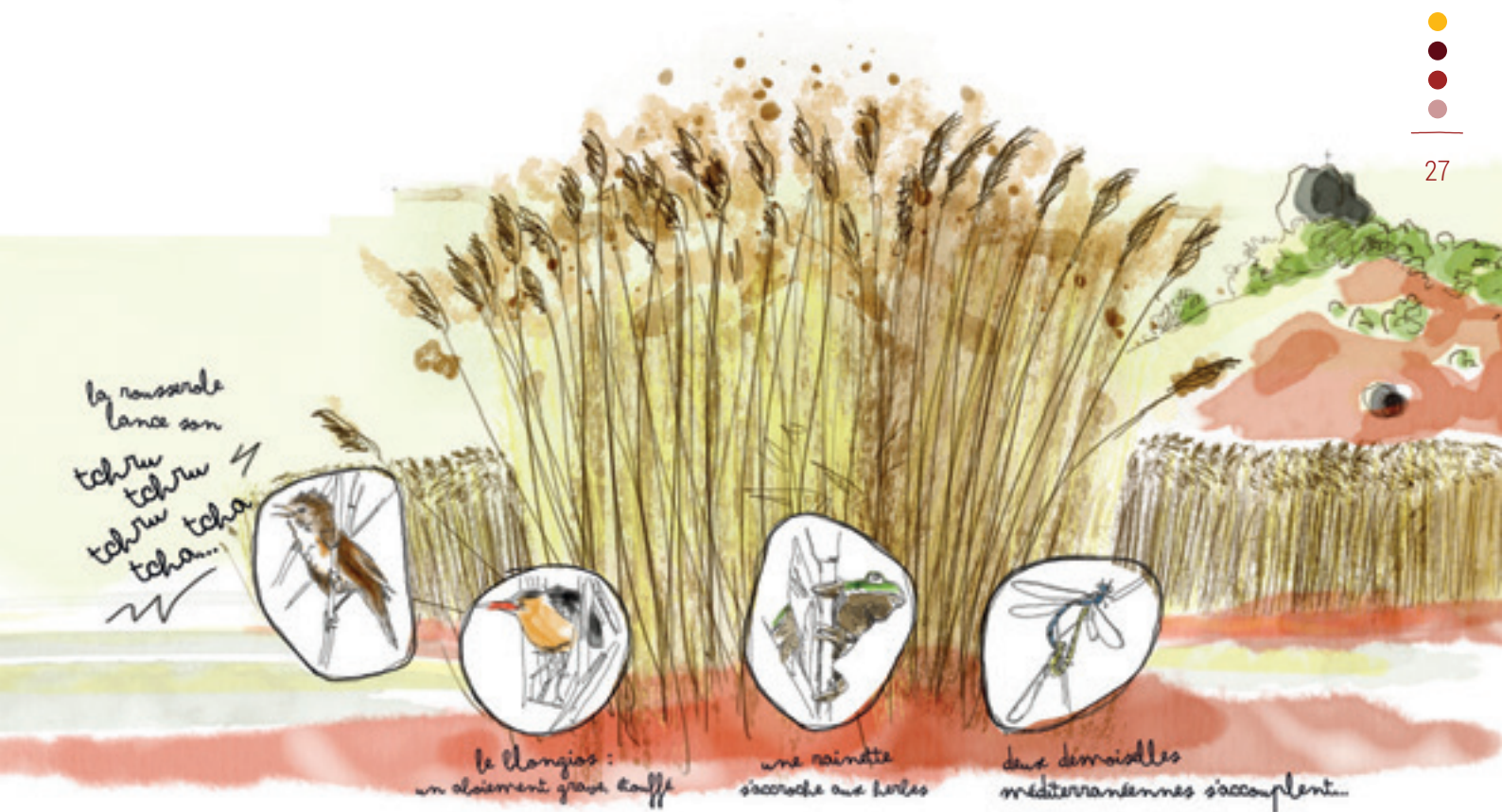
Au-delà de ces deux programmes Natura 2000, le Grand Site possède une biodiversité remarquable qui ne s'arrête pas aux bêtes à plumes et aux chauves-souris. Les rives arides du lac, les pelouses steppiques des plaines pâturées, les vignobles imbriqués dans des milieux restés sauvages ou les paysages lunaires des chaos rocheux sont tout aussi riches et écologiquement surprenants. L'armérie de Girard s'accroche aux escarpements de ruffes. Les psammodromes se jouent des « tempêtes » de sables dolomitiques. Les lézards ocellés sortent de leur sieste sur les murs basaltiques aux moindres ronronnements des tracteurs vigneron. Les tritons marbrés se terrent aux abords des mares temporaires...

Cette biodiversité a mené au tracé d'une dizaine de ZNIEFF² dans le périmètre du Grand Site.

²Zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Trame verte et bleue

La « trame verte et bleue » est définie dans le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) à l'échelle de la région Languedoc-Roussillon. Ce schéma met en évidence la richesse du territoire du Salagou et son importance en termes de continuité écologique.



1-4 Un Grand Site habité : place du bâti dans le paysage

Une des originalités du Grand Site est d'abriter au sein du site classé cinq villages, Mourèze, Liausson, Salasc, Octon et Brénas, dont les centres-villages sont inscrits. La commune de Celles, entièrement classée, est un cas particulier. Le centre-village abrite actuellement la mairie et un foyer. Une vingtaine de hameaux sont en site classé ou inscrit. L'ensemble représente 1500 habitants permanents. Villages et hameaux participent à la valeur patrimoniale et à l'esprit des lieux.

La présence de villages et hameaux habités à l'intérieur du Grand Site explique le nombre élevé des questions liées à l'urbanisme, l'architecture et aux activités humaines dans l'Opération Grand Site.





Les villages

Des silhouettes de villages préservées

Les villages et hameaux du Grand Site sont implantés sur une terrasse intermédiaire, entre plaine et montagne. La typologie urbanistique est spécifiquement méditerranéenne : habitat groupé et dense, théâtralité des places qui comportent souvent une fontaine (dite « griffe »), un lavoir.

La majorité des hameaux et villages est organisée le long d'une rue (les villages-rues) et forme une silhouette linéaire qui rythme les panoramas (Brénas, Basse, Saint-Fréchoux, Mas de Carles...).

Plus étalés, Salasc et Octon ont un noyau d'origine médiévale très compact, autour desquels se succèdent l'ouverture de places, puis le développement de nouveaux quartiers. En lisière de la plaine, ces villages disposent de terrains ouverts bien desservis et subissent la plus forte pression foncière.

Liausson et Mourèze se développent en lien étroit avec la topographie du site : ces villages-pitons aux silhouettes pittoresques offrent des belvédères sur les grands paysages.

Un agencement typiquement languedocien

Les villages présentent une architecture verticale (deux ou trois niveaux), aux volumes simples, aux façades parallèles à la rue, aux toits à deux pentes, couverts en tuiles romaines, à dominantes rouges (en opposition à l'éclaircissement des tendances actuelles). Les matériaux, traditionnellement visibles sur les remises agricoles non enduites, sont les pierres locales (ruffe, grès, basalte, et principalement à Liausson et Mourèze, calcaire).

L'habitat est caractéristique d'un type bien identifié : la maison rurale ou « maison vigneronne ». Disposées en bande sur les rues et places, elles sont représentatives et participent au pittoresque des villages.

Des abords ordonnés marquent les silhouettes et l'architecture des villages. Au cœur des villages comme à Brénas ou Mourèze, une esplanade ou une allée de platanes, de micocouliers, de marronniers agrémentent l'espace public. Chacun y profite de l'ombre et de convivialité. Des jardins clôturés de murs en pierre sèche sont alimentés par des bassins reliés à un réseau d'une eau convoitée qui circule dans des « béals » (réseau d'irrigation). Aux abords des hameaux, on trouve une organisation similaire, associant végétal et mur de pierre, poursuivant à leur façon le linéaire des parcelles agricoles rythmant le paysage.



Le village de Celles

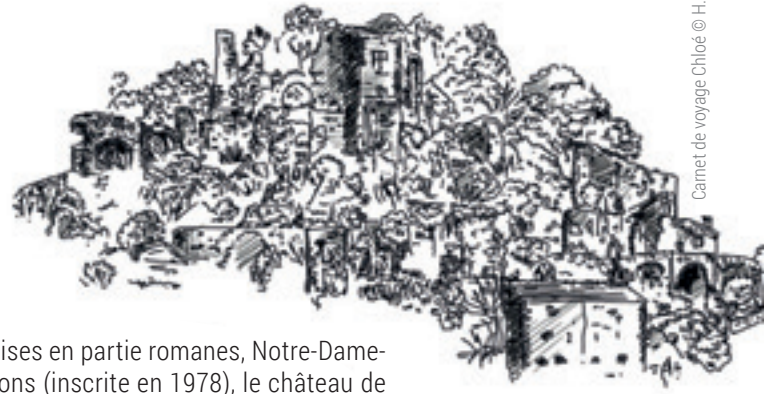
La situation unique au bord du lac, visible depuis de nombreux points, du village de Celles est liée à son histoire. Initialement, il était destiné à disparaître en totalité sous les eaux du lac. Aussi, les habitants de Celles ont été expropriés. Durant plusieurs décennies, Celles a été un village fantôme, témoin du traumatisme créé par la mise en eau de la vallée. Paradoxalement, sa silhouette groupée autour de l'église donne au paysage du lac du Salagou et au Grand Site une humanité, généralement absente des lacs de barrage. Ce sentiment est renforcé par la douceur du relief des plages alentours, donnant l'impression d'une présence naturelle du village au bord du lac. En partie ruiné, Celles est un élément constitutif de l'identité paysagère et pittoresque du Grand Site.

De nombreux hameaux, une originalité

Les hameaux forment çà et là des assemblages judicieux d'une dizaine de bâtiments groupés. Ces hameaux, dont le nom est souvent précédé de l'appellation « Mas », correspondaient à des petites communautés villageoises vivant en relative autonomie. Aujourd'hui, ces hameaux sont rattachés à des communes. Ce bâti épars et régulier inscrit dans le paysage l'histoire agricole du Moyen-âge au XIX^e siècle, du territoire du Grand Site. Cette originalité s'ajoute à la valeur du site classé et contribue à l'intérêt pittoresque des lieux.

Des églises isolées, souvent d'origine romane, réunissaient les paroissiens de ces petites communautés. Bien qu'aujourd'hui désaffectées, certaines sont tout à fait remarquables et mériteraient d'être davantage mises en valeur.





Des monuments historiques

Quatre monuments historiques ont été repérés : deux églises en partie romanes, Notre-Dame-de-Roubignac (classée en 1954) et Saint-Pierre-de-Mérifons (inscrite en 1978), le château de Lauzières et sa chapelle (inscrits en 1942) et l'ensemble mégalithique de Toucou, regroupant treize dolmens et un menhir (classé en 1956). Ces quatre monuments sont mentionnés sur la carte du dépliant touristique.

Un patrimoine vernaculaire languedocien bien conservé

Le territoire est maillé par un patrimoine bâti vernaculaire de qualité. Il atteste de la présence permanente de l'homme dans ce milieu rural et ajoute une dimension intime au caractère des paysages, liée à l'agriculture méditerranéenne.

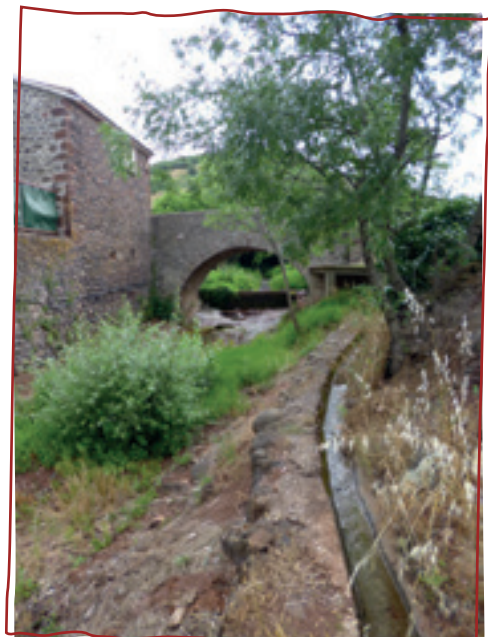
De nombreux masets dispersés dans les vignes utilisent les pierres locales, essentiellement le basalte dans la plaine et la vallée du Salagou, le calcaire autour du mont Liausson ou encore la ruffe, le grès et les galets dans la vallée de la Lergue. Souvent orientés au sud, dos tourné au vent dominant, un arbre, un puits, un bassin viennent en souligner la présence dans le paysage.

Les pentes et les parcelles agricoles sont rythmées par des murets en pierre sèche. La culture en terrasses (faïsses ou faysses en occitan) a toujours constitué une réponse efficace, dans cette région méditerranéenne au relief tourmenté et aux précipitations violentes.

Les bergeries témoignent de la tradition d'élevage sur le territoire. Très souvent les habitations possèdent une bergerie en rez-de-chaussée. Mais on trouve également des bergeries isolées. Les plateaux de l'Auverne et de Germane comptent un grand nombre de cabanes en pierre sèche (dites « capitelles ») dont les plus remarquables sont à degrés. Elles ont été construites en masse après la Révolution, la vente des terres féodales ayant entraîné un développement de l'agriculture sur des zones empierrées, de médiocre qualité.

Les nombreuses remises agricoles témoignent de la monoculture de la vigne au XIXe siècle. Ce sont de vastes bâtiments d'un seul niveau, en pierre apparente possédant une large ouverture. Le toit à deux pentes présente un faitage perpendiculaire à la rue (contrairement aux maisons d'habitation).

Les communes du territoire du Salagou ont été reliées au réseau d'eau courante tardivement (fin des années 1980 pour Mérifons). Le climat méditerranéen sec mais aux épisodes pluvieux violents a poussé les hommes à mettre en œuvre des moyens importants pour maîtriser une eau vitale. Aussi trouve-t-on sur le territoire de très nombreux petits édifices relatifs à l'approvisionnement en eau : bassins, réservoirs, aqueducs et réseau d'irrigation (béals), puits, fontaines, lavoirs, abreuvoirs et autres bassins.



« La terre
Ici
Montre son âme
Nul artifice
Hormis quelques genêts
Et le chant d'une fleur
Sur la suie des rochers
La terre
Ici
Montre le ciel... »

Claude Braun
Les sentiers de la poésie 2002

2

L'esprit des lieux, un autre regard

« Il est des lieux où souffle l'esprit. La découverte d'un Grand Site produit généralement sur le visiteur une forte impression, parfois un choc émotionnel. (...) L'analyse de l'esprit des lieux s'effectuera à partir des valeurs culturelles et sociales, intériorisées, en résonance avec l'expérience intime de chacun... »³



2-1

L'approche sensible au cœur de la démarche du Réseau des Grands Sites de France

L'esprit des lieux, une référence des Grands Sites

La valeur patrimoniale décrit le caractère et la qualité des paysages d'un Grand Site tels que reconnus par la communauté scientifique. Ces qualités ont justifié la protection du site au titre du paysage et de la biodiversité pour la vallée du Salagou et le cirque de Mourèze. La notion de paysage fait appel en complément à l'esthétique. Au-delà de ses éléments constitutifs, résultats de l'action de facteurs naturels et humains et de leur interrelation, le paysage est également « perçu », chacun témoignant d'une sensibilité propre.

Au croisement des connaissances et de la sensibilité de l'observateur opère l'esprit du lieu. In saisissable, le plus souvent inexprimé, il imprègne pourtant chacun.

Même s'il peut évoluer, il semble nécessaire d'identifier, d'exprimer et de partager l'esprit des lieux, sans oublier l'histoire et le devenir du paysage. Cette démarche, pour être légitime, doit s'appliquer à un grand nombre d'acteurs afin que chacun puisse s'y reconnaître et y faire référence.

« Si l'on considère que l'esprit d'un lieu en est la valeur fondamentale est irréductible, c'est bien de son identification et de sa préservation que doit procéder toute démarche de gestion, d'aménagement, de réhabilitation ou d'organisation de l'accueil des visiteurs. »⁴



L'esprit des lieux...

...c'est
la géologie
le climat
la végétation
la biodiversité
les actions humaines
(agriculture, aménagements,
architecture)

> **Aspect physique
du paysage**

...c'est
l'histoire du lieu
l'atmosphère du lieu
les savoirs et les usages
(anciens et récents)
les images et les émotions
suscitées par le lieu

> **Aspect immatériel
du paysage**

...c'est
le vécu
la sensibilité
les références culturelles
la connaissance du lieu

> **Aspect individuel**



Une identité – Un lieu unique

³ Petit traité des Grands Sites, Jean-Pierre Thibault (coord) – Actes Sud/ICOMOS-France, 2009

⁴ Idem



Une démarche prioritaire pour le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

La vision partagée de l'esprit des lieux est plus importante encore dans le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, car le grand paysage qui a été classé est nouveau. Constitutif de la valeur patrimoniale du Grand Site, le lac d'à peine plus de quarante ans est le fruit d'une histoire récente, tumultueuse et douloureuse. L'identité du lieu a été modifiée. Ce bouleversement n'est pas toujours perçu par les nouvelles générations, les nouveaux arrivants, les visiteurs, les experts.

Face à un passé parfois ignoré ou mythifié, et un devenir à construire collectivement, le Grand Site a choisi de faire appel à la sensibilité des acteurs du territoire, en animant une démarche d'expression de l'esprit des lieux. Élus et professionnels sont invités sur le terrain pour témoigner de manière sensible, par l'écriture, le dessin, le récit, sur ces paysages singuliers : à quelle histoire personnelle font-ils référence ? Quels moments fondateurs ou émotionnels y ont-ils vécus ?

Chaque atelier est un temps d'imprégnation d'un espace, une expérience de l'esprit des lieux. Il se déroule entre théorie et pratique, entre lecture et écriture, contemplation, silences, croquis, anecdotes. Les ateliers favorisent la participation de tous en incitant les femmes et les hommes à s'exprimer de façon personnelle, dégagés de postures et de discours officiels. Entre chantier participatif, atelier d'échange et analyse de pratique, ces moments permettent le partage de vécus et de connaissances, un aller-retour entre ancienne et nouvelle identité du territoire. Ils participent à (re)construire une culture commune autour d'un nouveau paysage. Des premières paroles et perceptions de ces acteurs sur leurs paysages ont été recueillies dès 2009 (« Paroles de Salagou ») puis, de façon plus systématique à partir de 2013. Une dizaine d'ateliers ont donné la parole à près de 400 acteurs. Ces perceptions ont été classées par thèmes. Elles sont présentées ici et constituent un « instantané » de l'esprit des lieux au lancement de l'Opération Grand Site.

2-2

L'esprit des lieux du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Les paysages lunaires et étranges, à la fois doux et violents du Grand Site ébranlent, absorbent. Des plateaux ventés aux grands canyons sculptés, ils peuvent troubler l'humeur, la personnalité, la sensibilité. Les « terres rouges » collent aux vêtements, aux roues des voitures, au pelage des animaux. Arpenter le site, c'est être habité.

Volumes, grains et couleurs donnent une dimension sculpturale et poétique au site. Le vertical, l'aérien de Mourèze s'opposent à l'horizontal, grave et lourd, du Salagou : deux Grands Sites en un. Les vastes étendues minérales révèlent des formes singulières, totems ruiniformes dolomitiques, courbes harmonieuses et sensuelles de la ruffe.

Le rouge suscite un enthousiasme du corps et des sens, l'envie de courir, de glisser, de sauter, de danser, de plonger. Le rouge s'oppose au noir des basaltes, puis au blanc de la dolomie, au bleu du lac, miroir du ciel, au jaune des genêts printaniers. Tout n'est ici qu'audace et symphonie de couleurs vives et changeantes, oppositions parfois brutales.

Si les berges du lac attirent le plus grand nombre sous la canicule, l'ensemble du site cache un nombre infini de replis intimes et secrets où se ressourcer, seul ou en famille. L'aube, le crépuscule, l'automne ou le printemps sont propices à l'intimité des lieux.



Une histoire de luttes et d'engagement humain

Immensité paisible de la surface lisse, étrangeté de la roche rouge venue de la nuit des temps, étrangeté du paysage factice créé brutalement par l'homme, drame et traumatisme du village englouti crié par les peupliers.

Des peupliers nus portent de grands oiseaux noirs. Leurs troncs blancs s'enfoncent à mi-corps dans les eaux du lac. Une barque blanche glisse sans bruit le long de la rive opposée. Lieu de magie heureuse.

Un acteur du Grand Site - 2014

Déracinés, expropriés sans rien, ou bien partis avec le pactole. Restent la blessure, la culpabilité, le malheur.

Un maire - 2013

On te donne l'eau, on te la reprend.

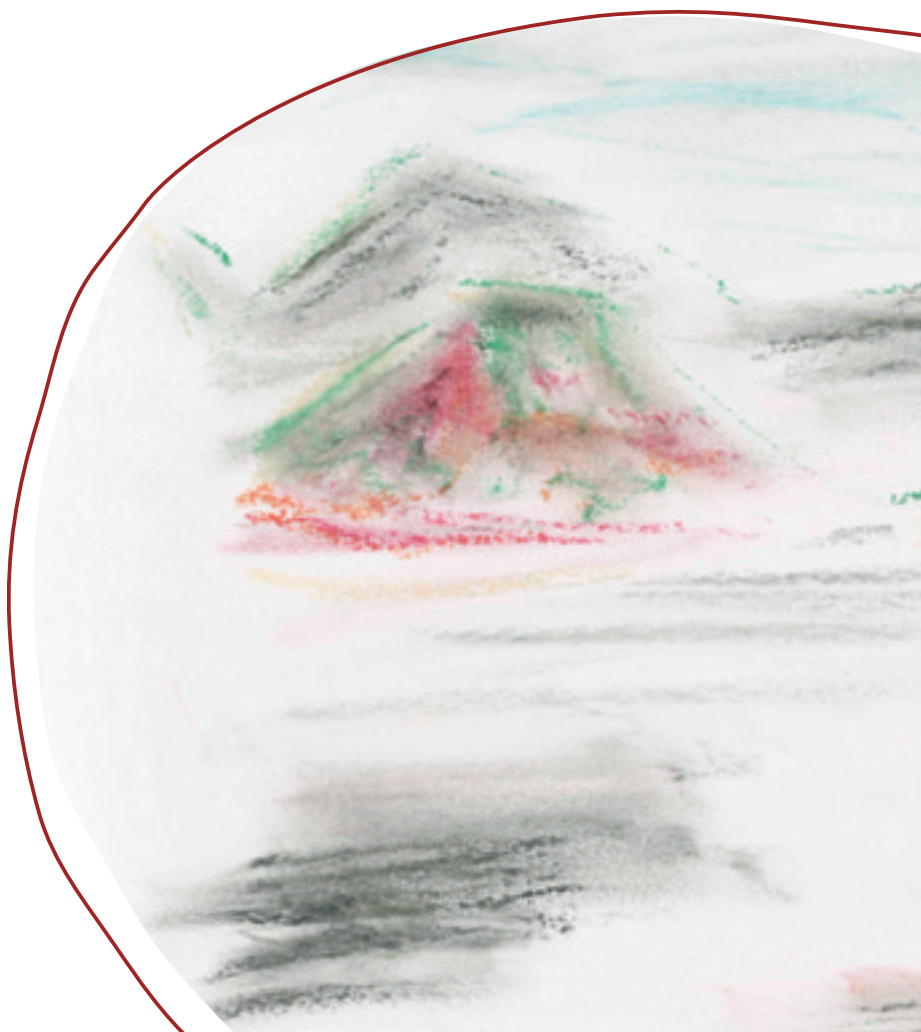
Au sujet de la pression sur la ressource du Salagou pour répondre aux besoins d'eau en aval.

Un maire - 2013

Le géant s'est réveillé au son des explosions provoquées par l'homme, des raisons ?

Le barrage s'est élevé

Un acteur du Grand Site - 2014



Rouge et blanc, une poésie minérale

*On appelait les habitants de la vallée
du Salagou les pattes rouges.*

Un maire - 2013

*Rouge, tu roules sous mes yeux,
tu coules dans mon cœur,
Noir, tu accouches d'un volcan
tu réchauffes mon sang.
Bleu, tu étanches ma soif,
tu rafraîchis mon corps.
Jaune tu égayes les soirs d'été
tu endors les matins d'hiver.
Les vents du Salagou caressent toutes ces couleurs
et se frottent à mes joues
comme une main douce et bienveillante.*

Un acteur du Grand Site - 2014

Une épaisseur du temps

*Pierres nues
étendues désertes
pays d'avant la genèse
quand dans le limon des
marécages
peu à peu remuait
une étrange bête
sortie de la boue
dans sa fragilité éphémère*

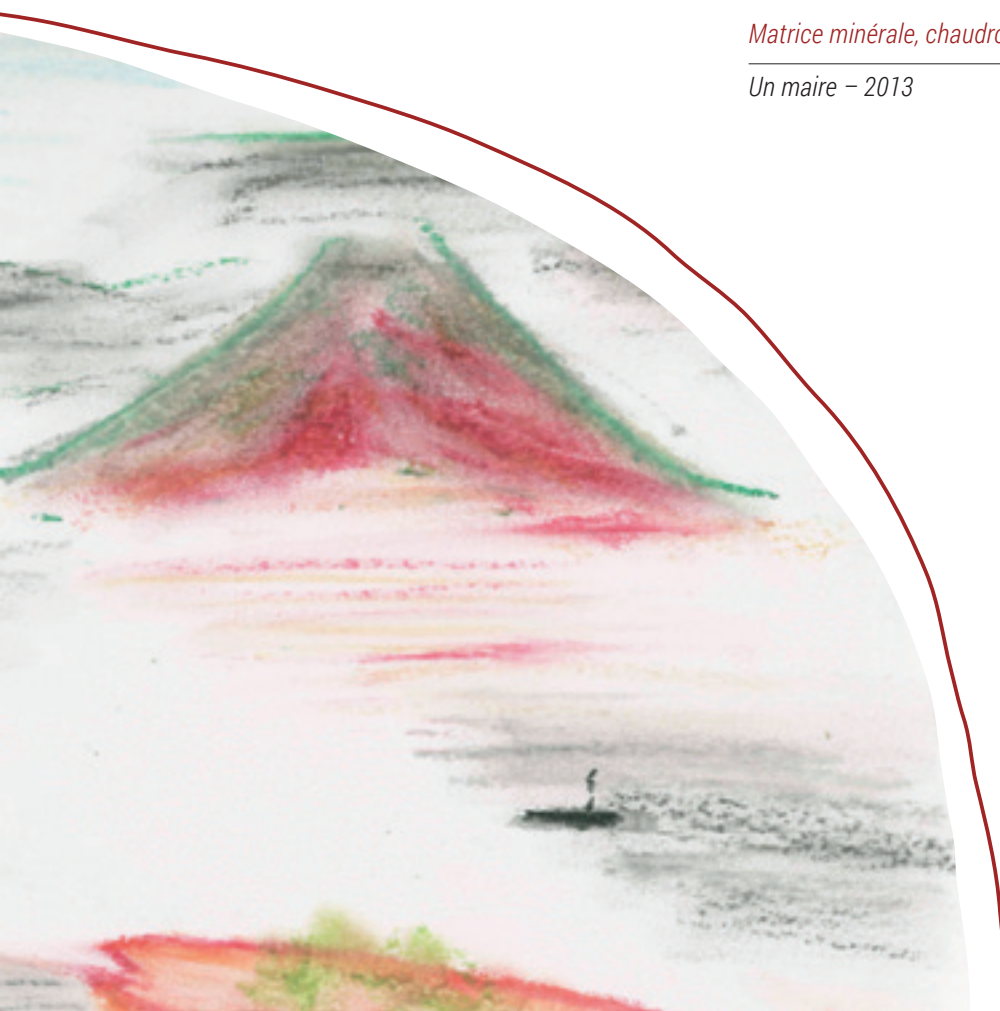
Jean-Paul Creissac « Cheminements » - 2012

*Les couches se superposent
en une immense construction.
Et même, aussi bas
que nous nous trouvions,
règne l'impression
de raser les nuages.*

Un acteur du Grand Site - 2014

Matrice minérale, chaudron de vie.

Un maire - 2013



« vaste territoire
survolé par l'aigle
qui niche
dans les crevasses
de la falaise blanche »

Kenneth White



3

D'un site classé à un site géré

Ces paysages hautement patrimoniaux subissent des pressions, et en premier lieu une forte fréquentation. Sans avoir été acquises à cet effet⁵, les berges du lac, propriété du Département de l'Hérault, deviennent *de facto* un Domaine départemental dont la mission est d'accueillir le public. Cette fonction d'accueil n'a pas été anticipée.

La gestion des conflits d'usage a été l'élément déclencheur de la création du Syndicat mixte en 2005, pour lequel cette mission était la priorité. Elle justifie le lancement d'une Opération Grand Site dont la maîtrise de la surfréquentation pour la préservation du site est le moteur. Le bilan des progrès accomplis depuis le classement du site a été réalisé dans le cadre de l'évaluation du Plan de gestion 2009-2012⁶.

Dix ans après la création du Syndicat mixte, le fonctionnement du site a été clarifié : stationnement sauvage maîtrisé, signalétique harmonisée, et pôles d'accueil repensés.

3-1

Une fréquentation estivale maîtrisée sur les bords du lac

La fréquentation non maîtrisée génère de nombreux conflits d'usages : débordements des véhicules, occupation de l'espace par les camping-cars, zones de non droit, voitures les roues dans l'eau... Les berges du lac en sont fortement dégradées : piétinements, points noirs paysagers, « mur » de camping-cars, stationnement omniprésent, anarchique.

Maîtrise du stationnement sauvage l'été

Depuis la création du lac, le stationnement s'était concentré au plus près de l'eau. Le site étant très ouvert, ce stationnement anarchique avait fortement dégradé les berges qu'il avait transformées en parkings dénudés, sans végétation.

La maîtrise du stationnement sur les berges du Salagou s'est effectuée par étape. La capacité de charge fixée à 400 000 visiteurs, puis la mise en place d'une patrouille équestre et des campagnes de verbalisation ont permis la reconquête des parkings. Les résultats du dispositif sont évalués et suivis annuellement grâce à un observatoire de la fréquentation.

⁵ Achat par Déclaration d'utilité publique (DUP) et non par le biais de la Taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS).

⁶ Cf. annexe 1 : Bilan plan de gestion 2009-2012, SMGS 2013

Capacité de charge et bande de tranquillité

Dans une étude sur le fonctionnement et les déplacements⁷ réalisée en 2013, le Grand Site définit avec l'Etat une « capacité de charge » du site, qui permet d'accueillir le juste nombre de visiteurs sans nuire à la qualité du paysage ni à la vie locale. La limitation de la capacité d'accueil marque la volonté des élus de ne pas chercher à attirer davantage de visiteurs sur le site. Le principe d'une « bande de tranquillité » autour du lac, libre de véhicules est acquis. La bande de tranquillité restaure sur les berges un espace public, propice à la rencontre, la convivialité ou la contemplation des paysages.

Reconquête des parkings

L'emprise de chaque parking a été identifiée, chaque parking officiellement nommé. Certaines zones sensibles sur les berges ont été entièrement fermées aux voitures. Les berges ont été libérées du stationnement de nuit des camping-cars. Ces derniers sont aujourd'hui accueillis sur des aires de stationnement de nuit dédiées, à proximité ou dans les campings du site classé.

La gestion des camping-cars

Après plusieurs années de réflexion et d'expérimentation sur le terrain, **une stratégie d'accueil des camping-cars** a été mise au point. Elle est validée par délibération du Syndicat mixte du 29 octobre 2013⁸. Elle repose sur les principes suivants :

Les camping-caristes sont des usagers comme les autres, à ce titre ils ont accès le jour aux mêmes zones que les visiteurs venus en voiture.

La nuit, le camping sauvage étant interdit en site classé, les véhicules aménagés sont invités à séjourner dans un camping ou sur une aire dédiée, au même titre que les autres usagers.

En dehors des campings, toute aire d'accueil de camping-cars dans le site classé sera, soit accolée à un camping existant et gérée par ce camping, soit située dans un village.

Les aires de stationnement dans les espaces naturels, proches du lac, seront totalement supprimées.

Tout véhicule aménagé stationnant de nuit sur le site classé hors des campings et des aires prévues à cet effet est verbalisé.



⁷ Cf. annexe 2 : Etude de fonctionnement et de gestion des déplacements – Grand Site du Salagou et de Mourèze, Temah juin 2012

⁸ Cf. annexe 3 : Schéma d'accueil des camping-cars sur le Grand Site Salagou-Mourèze, SMGS 2013

Une intégration paysagère des parkings à prévoir

Malgré de grandes avancées dans la maîtrise du stationnement anarchique, la qualité paysagère des zones et équipements d'accueil reste très en deçà de la qualité des paysages.

Devant l'urgence d'une intervention dans un contexte de conflits d'usage, l'approche de gestion du stationnement a été fonctionnelle. Les poches de stationnement ont été gérées en partant des usages et des potentialités physiques, l'espace du site, sans réelle attention aux enjeux paysagers.

Progressivement, la qualité paysagère est cependant mieux prise en compte. En témoigne le premier gros chantier de recul du parking sur les rives de Liausson, mené par le Département de l'Hérault en 2014. Les berges de Liausson constituaient un espace réservé. Une population habituée de camping-caristes et pratiquants de sports nautiques (planches à voile et kitesurf) se retrouvaient chaque année établissant un campement. On pouvait dénombrer en haute saison jusqu'à 100 camping-cars, ou camions aménagés, par nuit. Outre la monopolisation de l'espace sur plusieurs jours, ces rassemblements généraient un volume important de déchets, des vidanges d'eaux usées sauvages dans le lac, et un véritable « mur » blanc de camping-cars, visible depuis l'ensemble des rives. Les habitants de Liausson et des communes voisines, d'autres usagers dont les pêcheurs, se plaignaient de ne plus pouvoir accéder à la plage qu'ils désertaient à la saison estivale.

Désormais, les voitures et camping-cars stationnent en recul des berges et n'apparaissent plus dans le grand paysage. Cette intégration paysagère globale d'une zone de forte fréquentation réalisée en collaboration avec les services de l'Etat et coordonnée par le Syndicat mixte, donne le « ton » des interventions à venir sur les berges : des aménagements sobres, un traitement des sols et des cheminements conservant ou reproduisant au mieux l'aspect minéral de la ruffe, sol rouge dénudé.

A l'image du Conservatoire du littoral, le Département, propriétaire des berges du lac permet au Grand Site d'utiliser l'outil de la maîtrise foncière, pour protéger le site et garantir une vision d'ensemble pour l'aménagement des infrastructures d'accueil du public. En contrepartie, les collectivités locales s'engagent à assurer l'entretien des équipements mis à leur disposition.

Code de conduite et patrouilles de terrain : prévention et verbalisation

Une **patrouille équestre** coordonne un dispositif innovant basé sur la collaboration des agents de terrain autour d'un code de conduite. Ce dispositif collaboratif est salué aux niveaux régional et national. Une patrouille à VTT vient en renfort pendant l'été.



Code de conduite

Un **code de conduite** a été rédigé conjointement avec les agents assermentés pour définir les règles de comportement dans le Grand Site. Ce code de conduite a été largement diffusé.

Le Grand Site du Salagou et de Mourèze vous accueille. Cet espace naturel et agricole est sensible, respectons ces quelques règles :

- Stationnons seulement sur les parkings indiqués
- Après 22h00 stationnons dans un camping ou sur une aire de nuit
- Utilisons l'aire de vidange des rives de Clermont l'Hérault, d'Octon et du Bosc
- Contemplons la roselière à distance, des oiseaux sensibles au dérangement y vivent
- Respectons les récoltes
- En cas d'incendie, des canadiens écopent l'eau du lac, regagnons les berges lorsque l'alerte sonore retentit
- Un herbier aquatique envahissant, le lagarosiphon se développe sur les berges du lac. Inoffensif pour l'Homme, il menace la biodiversité et gêne les activités nautiques. Pour ralentir sa propagation, évitons de le couper, de le disperser, de l'exporter.



En 2012, le dispositif de stationnement et de sensibilisation en place, le Grand Site est passé à une phase de **verbalisation des visiteurs récalcitrants**. Le dispositif clarifié et l'engagement des élus ont convaincu la gendarmerie de s'investir dans la préservation des berges. Leur collaboration est remarquable.

Le dispositif autour des patrouilles reste fragile : les effectifs sont limités à une patrouille de deux cavalières et deux VTTistes en contrats saisonniers (saison estivale).

Un outil de suivi et d'évaluation : l'observatoire de la fréquentation

Un observatoire de la fréquentation a été mis en place dès 2009. Celui-ci permet de connaître le nombre de véhicules stationnés. Le Grand Site dispose ainsi d'un comptage précis de la fréquentation. L'observatoire est également un outil d'évaluation de l'efficacité du dispositif de gestion du stationnement.

Le stationnement sauvage a fortement diminué sur les bords du lac depuis la mise en place du dispositif complet de maîtrise de la fréquentation motorisée. Les effets conjugués de l'organisation du stationnement, de la sensibilisation et de la verbalisation sont notoires.

En 5 ans, le stationnement en dehors des parkings a baissé de 71% et le stationnement illégal des camping-cars la nuit de 78%⁹.

⁹ Cf. annexe 4 : Rapports de l'observatoire - Bilans de fréquentation annuels, SMGS 2011, 2012, 2013, 2014



AVANT



APRÈS

Une signalétique harmonisée

En excès, obsolète et vieillissante, la signalétique dans le site classé constituait un réel point noir paysager. Le Syndicat mixte a repris en main l'ensemble de la signalétique sur le site classé : signalétique commerciale, directionnelle, comportementale, signalétique de police et d'accueil.

Le travail a commencé par un inventaire précis de la signalétique dans le site classé et un recensement des socio-professionnels par commune.

Le Grand Site en collaboration avec les services de l'État a réalisé un « Schéma d'implantation de la signalétique »¹⁰. L'objectif étant de limiter le nombre de panneaux et d'harmoniser les supports, un modèle de panneau spécifique au Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a été élaboré, de nouvelles implantations définies par zone.

Il faut noter la dynamique du Département dans la maîtrise des pré-enseignes sauvages. Le Département de l'Hérault a en effet, développé très tôt, une démarche d'harmonisation de signalisation en recourant au dispositif spécifique du « Système d'Information Locale » ou SIL. Cette signalétique ne relève pas de la pré-enseigne (code de l'environnement) mais d'une micro signalétique routière. Le « SIL » est défini et posé par la collectivité ce qui permet une vision d'ensemble et des dispositifs harmonisés. Le SIL, aujourd'hui appliqué sur l'ensemble du département, a contribué à restaurer une harmonie sur les routes départementales à la hauteur de la diversité et de la qualité des paysages de l'Hérault.

Le dispositif de SIL a été intégralement implanté dans le Grand Site, de manière harmonisée, selon une charte graphique adaptée au paysage. Ce travail a anticipé la nouvelle réglementation qui interdit la pré-enseigne dérogatoire en site classé à partir de juillet 2015. Le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze ne sera donc pas affecté. Cette nouvelle loi viendra au contraire renforcer la démarche de maîtrise de la signalétique sauvage en limite de site classé. Ces dispositions contribueront à rétablir la qualité paysagère des zones sensibles d'entrée de site, en particulier dans les villes-portes.

Le schéma de la signalétique, en incluant l'implantation du SIL, a répondu de façon précise aux besoins des professionnels du Grand Site de signaler leur activité. Hors des panneaux situés sur toutes routes départementales déposés d'office par le Département, la vaste campagne de dépose des panneaux sauvages ou obsolètes lancée par le Grand Site en 2007 s'est déroulée à l'amiable en quasi totalité. Au final, ce sont près de 200 panneaux qui ont été déposés. Seuls quatre verbalisations par les services de l'Etat (gendarmerie, DDTM et Inspecteur des sites de la DREAL) ont été nécessaires pour la dépose de panneaux.

L'harmonisation de la signalétique a participé à la dynamique d'appropriation d'un nouveau paysage et de nouveaux usages. Le schéma a clarifié les entrées et sorties de site contournant le lac, en lieu et place des anciennes routes départementales le traversant. Certains panneaux pouvaient signaler le lac dans des directions opposées, le schéma a créé la notion de « rives » différenciées par commune.

Aujourd'hui, la clarté et la sobriété du dispositif de signalétique sur l'ensemble du site classé est remarquable.



¹⁰ Cf. annexe 5 : Schéma d'implantation de la signalétique, SMGS 2009

Trois pôles d'accueil dégradés

La forte fréquentation des berges du lac et du cirque de Mourèze en détériore la qualité paysagère et crée un besoin d'infrastructures d'accueil et de gestion.

Suite à la construction du barrage, les deux pôles d'accueil des berges du lac ont été pensés et aménagés dans les années 1970, par les villes-portes du site classé : Clermont l'Hérault au sud et Lodève au nord du lac. Ces pôles sont situés sur les anciennes routes départementales qui traversaient la vallée, au niveau de leur « plongée » dans le lac. Les voies principales d'entrée dans le Grand Site y mènent « naturellement ». Les villes-portes ont alors une vision de développement du territoire basé sur les activités nautiques et l'hébergement de plein air, développement correspondant au mode de loisir vert et de camping nature des années 1970 et 1980. Le lac était alors très animé. Il accueillait planches à voile, bateaux à moteur et campeurs en grand nombre.

Réalisés au fil des années au coup par coup avant le classement, les équipements manquent de cohérence. Comme de nombreuses infrastructures touristiques des années 1980, particulièrement en montagne, elles n'ont pas été modernisées de façon intégrée. Ces équipements tendent vers la banalisation des aménagements et des pratiques. En considérant le lac comme un parc de loisirs, les activités nautiques classiques ont ignoré, voire nié l'histoire et les paysages du site.

Pour le cirque de Mourèze, l'aménagement du parc des Courtinals dans les années 1990 et la mise en place d'un accueil sur le parking (1992) ont fait leur temps. Aujourd'hui on constate, comme dans les deux pôles des berges, une insuffisance, voire une absence de services, d'information touristique et d'animations. Ces faiblesses ont entraîné, ces dernières années, une dépréciation des équipements et de l'accueil par les touristes.

Le choix a été fait pour l'Opération Grand Site de structurer l'accueil dans le Grand Site autour de trois pôles. Deux programmes de requalification globale ont été élaborés pour les pôles des berges. Les principes ont été validés par la Commission départementale des sites en juillet 2012. L'étude de programmation pour le pôle de Mourèze est en cours. Le Département est propriétaire de l'ensemble des berges. Mais il est entendu que la propriété foncière des deux pôles sera transférée aux collectivités locales, dotées des compétences de développement touristique, qui portent ces projets de requalification d'intérêt communautaire.

Désuets et très en deçà des critères attendus pour un site de cette qualité et notoriété, les infrastructures de ces trois pôles constituent en 2015 des points noirs paysagers, et leur requalification est un enjeu majeur de l'Opération Grand Site.



3-2 Un projet inscrit dans la politique nationale des Grands Sites

Depuis la création du Syndicat mixte en 2005, le travail réalisé pour la maîtrise de la fréquentation et l'animation correspond aux actions d'une « première phase d'Opération Grand Site », bien qu'elles n'en portent pas le nom.

Historique des réglementations et des actions de gestion du territoire du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

| Dates | Protections réglementaires | Outils de gestion |
|-------|--|--|
| 1941 | Inscription du cirque de Mourèze (loi 1930) | |
| 1969 | | Achèvement de la construction du barrage et mise en eau de la vallée |
| 1976 | | Création du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique (SIAT) par les communes |
| 2003 | Classement de la vallée, du lac du Salagou et du cirque de Mourèze, et leurs abords au titre des paysages (loi 1930) | Rédaction concertée d'un plan de gestion du lac du Salagou par le Département de l'Hérault |
| 2003 | Désignation du « Salagou » Zone de Protection Spéciale Natura 2000 (directive oiseaux) | |
| 2005 | | Création du Syndicat mixte de gestion du Salagou par le Département et trois communautés de communes |
| 2007 | Arrêté préfectoral de classement du barrage relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques | |
| 2008 | | Volonté des élus de s'investir dans une OGS : délibération 10 janvier 2008 Adhésion au Réseau des Grands Sites de France : délibération 19 mai 2008 |
| 2009 | | Deuxième plan de gestion (2009-2012) , rédigé collectivement au sein du SMGS, élargi à l'échelle du site classé. |
| 2009 | | L'État confie au SMGS l' élaboration du DOCOB N2000 « Le Salagou » |
| 2010 | | 26 mars le Ministère de l'Environnement, sollicité par les élus, donne son accord pour le lancement d'une « Opération Grand Site » |
| 2010 | | 30 avril : co-signature État / Collectivités de la Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages |
| 2010 | | 22 novembre : l'État confie l'animation du Docob « Le Salagou » au SMGS |

Extraits de la politique nationale des Grands Sites - mai 2011

« La politique des Grands Sites est conduite par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Elle est née en 1976 avec pour objectif de proposer des réponses opérationnelles pour un accueil de qualité des visiteurs dans les sites classés renommés et très fréquentés, subissant de fortes pressions dues à l'accroissement du tourisme, à la déprise de l'agriculture ou à l'extension de l'urbanisation. Initiée par l'Etat elle est conçue comme une politique partenariale avec les collectivités territoriales. Elle s'appuie principalement sur les principes de la Convention du patrimoine mondial adoptée en 1972 sous l'égide de l'UNESCO, et de la Convention européenne du Paysage adoptée en 2000 sous l'égide du Conseil de l'Europe. Aujourd'hui la finalité de la politique nationale des Grands Sites s'énonce en trois grands points : que tous les sites correspondant à la notion de Grand Site soient effectivement des lieux de beauté gérés de manière exemplaire, transmis aux générations futures qu'ils soient de véritables leviers de développement local et qu'ils impulsent à travers leur valeur patrimoniale une dynamique de territoire qu'ils contribuent au rayonnement des politiques environnementale, culturelle, touristique de la France.

Cette triple finalité est traduite dans le label « Grand Site de France ».

« Un Grand site est un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du territoire au titre de la protection des monuments naturels et des sites, qui accueille un large public et est engagé dans une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur, l'attrait et la cohérence paysagère.

Chaque Opération Grand Site suit un déroulement original. Le Ministère a élaboré *une note de méthode pour la mise en œuvre d'une Opération Grand Site*. Au moment où démarre l'Opération Grand Site, la note de méthode tient compte de tout le chemin déjà parcouru sur le territoire et des résultats obtenus. »



Vers une labellisation : les étapes réalisées par le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Note de méthode du Ministère pour la mise en œuvre d'une Opération Grand Site

| Étapes | Contenu | Pour Salagou - Cirque de Mourèzet |
|---|--|---|
| Période préalable | Rédaction d'une note argumentaire | Note décembre 2009 Cf. annexe 6 |
| Accord officiel pour l'engagement d'une OGS | Le Ministre adresse sa réponse au Préfet qui transmet localement. | Lettre du Ministre du 26 mars 2010 Cf. annexe 7 |
| Organisation du pilotage et de la concertation | <ul style="list-style-type: none"> - Le Préfet met en place un comité de pilotage - Constitution d'un comité technique - Organisation d'une concertation locale | <ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage (composition et CR 7 octobre 2010) Cf. annexe 8 - Comité technique (composition et CR 14 décembre 2010) Cf. annexe 9 |
| Phase d'élaboration du projet, dite phase d'étude | <p>Pour bâtir les grandes lignes du projet. les études de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude de fonctionnement et de fréquentation - Clarification du périmètre de l'OGS <p>les études approfondies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude paysagère - Études d'aménagement : stationnement, accueil... - Analyse du fonctionnement touristique du territoire | <p>Étude de fonctionnement et de gestion des déplacements, TEMAH 2012 Cf. annexe 2</p> <p>Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages co-signée 30 avril 2010 Cf. annexe 10</p> <p>Programmes de requalification des pôles d'accueil de Clermont l'Hérault et des Vailhés - validés en commission départementale des sites en juillet 2012 Cf. annexe 11</p> <p>Rapport (Atout France) « Modèle de développement touristique du Grand Site du Salagou-Mourèze » juin 2014 Cf. annexe 12</p> |
| Le choix de la structure gestionnaire | La structure gestionnaire est chargée de la mise en œuvre du projet (syndicat mixte recommandé : d'étude à minima, il peut être chargé des aménagements). | Création du Syndicat mixte de gestion du Salagou en 2005, réunissant les collectivités dédiées. Inscription de l'Opération Grand Site dans ses statuts le 5 octobre 2010 Cf. annexe 13 |



| Étapes | Contenu | Pour Salagou - Cirque de Mourèzet |
|--|---|---|
| Projet global pour le Grand Site | Le document de référence pour l'Opération Grand Site comprend : - Les orientations stratégiques - Programme d'action et fiches action - Projet de tourisme durable : (chiffres de fréquentation, conditions d'accueil et de partenariat avec les prestataires) - Modalités de gestion et de gouvernance - Éléments financiers et calendrier | Projet Opération Grand Site Tome I : Le projet Tome II : Le programme d'action |
| Validation des orientations stratégiques et du programme d'actions | Les éléments clés du projet doivent être validés par la structure gestionnaire et le Comité de Pilotage Opération Grand Site. | Tome I validé en COPIL du 20 janvier 2015 Tome II |
| Contractualisation - mise en œuvre | | Pas de contractualisation en Région LR |



Pour le Grand Site Salagou- Cirque de Mourèze

« Une collectivité peut demander à entrer dans la démarche Opération Grand Site alors que des études poussées ont déjà été réalisées ; les services de l'Etat doivent alors s'assurer que la démarche engagée et les études effectuées sont en adéquation avec les valeurs et l'esprit d'une Opération Grand Site. »

C'est le cas pour le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze qui mène des études et des actions dans l'esprit d'une Opération Grand Site depuis 2006. Le Grand Site a déjà engagé des actions de préservation des paysages, d'aménagement des sites les plus fréquentés, d'accueil des publics et de mobilisation des acteurs et de la population. Elles visent toutes à répondre aux pressions qui s'exercent sur le territoire. Plusieurs étapes ont été nécessaires pour aboutir dans la durée, à une action concertée entre l'Etat et les collectivités, objet de l'Opération Grand Site.







Paysage et
résilience
au cœur
d'un projet
de territoire

2

« Ce paysage traversé chaque jour surprenait :
peu à peu, on ne le découvre plus que rarement :
on l'habite. À la limite, on ne le voit même plus,
on est dedans, au large. »

Antoine Emaz
Sauf

Préambule - Un classement qui recrée une unité

La construction d'un barrage dans la vallée du Salagou et la naissance du lac en 1969 ont créé un nouveau paysage. Paradoxe du geste de l'aménageur qui en déstructurant le fonctionnement et l'identité d'une vallée, en révèle la beauté.

Aujourd'hui, le traumatisme engendré par ce changement s'apaise. Une dynamique s'installe, incertaine encore, autour de la notion de lieu unique. En classant le site en 2003, les acteurs locaux et l'État choisissent de fonder son devenir sur la singularité du paysage, et de son histoire.

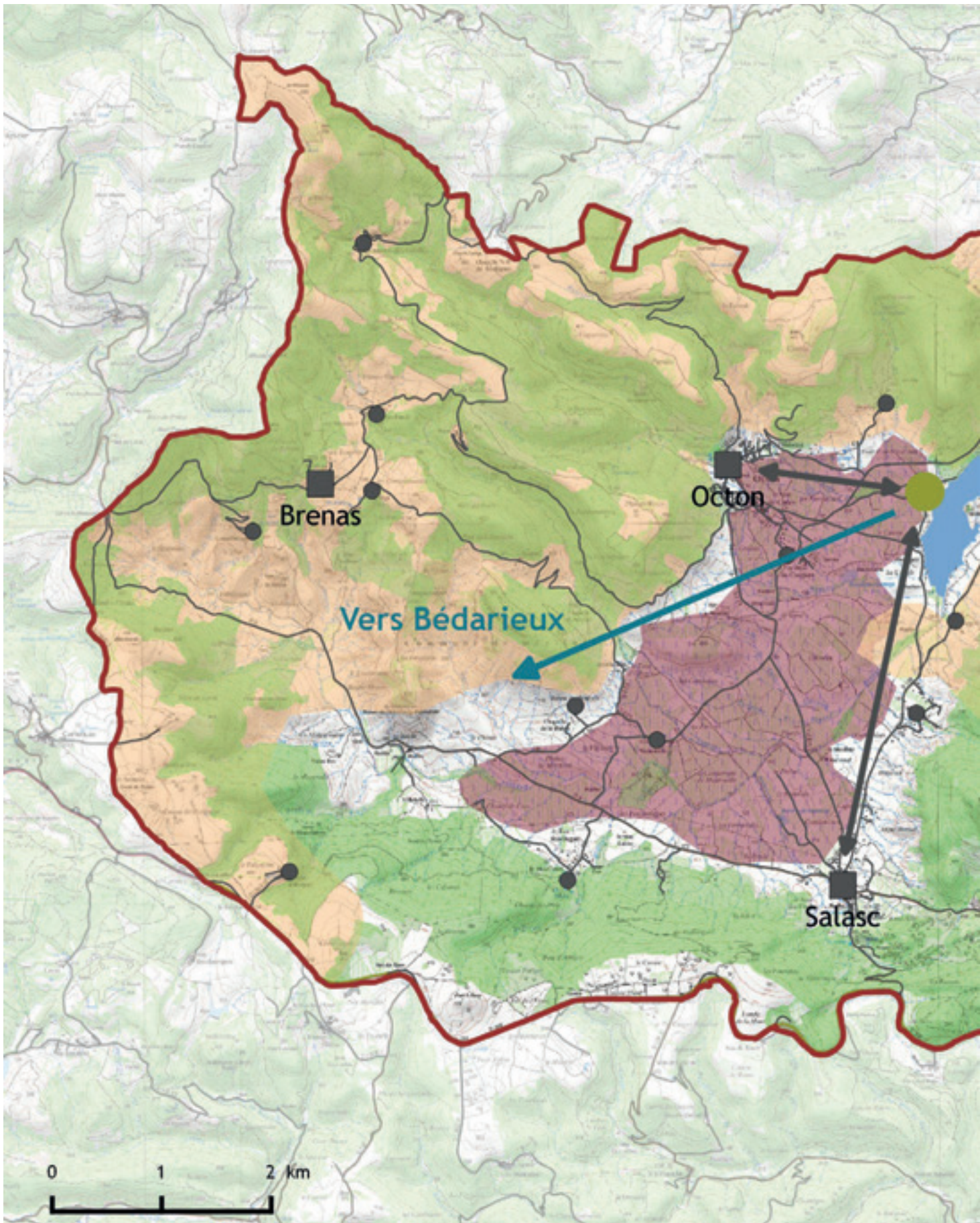
Le classement redonne à ce site éclaté une cohérence paysagère d'ensemble. Par contre, les structures sociales et économiques correspondantes se cherchent encore. Le classement de l'ensemble de la vallée est un outil puissant et efficace pour protéger le site d'interventions extérieures massives. Mais il est exigeant et difficile à manier. Il demande une vision paysagère d'ensemble, qui échappe encore aux acteurs : ce paysage est tout à fait nouveau, inédit, voire incongru. Comment utiliser le classement pour intégrer le choc et le dépasser, sans nier l'histoire du lieu ? Comment, face aux incertitudes, éviter la répétition de l'histoire ? L'objet de l'Opération Grand Site est de transformer le choc initial en faisant référence au concept de « paysage de résilience ». La résilience désigne la capacité des systèmes à retrouver leur équilibre après une perturbation. Dans le domaine écologique, elle renvoie à « *la capacité d'un écosystème à s'adapter à des événements (chocs) extérieurs et des changements imposés* »¹¹. Les urbanistes ont récemment proposé de réconcilier les habitants avec l'aménagement et la préservation du patrimoine en s'appuyant sur la notion de « ville résiliente ».

La résilience permet, autour du paysage protégé, de retrouver une cohérence fonctionnelle, esthétique, économique et sociale. Cette capacité à surmonter les bouleversements et à les dépasser fonde l'Opération Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

¹¹ Rob Hopkins, Manuel de transition, De la dépendance au pétrole à la résilience locale, édition Silence & Ecosociété, 2010.



Vocation des espaces



 Grand Site / Site Classé

1 - Les deux cœurs de site

 Pôle d'accueil - forte fréquentation

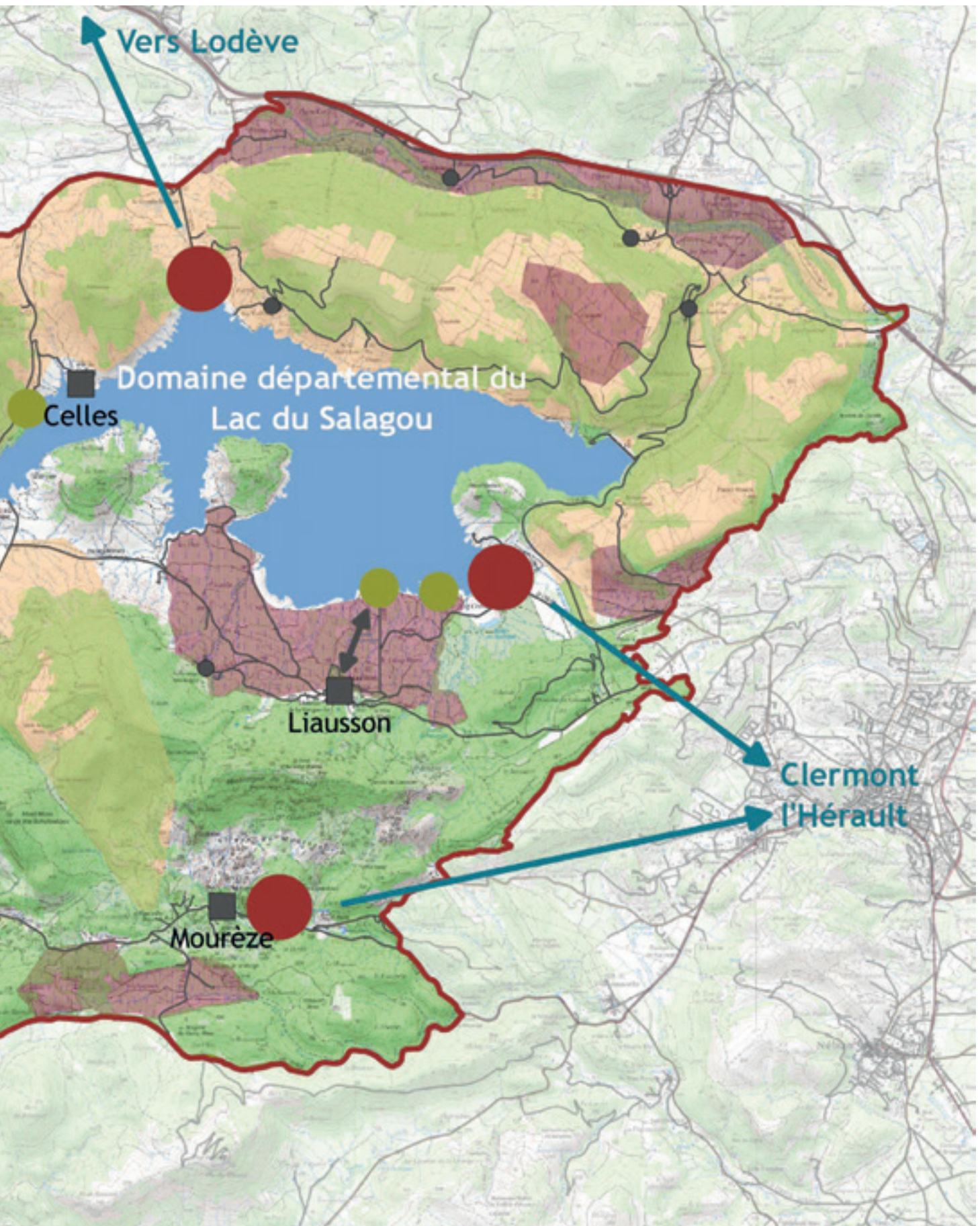
 Espace de convivialité - fréquentation intermédiaire

2 - Les grands paysages agricoles

 Élevage

 Viticulture

 Forêt



3 - Les villages et hameaux

- Village
- Hameau

4 - Connexions

- Liens villages / lac
- Liens vers les villes-portes

« On est surpris d'y découvrir cette surface d'eau
que le vent ride et, sur la rive opposée au chemin,
au pied d'une barrière de roseaux, cette ligne
blanche : l'écume en quoi se change, s'épanouit
l'eau contre un obstacle surpris et touché. »

Philippe Jaccottet
Paysages

1 Une approche par la vocation des espaces

Le projet de développement, d'habitat et d'accueil prend en compte le besoin de restructuration de l'espace, et le transcrit dans le choix des interventions, en termes de vocation de trois types d'espaces : d'une part, le lac du Salagou et le cirque de Mourèze, d'autre part, le grand paysage agricole, enfin, les villages.

Le lac du Salagou et le cirque de Mourèze, vitrines du Grand Site, ont vocation à accueillir du public. L'Opération Grand Site prend acte de la transformation du lac et ses berges, d'un réservoir d'irrigation en Domaine départemental à forte valeur patrimoniale et touristique. Au cirque de Mourèze s'y ajoute la préservation de la biodiversité. Les berges et le cirque de Mourèze, situés à proximité de villages habités, sont également des lieux de vie locale et de convivialité. Hormis trois pôles touristiques, et quatre zones intermédiaires d'accueil, les berges du lac du Salagou et le cirque de Mourèze comprennent de vastes espaces sauvages à préserver de tout aménagement.

La vocation de l'espace agricole du grand paysage est de s'orienter vers une production de qualité fondée sur la valeur et la singularité du paysage.

La vocation des villages est avant tout d'être le cadre de vie des habitants, lieux de restructuration d'une identité en évolution. La mobilisation des habitants représente un enjeu complexe mais majeur pour l'Opération Grand Site. Des villages vivants préservent le Grand Site contre une dérive vers un territoire « muséifié », et garantissent un accueil authentique. L'Opération Grand Site portera donc un regard prioritaire sur l'usage et l'entretien de l'espace par les habitants et visiteurs de proximité. L'histoire singulière du Grand Site met l'accent sur un besoin fort en termes d'animation sociale et culturelle dans les villages.

La démarche par vocation est un processus réglementaire pour les chartes de Parcs naturels régionaux (plan parc) et pour les chartes des Parcs nationaux (carte des vocations). Elle donne de la cohérence en termes de gestion et d'aménagement dans les territoires à enjeux patrimoniaux majeurs. Le cas particulier du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, entièrement protégé, est l'occasion d'associer l'approche par vocation à l'approche au cas par cas des aménagements (principe de la loi 1930).

Le Grand Site propose d'expérimenter un modèle de développement innovant, peu consommateur d'espace, grâce à une attention constante et globale au paysage. Chaque action d'aménagement bénéficiera d'un volet paysager traduisant l'esprit des lieux dans les différents espaces. Les aménagements privilégieront la sobriété et le lien social. Respectueux des sites et des paysages, émanation de l'histoire et de l'esprit des lieux, ils contribueront à leur valorisation.

1-1 Accueillir sur les berges du lac et au cirque de Mourèze

Les berges du lac du Salagou et les paysages ruiniformes du cirque de Mourèze sont les espaces les plus connus, la vitrine du Grand Site pour le grand public. Le lac du Salagou et le cirque de Mourèze présentent les caractéristiques majeures des Grands Sites avec leurs paysages emblématiques, menacés par une fréquentation importante. Ils ont chacun leur fonctionnement. Aujourd'hui, il s'agit de les relier entre eux et au reste du Grand Site.

Les espaces du lac du Salagou et du cirque de Mourèze ne forment pas un bloc homogène destinés à recevoir de façon uniforme la fréquentation du Grand Site. On distingue :

Des pôles d'accueil, très équipés, reliés aux villes-portes

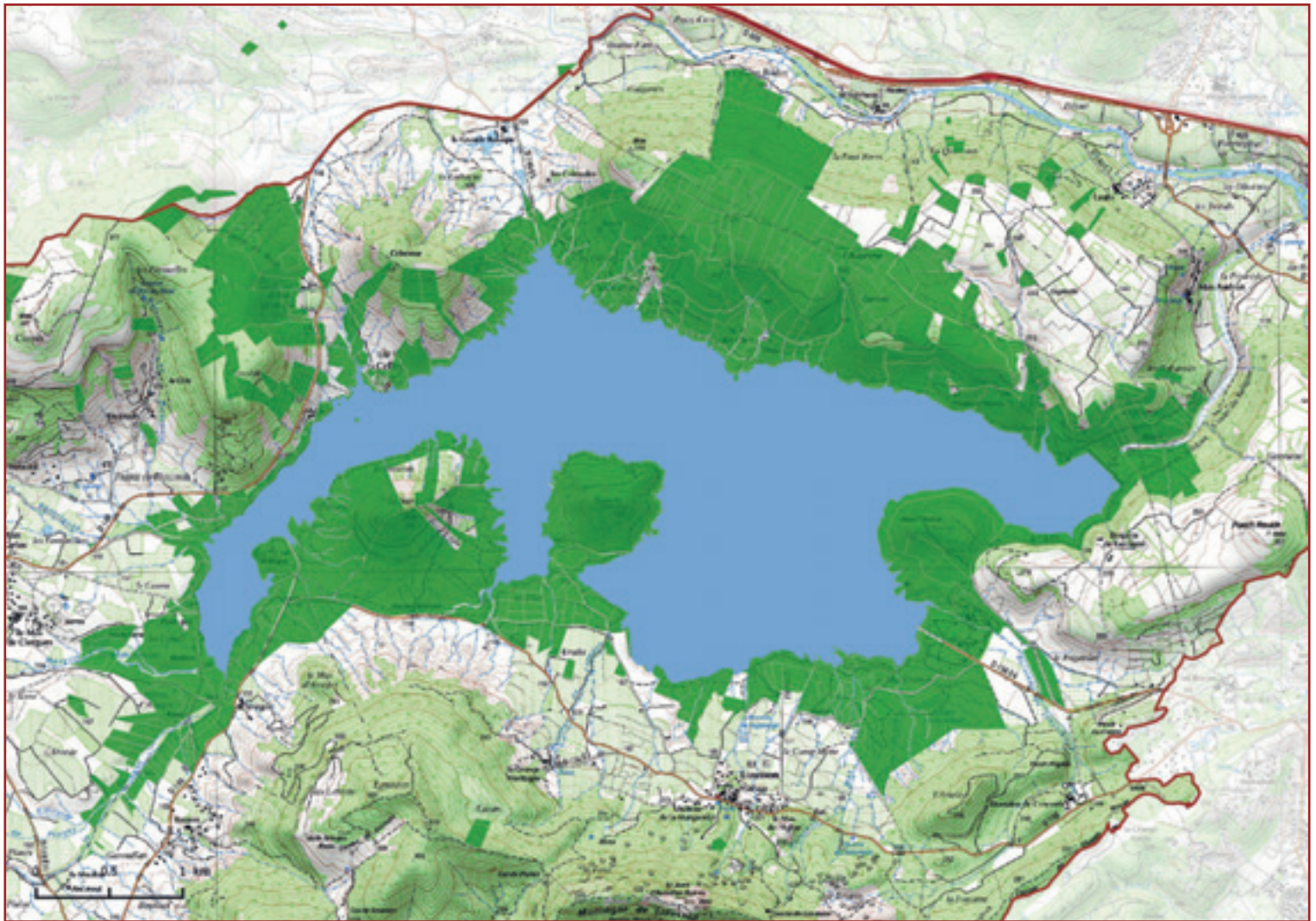
Des espaces conviviaux, fréquentés, plus proches des villages

Des espaces restés « sauvages » d'une rare beauté, avec une fréquentation réduite et spécifique

À chacun de ces trois types d'espaces correspondent des vocations différenciées et des niveaux d'interventions spécifiques.



Propriétés du Département



- Département
- Grand Site / Site Classé



© G. Bouquet

Appropriation et usages des espaces, au fil du temps

Le lac

D'abord fréquenté par des habitants locaux et régionaux, le lac du Salagou acquiert progressivement une notoriété au-delà des frontières de l'hexagone pour les activités de pleine nature qui s'y pratiquent.

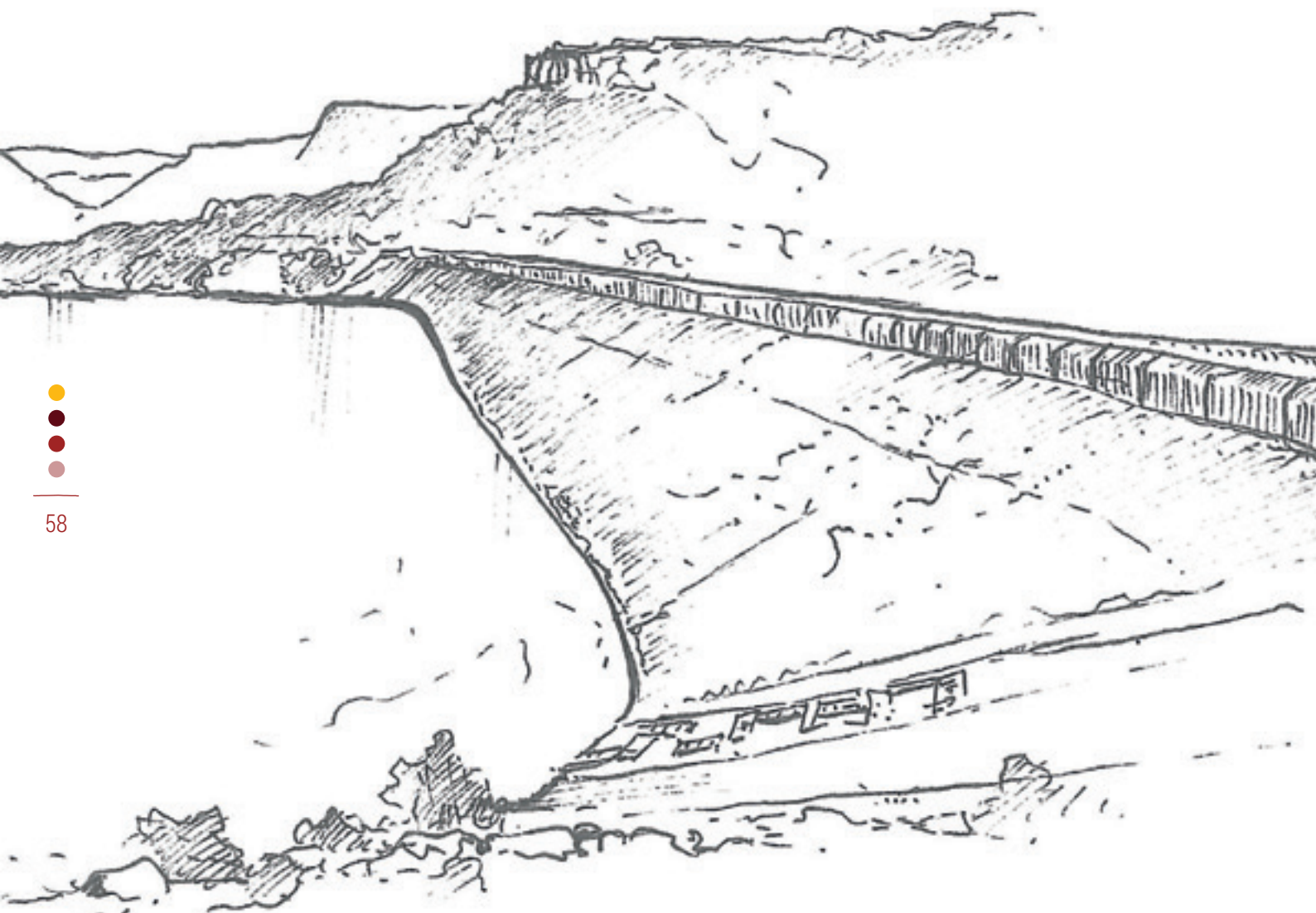
Du fait de son histoire, le lac et ses berges sont propriété intégrale du Département de l'Hérault : 1800 ha dont 750 ha de lac. Cette maîtrise foncière représente un élément de cohérence majeure pour une intervention publique dans l'Opération Grand Site.

Par délibération du 29 janvier 2007, l'ensemble des terrains départementaux situés autour du lac du Salagou ont été classés dans le domaine public du département, insaisissable, imprescriptible, inaliénable, ce qui renforce la vocation d'accueil du public. Les Héraultais, qui les fréquentent régulièrement, se sont approprié les berges réparties sur cinq communes.

Dans sa stratégie foncière adoptée le 3 juin 2013 le Département réaffirme sa volonté de « *maîtrise foncière sur le Grand Site du Salagou-Mourèze, (maîtrise foncière réglementaire dans la zone d'emprise du barrage en dessous de la cote 145) pour préserver les enjeux environnementaux, viticoles, pastoraux et paysagers forts* ». ¹² Il définit la vocation des berges du lac pour : « *accueillir du public, mais également les protéger de la surfréquentation touristique tout en accompagnant un développement local* ». Dans les zones à enjeux forts, le Département propose de « *conserver la maîtrise foncière dans l'objectif de garantir la protection des milieux sensibles et la qualité du paysage et d'encourager les pratiques agricoles respectueuses des ressources naturelles* ». En effet, malgré la mise en eau de la vallée, puis la fréquentation touristique, les villages des bords du lac ont conservé une vocation agricole importante, constitutive de la qualité paysagère du site. Très tôt et à leur demande, le Département a loué aux agriculteurs les parcelles expropriées autour du lac. Les agriculteurs des communes d'Octon, Lacoste et Le Bosc créent deux ASA d'irrigation à partir du lac. L'eau transforme le village aride d'Octon en petite « oasis » agricole (vergers, jardins...).

Pensée à l'origine pour l'irrigation de la moyenne vallée de l'Hérault en aval, la vocation du lac du Salagou a évolué. Le lancement de l'Opération Grand Site concrétise sa fonction de Domaine départemental à vocation d'accueil du public.

¹² Cf. annexe 14 : Rapport du Président concernant la mise en place d'une stratégie foncière sur les propriétés départementales du site du Salagou, 3 juin 2013



Partager l'eau

La croissance démographique, le besoin d'irrigation, le changement climatique et les sécheresses, le besoin de soutien du débit du fleuve Hérault créent une forte pression sur la ressource en eau du lac du Salagou. Tous les bassins versants de l'Hérault ont été identifiés en déficit quantitatif, comme tous les bassins versants du département.

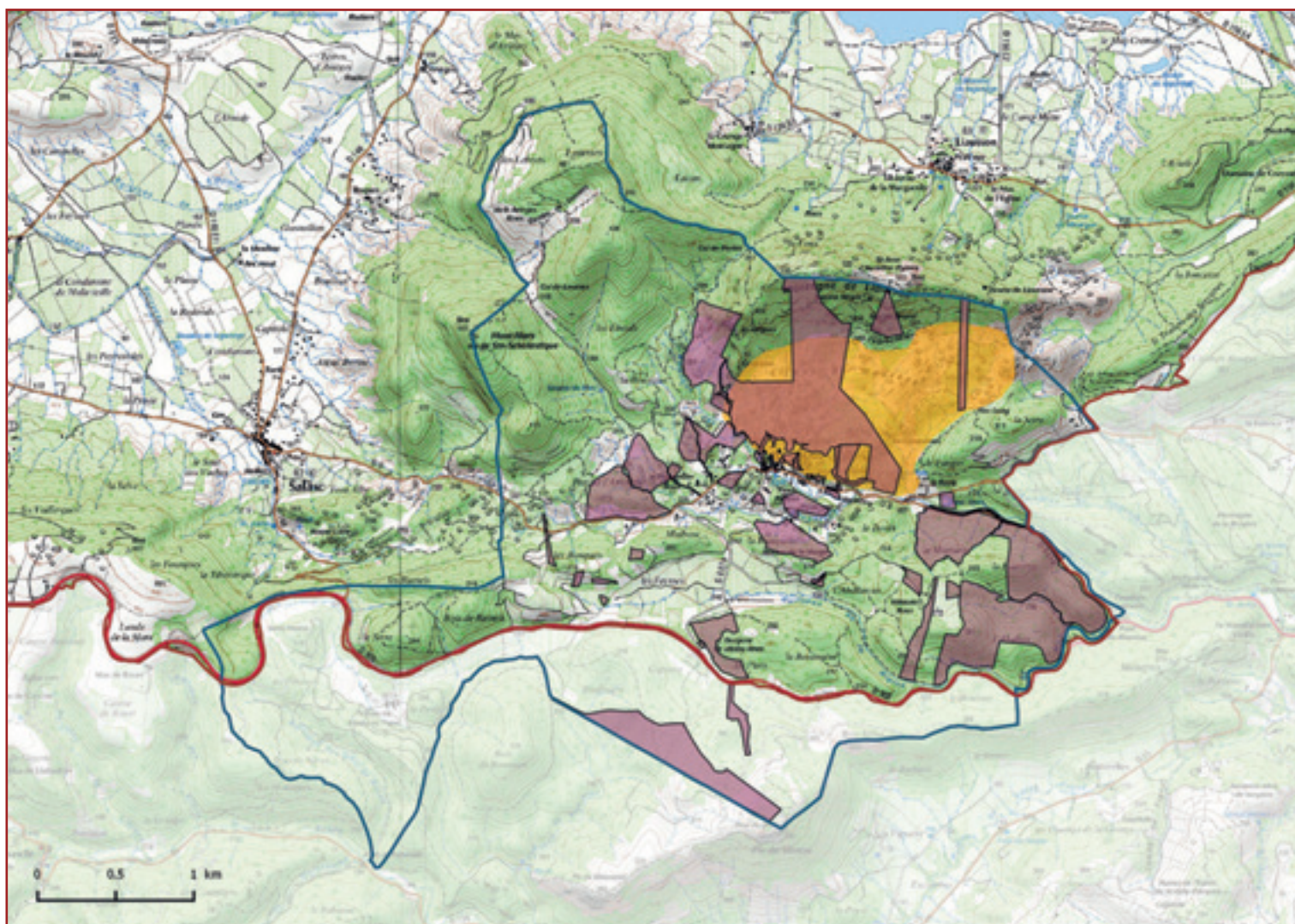
Le Syndicat mixte du fleuve Hérault (SMBFH) étudie à l'échelle du bassin versant les besoins des milieux aquatiques et les volumes maximum prélevables pour satisfaire les usagers : eau potable et irrigation. Aujourd'hui, les lâchers sont de 500 l/sec toute l'année. Le Département a étudié en 2009 les possibilités de mobiliser plus d'eau du lac du Salagou, notamment en période d'étiage (entre juin et septembre). Une étude complémentaire est en cours depuis 2012 pour préciser les impacts sur le Grand Site en termes environnementaux, paysagers et d'usages. Est envisagée la possibilité de mobiliser un débit supérieur entre juin et septembre. Dans ce contexte, il est fondamental de mieux saisir et d'intégrer pour l'avenir, l'impact d'un marnage plus important en été. Un niveau d'eau trop bas risque d'entraîner une plus grande accessibilité des véhicules aux berges, remettant en question le dispositif de contention des véhicules mis en place depuis 2006 pour préserver une « bande de tranquillité » et l'obsolescence des installations (ponton, mise à l'eau...).





Le Département communiquera les résultats de l'étude d'impact à la Commission locale de l'eau (CLE) qui définira la répartition de l'eau entre usagers, à l'échelle du bassin versant. Le scénario « Salagou » sera étudié au même titre que d'autres scénarios : recours à Aqua Domitia (eau du Rhône), exploitation de nouvelles ressources, économies d'eau.

L'invasion récente du lac par un herbier exotique – le lagarosiphon, *Lagarosiphon major* (Ridl.) – a fait apparaître une nouvelle menace sur l'attrait touristique du site. Il n'existe pas de solution d'éradication à ce jour. Un plan de gestion élaboré en 2014 sur 5 ans par le Département, propose des actions de sensibilisation, de faucardage, d'évaluation pour gérer cette espèce. Le Syndicat mixte de gestion du Salagou est chargé de sa mise en œuvre. La gestion de la ressource en eau pose de manière centrale et cruciale la question de la vocation de ce nouveau paysage : le lac ne peut être considéré comme un simple réservoir d'eau¹³. Il constitue le joyau d'un paysage plus large à l'échelle de la vallée. A ce titre il est classé. Il est le cœur d'un projet de territoire, d'une Opération Grand Site fondée sur la préservation du patrimoine. Mais il conserve sa fonction d'écrêtement des crues du fleuve Hérault et demeure également une réserve en eau mobilisable à l'échelle du bassin versant de l'Hérault.

¹³ Cf. annexe 15: « Le lac du Salagou n'est pas un simple réservoir d'eau », contribution du Grand Site au débat public autour d'Aqua Domitia, Cahier d'acteur n°32 du 08 décembre 2011

Propriétés de la commune de Mourèze



-  Commune de Mourèze
-  Propriétés communales
-  Cirque dolomitique
-  Grand Site / Site Classé

SMGS, Décembre 2014



Profils et attentes des publics du lac du Salagou et du cirque de Mourèze

Le lac du Salagou et le cirque de Mourèze concentrent plus de 90 % des visiteurs du Grand Site. Trois enquêtes et études permettent de cerner les profils des publics¹⁴, présentés en trois catégories : les habitants, les visiteurs de proximité (à l'échelle du bassin de vie du Pays cœur Hérault), les touristes.

Les touristes en famille

Le tourisme est surtout familial, les vacanciers viennent à 85% en famille (3 à 4 personnes), dont la moitié spécifiquement en vacances dans le Grand Site. Ils sont hébergés en camping donc, surtout en juillet et août. Ils fréquentent principalement le lac. Ce sont des actifs, issus majoritairement des professions intermédiaires.

Un tiers d'entre eux viennent de l'Hérault, la majeure partie des grandes régions limitrophes et 11% sont des étrangers du nord de l'Europe.

Sont recherchés la baignade, le calme et le repos, la beauté des paysages, les retrouvailles en famille ou entre amis, une certaine forme de convivialité. Si un quart des touristes est hébergé en camping, un deuxième quart est hébergé chez des parents ou des amis. Cette caractéristique souligne l'importance et la place du tourisme non marchand dans le Grand Site. Le manque de services et d'aménagement est clairement exprimé. Les attentes visent des aménagements de confort, toilettes, ombre, tables de pique-nique et des services de restauration. Elles visent aussi plus largement l'aménagement d'itinéraires et de pistes sécurisées. Puis, des suggestions de découverte, des produits du terroir, des expositions, des visites guidées.

La plus grande partie des visiteurs effectue des dépenses dans le Grand Site soit en achat de produits alimentaires, soit en restauration (retombées économiques directes). Une bonne visibilité des services et produits disponibles en lien avec les sites de visite est donc un facteur de satisfaction des visiteurs et une chance pour le développement local.

¹⁴ Cf. annexe 16 : Analyse des enquêtes et données recueillies sur la fréquentation, les déplacements et le stationnement dans le Grand Site, Temah, mars 2012, Regards n°3 Edition 2010, La Revue de l'Observatoire du Pays Cœur d'Hérault, enquête de la CCI et Enquête été 2011 in, Etude de fonctionnement et de gestion des déplacements du Grand Site du Salagou –et de Mourèze, Temah 2012, cf.annexe 2

Fréquentation par les visiteurs de proximité

Un tiers des visiteurs sont des excursionnistes à la journée. Ils fréquentent à part égale le lac et le cirque de Mourèze. Plus de la moitié sont des habitués qui pratiquent et visitent le Grand Site en avant et arrière-saison. Les retraités sont plus représentés chez les excursionnistes. Les visiteurs de proximité habitants des trois communautés de communes qui constituent le Syndicat mixte (Clermontois, Lodévois et Larzac et Grand Orb) ont une relation particulière avec le Grand Site. C'est leur espace de détente privilégié, la destination par excellence du pique-nique de fin de semaine. Les excursionnistes à la journée effectuent moins de dépenses dans le site.

Fréquentation par les habitants¹⁵

Pour les habitants, le lac est un lieu familier de baignade et de pêche, un but de promenade à faire découvrir aux parents et amis, dans une moindre mesure de pratique de loisirs de nature. Pour les habitants et les visiteurs de proximité, les attentes sont assez proches avec un renforcement du besoin de confort et de mise en avant des producteurs locaux. Spontanément, les habitants du Grand Site et des zones proches mettent la priorité sur l'entretien et la gestion (propreté et sanitaires), l'accès à des services de restauration et de l'information sur le patrimoine.

Les déplacements doux et le stationnement

Les cheminements doux sécurisés pour accéder et circuler dans le Grand Site, à pied ou à vélo sont souhaités par les trois quart des touristes et des visiteurs de proximité. Ils intéressent moins les habitants. Couplés avec des services de location de vélos, ils seront plus attractifs. Des navettes de desserte pourraient également réduire la pression automobile et intéresseraient les visiteurs et touristes sous condition de fréquence et de gratuité.

La mise en place de navettes nautiques emporte une forte adhésion pour plus de deux tiers des touristes mais aussi des habitants, qui y voient un mode de loisirs et de découverte supplémentaire et original.

Le stationnement des véhicules reste un sujet de préoccupation. Considéré comme satisfaisant dans les villages, il est ressenti comme saturé à Mourèze en été. Concernant les berges du lac, une infime minorité des personnes refusent tout éloignement du stationnement (réticences plus fortes chez les habitants). Une distance de 200 mètres, soit un trajet de 5 minutes à pied est acceptable pour la grande majorité des publics.

La convivialité

Le temps des retrouvailles domine dans les pratiques du Grand Site, l'ambiance détendue, l'accès à l'espace libre, le grand air. Puis dans une moindre mesure, la possibilité de pratiquer des activités nautique, du VTT et des petites randonnées.



¹⁵ Seule la fréquentation « loisirs » des habitants est traitée ici. La place fondamentale des habitants dans le projet social, culturel et économique est abordée ci-dessous.

Les trois pôles d'accueil : Clermont l'Hérault, les Vailhès et Mourèze

Esprit des trois pôles d'accueil

Les pôles d'accueil de Clermont l'Hérault, les Vailhès et Mourèze sont des secteurs déjà fortement aménagés. La vocation de ces zones est d'offrir aux visiteurs un bon niveau de confort, de sécurité, d'information, de services : hébergement, restauration, loisirs dignes d'un Grand Site. On peut y accéder avec des personnes à mobilité réduite. La vocation des trois pôles est également de générer du développement économique dans l'ensemble du Grand Site.

Les trois pôles constituent des points de fixation des visiteurs. Les deux pôles du lac du Salagou ont une capacité importante d'hébergements, de restauration, d'offre de services (toilettes, points d'eau, parkings...) et de loisirs de nature. Le public y est assez captif avec la présence des campings. Le pôle de Mourèze quant à lui est plus orienté vers la randonnée, les excursions à la journée, plus étalées sur les saisons intermédiaires. Les villages offrent aussi de bonnes capacités d'hébergement. Ces fréquentations sont globalement complémentaires. L'Opération Grand Site veillera cependant à mieux différencier le positionnement de chaque pôle de façon à enrichir l'offre, d'éviter la concurrence et la standardisation des services et des équipements. Une première réflexion, en lien avec les projets de territoire des communautés de communes pressent une vocation de loisirs de nature sur le pôle de Clermont l'Hérault, une vocation d'interprétation du patrimoine géologique et paléontologique sur le pôle des Vailhès, et une vocation liée à la biodiversité et l'animation culturelle sur le pôle de Mourèze. Ces orientations restent à confirmer et à approfondir.

Les pôles sont aussi les points d'accès des habitants de proximité des villes-portes : les Clermontois pour les pôles de Clermont l'Hérault et de Mourèze et les Lodevois pour le pôle des Vailhès. Ces habitants de proximité sont attachés à « leur lac ». Ils regrettent qu'il n'y ait pas plus « d'animation ». Les pôles accueillent des événements culturels, trop peu nombreux, en saison et sont le point de départ d'événements sportifs au printemps et à l'automne.



Type d'équipements et d'aménagements

Les aménagements prévus doivent répondre pour chaque pôle, à trois enjeux primordiaux pour l'Opération Grand Site :

- Restaurer les paysages en réhabilitant des infrastructures existantes dégradées
- Offrir au plus grand nombre une possibilité de détente et de convivialité toute l'année (qualité des espaces, hygiène, confort, information...)
- Permettre la découverte des patrimoines et de l'esprit des lieux

Les bâtiments seront permanents et ouverts à l'année. L'accueil, simple mais de qualité proposera des services de stationnement gratuit, toilettes publiques, collecte des déchets, points d'eau, ombre, aires de pique-nique et places à feu. Chaque pôle proposera des services d'hébergement et de restauration. Les campings accueilleront les camping-cars et proposeront à l'extérieur du camping une aire d'accueil de nuit équipée, à un tarif moindre. Le lieu d'accueil et d'information sera un bâtiment de qualité, intégré au paysage. Il comportera un petit espace muséographique sur le site et ses paysages, qui orientera les visiteurs vers la découverte des villages et du grand paysage. Pour la découverte pédagogique de la richesse des patrimoines et de l'esprit des lieux (description scientifique, sensible, historique...), une muséographie modeste sera développée sur le thème « Hommes et paysages ». Le bâtiment contiendra idéalement une salle de conférence ou de réunions. L'espace d'accueil des loisirs de nature sera raccordé à l'eau et l'électricité et sera équipé de vestiaires et de douches. Le pôle possèdera des petits équipements liés à la pratique sportive (points d'eau, de lavage...), des départs de chemins de randonnée/VTT/VTC, des boucles familiales. Des prestataires pourront proposer des animations de découverte. Équipé en ce sens (accès aux réseaux, espace pour mettre une scène...), le pôle accueillera des animations sportives et culturelles à l'année : compétitions, festivals, concerts...

Les pôles seront accessibles en transport en commun avec arrêt de bus et raquette de retournement. Ils seront également accessibles en déplacement doux depuis les villes-portes. Enfin, le pôle offrira un lieu de convivialité où les habitants des villes-portes et les visiteurs de proximité se retrouveront à l'année. Pour le pôle de Clermont l'Hérault il s'agit d'un espace public couvert, mis à disposition des associations.





Les zones intermédiaires conviviales

Esprit des zones conviviales

Peu nombreuses mais réparties autour du lac, les zones conviviales constituent un espace de vie pour les habitants, ouvert aux visiteurs. Elles sont pensées en réponse à l'histoire du site, comme un espace d'appropriation du lac et de ses berges par les habitants.

Ces lieux permettent aux habitants de profiter du lac en pleine saison. Les enquêtes réalisées auprès des habitants montrent qu'ils sont plutôt favorables à la fréquentation touristique, mais qu'ils délaissent les rives fortement visitées en été. Ces lieux intermédiaires contribuent à une harmonie entre vie locale et fréquentation touristique, et constituent un sas pour les habitants qui peuvent bénéficier d'animations sur les berges sans être dans les pôles très fréquentés. Ces espaces sont également fréquentés par des visiteurs de proximité, des touristes plus aventureux ou déjà connaisseurs du site, qui cherchent à découvrir d'autres lieux que les pôles ou le village emblématique de Celles. Les rives d'Octon, les berges du Mas de Riri, la plage de Liausson ou Wind 34 sont propices à la rencontre entre habitants et visiteurs avertis. Il ne s'agit pas de développer ces lieux de convivialité mais de les intégrer paysagèrement, de les conforter économiquement et de les accompagner pour qu'ils continuent à transmettre l'esprit des lieux. Les bâtiments d'accueil existants sur ces espaces intermédiaires ont été construits ou réhabilités au coup par coup, sans cohérence d'ensemble. Ils proposent souvent des activités de loisirs nautiques (pédalo, canoës, planches à voile) sans lien avec l'esprit des lieux et l'histoire du site. L'enjeu de l'Opération Grand Site est d'accompagner une requalification paysagère des bâtiments existants en définissant un fil directeur paysager qui traduise l'histoire singulière du site. La qualité de l'accueil y sera garantie, notamment par la mise en place et l'entretien de toilettes (reliées aux réseaux ou toilettes sèches). Les gestionnaires de ces lieux de convivialité seront des partenaires privilégiés de la dynamique d'échange autour de l'esprit des lieux, pour faire évoluer l'offre vers des produits moins standardisés et plus identitaires.

Ces espaces conviviaux contribueront à recréer du lien, à valoriser et à (re)donner du sens au paysage étrange et singulier des berges du lac.

Les quatre lieux retenus répondent à cette vocation tout en conservant ses spécificités :

Le Mas de Riri sur la commune de Celles est un hameau idéalement placé sur les berges, à l'écart des fortes fréquentations du village abandonné de Celles et du pôle d'accueil des Vailhès. Lieu de vie d'une dizaine d'habitants, cette zone conviviale propose des hébergements (hôtel et camping), et en saison estivale un bar, des animations culturelles, de la restauration et des activités nautiques. La zone joue son rôle de lieu de convivialité puisque s'y croisent pêcheurs du nord de l'Europe et jeunes des villages voisins venus jouer au billard. Propriété privée du gestionnaire du camping, les bâtiments pourraient être mieux intégrés dans le paysage. Le lien piéton avec le village de Celles est à renforcer. Le PLU de la commune de Celles, en cours d'élaboration en 2015, va dans ce sens.

Le Relais nautique situé sur les rives d'Octon est également un lieu de convivialité fréquenté par un public local, habitants de la vallée du Salagou et des Hauts Cantons (ville-porte de Bédarieux), comme par les touristes. Le gestionnaire, en convention avec la mairie, propose des animations culturelles, de la restauration et la location de canoës, de pédalos. La zone des rives d'Octon offre une série de petits espaces de découverte : des campings, des promenades, des aires de pique-nique et des espaces de pêche. Le Relais, ouvert l'été, comprend un bâtiment traditionnel, type maset, agrémenté en été d'infrastructures légères (terrasse, scène, toilettes, logement du gestionnaire) démontés hors saison. Le maset rénové est propriété du Département de l'Hérault, et loué à la mairie en convention d'occupation annuelle. L'enjeu sur cette zone est de renforcer l'intégration paysagère du parking et des bâtiments, d'améliorer les conditions de travail du gestionnaire (accès à l'eau, convention moins précaire) pour qu'il puisse s'investir davantage dans cette activité, en étendant sa saison. La création des liaisons piétonnes avec les villages voisins d'Octon et de Salasc (traversée d'une départementale à sécuriser) est un désir fort.



Wind 34, sur la commune de Clermont l'Hérault, est implanté sur les berges, depuis les origines du lac. Connu de tous, il est très apprécié localement. Cet espace est d'ailleurs désigné comme la zone de « Wind 34 », nom de l'entreprise. A proximité du pôle de Clermont l'Hérault et site de prédilection des pratiquants de kitesurf, il mélange un public de locaux habitués (notamment du Clermontais) et de touristes de passage. Il propose la location de canoës, de planches à voile, de pédalos et une buvette. Le bâtiment du gestionnaire est saisonnier, démonté à la fin de l'été. L'enjeu sur cette zone est de renforcer l'intégration paysagère du parking et de la structure légère, et d'améliorer les conditions de travail du gestionnaire pour qu'il puisse s'investir plus sereinement dans cette activité et étendre sa saison.

Les rives de Liausson ne proposent aucune activité à ce jour et, il n'existe pas de bâtiment. On note toujours sur ce site un fort besoin de réappropriation des habitants qui ont fui ce site en raison de la fréquentation anarchique et très importante. Les enquêtes montrent un attachement des habitants de la ville-porte de Clermont l'Hérault pour ce lieu, hors saison. Après des années de non-droit sur cette plage, il apparaît encore comme un lieu à l'abandon. L'été, les camping-cars qui y stationnaient en très grand nombre, avaient transformé ces rives en un point noir paysager du Grand Site. Le récent aménagement de 2014 a fait reculer les véhicules des berges. L'enjeu de l'Opération Grand Site est d'y instaurer une ambiance conviviale, de promenade quotidienne pour les habitants de Liausson, le village le plus proche du lac après Celles, un lieu proposant des animations sur une des communes les plus impactées par la transformation du paysage. Les aménagements seront publics, la gestion confiée à un prestataire. L'activité, à définir, sera centrée sur la convivialité, la rencontre. Le bâtiment devra contribuer à valoriser le paysage.



Partenariat avec les prestataires des zones conviviales

Les prestataires présents sur les berges pendant la saison estivale constituent des partenaires précieux pour les gestionnaires du Grand Site. Au-delà de leur fonction sociale, ils contribuent à la préservation du site en accueillant et en informant les visiteurs : sur les itinéraires et la vie du site, sur la qualité de l'eau (affichage des relevés de l'Agence régionale de la santé). On note déjà que les trois lieux où les prestataires sont présents subissent moins de dégradations, de vandalisme et de vols sur les parkings. Ces constats sont confirmés par la gendarmerie.

Les prestataires collaborent à l'observatoire de fréquentation du Grand Site en effectuant bénévolement le comptage des véhicules sur le parking du secteur qu'ils occupent. Ils organisent des chantiers bénévoles d'arrachage de l'herbier invasif (lagarosiphon) sur les plages à proximité. Le Grand Site met en réseau ces prestataires via le passage quotidien des patrouilles, et des moments plus formels d'échange au sein de la Commission « Fréquentation » qui se réunit tous les trimestres.

Dans le cadre de l'Opération Grand Site, un partenariat sera officialisé avec ces prestataires. Leur mise en réseau les engagera à contribuer à l'esprit des lieux, à faire respecter le code de conduite et à transmettre des connaissances sur le patrimoine aux visiteurs.

Type d'équipements et d'aménagements

Ces lieux sont tous de taille humaine, et situés sur le circuit du lac en VTT. Les visiteurs, dans un cadre très préservé doivent y trouver de l'ombre, la possibilité de s'y désaltérer, et de rencontrer des habitants et d'autres visiteurs.

Les habitants souhaitent y trouver une restauration, des animations culturelles et sportives (salle d'exposition, petits concerts...). Offrant fraîcheur, ombre et calme, la zone comprend un bâtiment d'accueil, des toilettes publiques, des poubelles, un parking, des aires de pique-nique et des places à feu, un panneau d'information. Une présence humaine permanente en saison garantit un bon niveau de sécurité, d'hygiène et le respect du code de conduite. Pour la contemplation et la découverte des paysages, on y trouve des départs de promenades familiales, des balades en barque, en canoë. Ils constituent des points d'accès au plan d'eau pour les activités nautiques : pontons, mises à l'eau permettant l'accès pour les pêcheurs...

On y accède en voiture, qu'on laisse en retrait des berges. On devra pouvoir y accéder à pied d'un village ou d'un pôle d'accueil, et y retourner à pied.



Les espaces restés sauvages sur les berges du lac et dans le cirque de Mourèze

L'esprit sauvage des berges et du cirque

Les espaces sauvages du lac et du cirque de Mourèze sont pensés comme des paysages « intacts ». Qu'ils soient naturels ou cultivés, malgré la fréquentation, ces sanctuaires ne sont pas aménagés pour accueillir du public. Les visiteurs s'y déplacent à pied ou en vélo et ne laissent aucune trace de leur passage. La vocation de ces zones sauvages, aux paysages extraordinaires, et abritant une faune et une flore exceptionnelles, est d'offrir aux visiteurs curieux et patients, une expérience unique des paysages nés de l'histoire singulière du site.

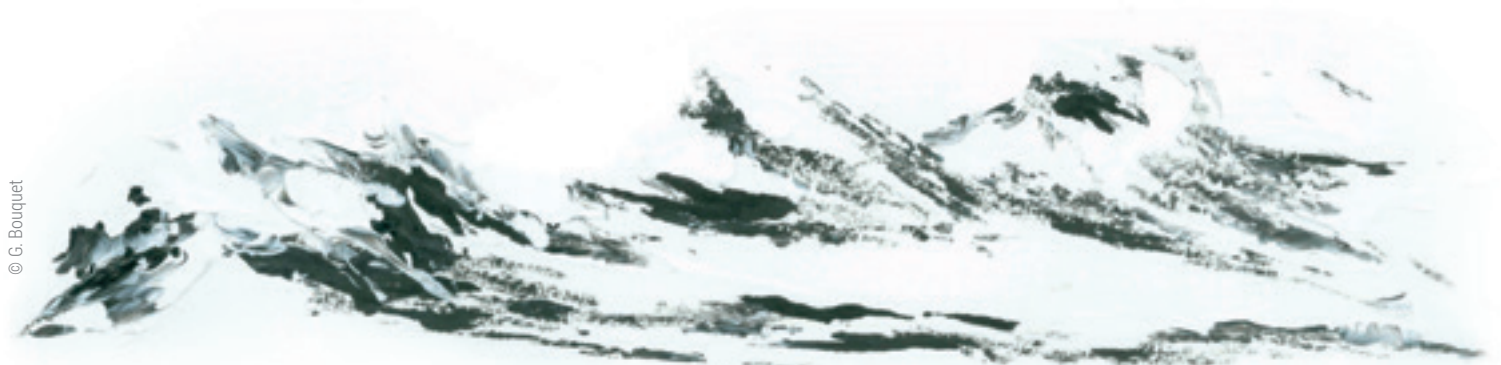
Dans les zones sauvages, on cherche à se couper du monde, à se retrouver seul ou entre proches. On y apprécie le silence, la paix, la contemplation, le contact avec la nature, sans équipement. On est prêt à laisser sa voiture et à marcher pour y accéder. On y trouve des départs de sentiers et un balisage discret. Ce sont surtout des habitués qui connaissent le site et des habitants de proximité qui fréquentent ces lieux. Parmi eux, il y a aussi des sportifs au comportement responsable.

L'enjeu principal y est la préservation et la restauration de paysages singuliers alliant une forte présence minérale (ruffe et dolomie), l'eau, et l'histoire, symbolisée notamment par le village de Celles.

L'importance du minéral et du phénomène d'érosion

Sols nus, figures dolomitique blanches, plateaux de basalte noirs, canyons de ruffes rouges, ces formes sculptées par le temps et l'érosion sont caractéristiques des berges du lac et du cirque de Mourèze. Ces espaces dénudés confèrent au lac et au cirque un caractère original majeur, d'un point de vue écologique et paysager. Ces milieux arides constituent paradoxalement les supports d'une biodiversité remarquable. L'effet combiné de la lumière et de la chaleur donnent naissance à une vie foisonnante quoique discrète : scorpion languedocien, coris de Montpellier, iris nain, psammodrome des sables, sabline agglomérée...

La gestion de ces espaces devrait laisser faire, voire accompagner le travail de l'érosion. Sauf exception, la forêt ne sera pas favorisée ; au contraire les travaux devront s'adapter à un terrain meuble, en mouvement. L'Opération Grand Site souhaite maintenir, voire, étendre une agriculture locale sur une partie de ces zones sauvages : pastoralisme et viticulture.



Type d'équipements et d'aménagements

Ces zones sont moins fréquentées. Elles doivent conserver leur caractère intime. Comme dans toutes zones protégées (réserves naturelles, parcs nationaux...), on y trouve en entrée de site, (en recul des berges et du cirque) un parking d'accès sobrement équipé (poubelle, panneaux comportementaux) d'où on part à pied. On remporte ses déchets jusqu'au parking. Aucun bâtiment ni équipement d'accueil n'y sont prévus, hormis quelques mises à l'eau, pente douce stabilisée, couleur ruffe qui s'enfonce dans l'eau sans impact paysager. Les seuls équipements sont ceux de contention des véhicules (glissières, barrières...) et balisage des sentiers. Les parkings maintenus seront intégrés au paysage, d'autres seront supprimés.



L'enjeu de la gestion de ces étendues minérales est d'en conserver les formes sculptées par l'érosion. Aussi, on cherchera à maintenir visible le minéral pour conserver la monumentalité identitaire du Grand Site, en particulier dans deux zones phare de cette érosion : la presqu'île de Rouens près du lac et le cirque de Mourèze, l'une rouge, l'autre blanche.

1-2 Préserver la qualité des grands paysages géologiques, naturels et agricoles

Le grand paysage couvre la majeure partie du Grand Site (voir carte des vocations). Son identité est agricole. Le grand paysage du Salagou et Mourèze constitue également un ensemble géologique et paléontologique signifiant, et un havre pour la biodiversité. L'élevage extensif maintient les espaces ouverts. En retour, les sols nus rendent plus lisibles les grandes formations géologiques. Le parcellaire viticole souligne et entretient les structures du paysage et du bâti.



La géologie socle d'un terroir viticole

Le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze possède des terroirs propices à l'élevage et à la viticulture dont la variété provient de ses roches et de leur érosion. Les larges plateaux basaltiques sont occupés par la vigne et le pâturage d'ovins. Après une phase d'abandon, liée au manque d'eau, à l'exposition aux vents et à l'éloignement, une reconquête est en cours, car ces terres sont fertiles.

Si les versants les plus abrupts sont colonisés par une végétation méditerranéenne variée, les pentes plus douces forment un glacis de dépôts où blocs de basalte et petits débris de ruffe s'associent. Ici, le sol devient favorable à des pâturages plus accessibles, voire à la vigne.

En contrebas, sur les terrasses alluviales qui accueillent aujourd'hui largement la vigne, ruffe et basalte sont complétés par des galets de grès issus du Trias et un calcaire du Jurassique, transportés puis déposés par des cours d'eau. Ces sols aux fragments pierreux mêlés à une mince couche de terre restent fragiles et doivent être nourris par un apport régulier d'humus pour une agriculture respectueuse de l'environnement.

Le raisin de table a fait les riches heures de Clermont l'Hérault et ses environs, dont la plaine du Salagou, avec 6 000 hectares et 50 000 tonnes de productions, jusque dans les années 1970. Aujourd'hui, la vigne est cultivée pour élever du vin. Les vigneronnes accompagnent l'expression de chaque terroir en s'appuyant sur des cépages méditerranéens : grenache, syrah, mourvèdre, carignan, cinsault... Ces terroirs, associés au paysage extraordinaire du Grand Site, offrent tout le potentiel d'une production viticole de grande qualité.

L'implantation des vignes s'adapte au relief (collines, côtes, combes ou versants) mais aussi aux sols minces et drainants, aux terrasses caillouteuses. Le paysage de la vigne est façonné, sculpté lui conférant cet aspect linéaire et régulier des rangs de ceps, rythmé par abris, masets, chemins, murets, talus...

Constitués de coteaux qualifiés de « vignes en timbre-poste », cette mosaïque crée une dynamique pour l'œil d'une parcelle à l'autre, par l'alternance des textures, des couleurs, un jeu d'ouverture et de fermeture.

Toujours présents et intimement liés à la vigne, les oliviers participent à la mosaïque paysagère du Grand Site. De même, les murets, terrasses et bâtiments agricoles en pierre, essentiellement construits en basalte, affirment les liens entre géologie et agriculture.



« C'est la promenade le jeudi matin, la promenade dans les vignes, accompagnée. Quelques mimosas commencent à éclore. Des tacteurs passent, s'engagent entre les rangs et déroulent du fil de fer. Comme d'habitude on prend des chemins de conversations ou de silence »

Le grand paysage agricole

La Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages du Grand Site a identifié l'activité agricole comme fondamentale pour le maintien de la qualité des paysages. Le Grand Site souhaite renforcer les liens étroits entre paysage, agriculture et biodiversité. Le périmètre du projet agro-environnemental dépasse celui de l'Opération Grand Site, il est élargi au périmètre de la ZPS Natura 2000¹⁶.

La surface agricole utile représente un tiers des surfaces du périmètre agro-environnemental, avec peu d'urbanisation, beaucoup d'espaces naturels et un fort relief. Si la viticulture est le secteur agricole le plus importante en termes d'emplois, l'élevage domine en termes de surfaces exploitées.

L'agriculture est génératrice d'emplois. Malgré une baisse du nombre d'agriculteurs, le Grand Site – à l'échelle du périmètre agro-environnemental – reste porteur de plus de 200 exploitations agricoles, supports de 300 emplois à temps plein.

Le chiffre d'affaire (CA) du secteur de l'élevage pour 19 exploitations est de 1.370 millions d'euros par an. La viticulture constitue un vecteur majeur d'emploi et de développement économique puisqu'elle génère, à l'échelle plus large du Pays cœur d'Hérault, un CA de 100 millions d'euros par an.

Dans le secteur agricole le Syndicat mixte a mené, de 2009 à 2012, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la SAFER, une réflexion sur les leviers de développement agricole dans le Grand Site¹⁷. Pendant la durée de l'Opération, le Grand Site se rapprochera de la Chambre d'agriculture sur ses activités d'appui aux filières agricoles sur le territoire. Le Grand Site a besoin d'une dynamique d'échanges de pratiques en particulier entre viticulteurs, de formations, d'appui technique, administratif et financier. La Chambre est partenaire en 2015 du Syndicat mixte qui coordonne le Projet agro-environnemental climatique (PAEC) sur le territoire. Le Grand Site est favorable à une transition progressive vers une agriculture biologique en cohérence avec la valeur, la qualité des paysages et la biodiversité.

¹⁶ Cf. annexe 17 : Document d'objectifs du site Natura 2000 ZPS le Salagou, SMGS janvier 2011

¹⁷ Dans le cadre d'une OCAGER (Opération concertée d'aménagement et de gestion de l'espace rural).
Soutien financier du Département de l'Hérault, de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Europe

La vocation de l'espace agricole est de s'orienter vers une production de qualité, cohérente avec le paysage, et moderne dans son rapport au patrimoine.

De 2009 à 2012 le Syndicat mixte a mené une animation auprès de la profession agricole du Grand Site au sein d'une démarche dite « OCAGER »¹⁸, en partenariat avec le Département, la Région Languedoc-Roussillon et l'Europe. Ces travaux ont apporté au Grand Site une connaissance approfondie du monde agricole, des projets valorisants le grand paysage et définis des leviers d'action pour les accompagner.

En 2013, à la demande des communes, le Département a mené une étude afin d'étendre le réseau d'irrigation existant vers la plaine du Salagou. L'irrigation contribuerait à valoriser la terre agricole, et à sécuriser la production de fourrage d'appoint pour les éleveurs.

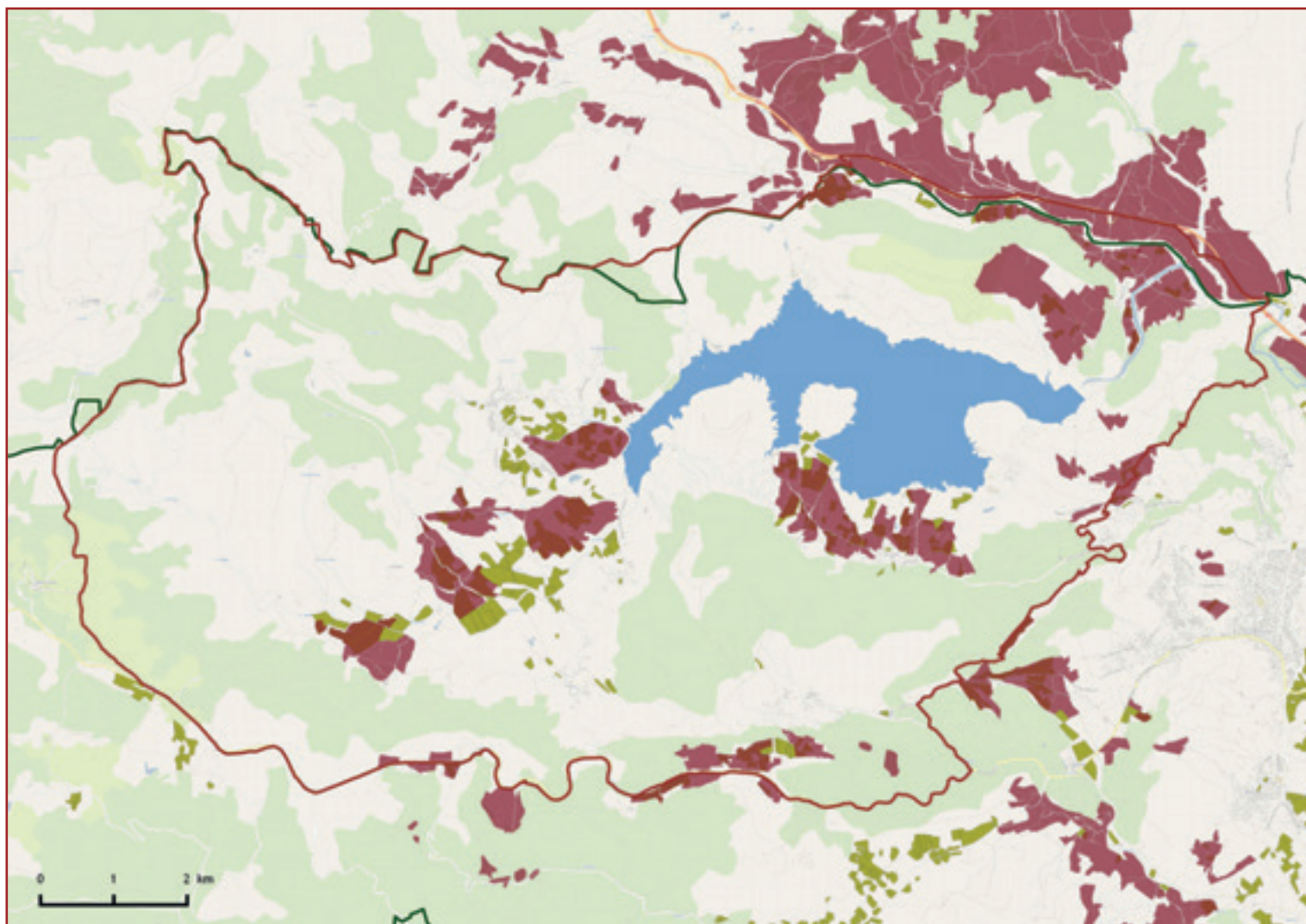
Il existe des initiatives publiques et privées de promotion des circuits courts, mais à ce jour, ni coordination ni valorisation à l'échelle du Grand Site.

Seule une politique de développement agricole à l'échelle du Pays cœur d'Hérault, appuyée par les communautés de communes, sur un positionnement lié à la qualité des paysages et de l'environnement, pourra à terme conforter un secteur économique fragile et menacé, mais fondamental pour les paysages.



¹⁸ Cf. annexe 18 : Opération concertée d'accompagnement et de gestion de l'espace rural (OCAGER)

Parcellaire de l'AOC Languedoc



Parcellaire viticole

- | | |
|--|--|
|  Grand Site / Site Classé |  Vignes |
|  Périimètre PAEC |  Parcelles en AOC Languedoc |

SMGS, Février 2015

Données AOC : INAO - SIG - Reproduction interdite - Droits de l'INAO réservés
(Données absentes : Communes de Brenas, Cabrières, Carlencas-et-Levas, Celles,
Dio-et-Valquières, Salasc)

La viticulture

Dans un contexte de compétition internationale accrue et de baisse de l'attractivité du métier pour les jeunes générations, l'ancien modèle de production quantitative du vin, encadrée par le système coopératif, subit en région Languedoc Roussillon une crise sévère. La seule cave coopérative du Grand Site a fermé en 2004. Ses bâtiments sont en vente. La production de la vallée est collectée par la cave coopérative de l'Occitane, située en dehors du territoire (à près de 50 kilomètres). La majeure partie des vins du Grand Site sont ainsi mélangés à ceux de la grande région et vendus en vrac. Les coopérateurs peinent à vivre de cette organisation détachée de leur territoire.

Cependant, le Grand Site se distingue par un nombre important de caves particulières qui proposent des vins de qualité. Une nouvelle dynamique prend forme : une grande partie du parcellaire viticole du Grand Site est classée en AOC, dont certaines parcelles en 2012 (Clermont l'Hérault, Liasson). La démarche AOC allie les paysages et un potentiel de production de qualité.



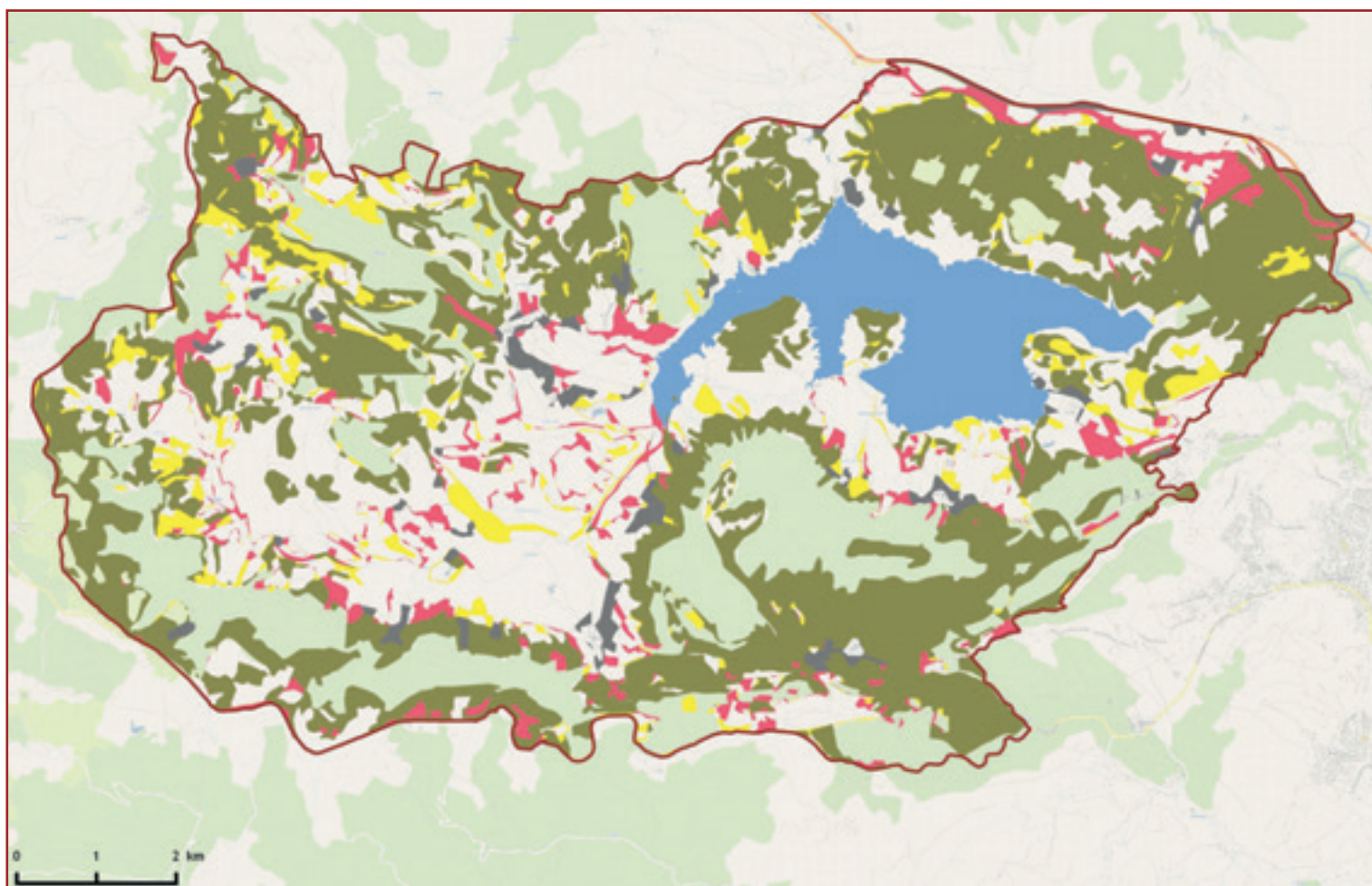
La sauvegarde de la mosaïque agricole passe par l'entretien des linéaires constitutifs des contours de parcelles. Or, les suivis scientifiques menés par le Grand Site sur les quatre dernières années confirment la cohabitation entre petit parcellaire de vignoble, friches et espaces naturels comme un milieu très favorable à la biodiversité. Intérêt naturaliste et intérêt paysager convergent pour inciter à travailler sur les contours des parcelles : murets, haies, arbres isolés...

Pour le vignoble du Grand Site, l'enjeu est d'aller vers un modèle plus identitaire qui mettra en valeur le lien entre le vin, la biodiversité, la géologie et les paysages.

Le paysage est l'expression conjuguée du plaisir des sens : celui du regard, du goût, des parfums, du toucher, des sons. Ces mêmes sens permettent d'apprécier un vin. A l'image de la dégustation, le professionnel du vin doit apprendre à connaître son paysage et à le partager.

Le paysage est un langage, il transmet des messages. Le lien esthétique entre la viticulture et le grand public est envisagé par les syndicats viticoles en démarche qualité comme une valeur ajoutée au produit. La vocation du vignoble du Grand Site est d'exprimer toute la diversité et la singularité des paysages géologiques et de savoir les faire « déguster » aux habitants et aux visiteurs.

Fermeture du paysage



Évolution de la végétation entre 1972 et 2001

SMGS, Septembre 2015

- | | |
|--|--|
|  Grand Site / Site Classé |  Fermeture |
| |  Ouverture |
| |  Déprise agricole |
| |  Développement urbain |



Troupeau © F. Cottin

L'élevage et les espaces pastoraux

Résistant au déclin, le secteur de l'élevage se maintient. Les surfaces d'élevage couvrent deux tiers de la surface agricole utile (3 000 ha valorisés par le pâturage). Le système de polyculture élevage est le plus répandu avec 19 éleveurs (une moyenne d'un troupeau par commune), et plus de 1 000 équivalents Unités gros bétail (ovins, bovins, caprins, équins). La moyenne d'âge des exploitants comprise entre 35 et 45 ans est relativement favorable.

L'enjeu fondamental de l'élevage est de maintenir les milieux ouverts par l'extension des surfaces de pâturage des troupeaux. Les espaces pastoraux disponibles ont été recensés. Les interventions ciblées sur les surfaces d'exploitations d'élevage ces quatre dernières années contribuent activement à entretenir et à ré-ouvrir les paysages du Grand Site.

Les milieux ouverts participent également à la lutte contre les incendies. La gestion pastorale par le feu, bien contrôlée, reste un outil extrêmement efficace de gestion des paysages du Grand Site. D'autres productions diverses ont été recensées : oléiculture, trufficulture, maraîchage, semences, pois chiches, miel, plantes aromatiques...



Un projet agro-environnemental dans l'ensemble du Grand Site

Dans le cadre de la démarche Natura 2000 et sur la base d'une connaissance approfondie des populations et des habitats d'oiseaux et de chauves-souris, le Grand Site anime depuis 2009 un projet agro-environnemental en partenariat avec les agriculteurs.

Le Grand Site a développé des mesures agro-environnementales (MAE) à destination des viticulteurs (les contrats Natura 2000 s'adressant plus traditionnellement aux éleveurs). Ces contrats MAE accompagnent les viticulteurs dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Ont également été proposées des mesures en faveur des populations de chauves-souris qui constituent un moyen naturel de lutte contre les parasites, comme le ver de la grappe. Au total, le Grand Site a contractualisé des mesures agro-environnementales avec une vingtaine d'agriculteurs. Ceux-ci se sont partagés en quatre ans la somme de 220 000 €.

Le bâti agricole dans le site classé

La proximité de Montpellier par l'autoroute (l'A75, puis l'A750) et la qualité du cadre de vie dans le Grand Site engendrent une forte pression foncière sur les terres agricoles, en particulier aux abords des villages. Les terrains sont rares et se vendent parfois bien au-dessus du prix agricole, ce qui constitue un véritable frein à la transmission et à la reprise des exploitations viticoles vieillissantes. Le classement du site participe du maintien de la vocation agricole des terres dans la mesure où il freine les projets de constructions résidentielles.

Des permis obtenus pour des bâtiments agricoles, transformés en résidences principales ou secondaires créent une forte tension autour de la construction agricole dans le Grand Site. Pourtant, a été identifié un besoin limité de construction de bâtiments afin de maintenir l'activité agricole sur le site classé. Dans le cadre du parcours à l'installation, suivi par le GTUA¹⁹, a été adapté le dispositif d'accompagnement et de suivi au cas par cas, des projets de construction au secteur agricole. Les porteurs de projets sont personnellement accompagnés par le Grand Site. Services instructeurs, services de l'Etat, architecte conseil et Chambre d'agriculture coordonnent leur intervention lors de tournées de terrain. Par ailleurs, pour les projets aboutis, le Grand Site et le Département ont créé un dispositif de prise en charge des surcoûts architecturaux en site classé.

Un patrimoine bâti vernaculaire de qualité réparti sur le territoire du Grand Site, atteste de la présence permanente de l'homme dans ce milieu rural et ajoute une dimension intime au caractère des paysages, liée à l'agriculture méditerranéenne. Les habitants n'ont pas tous conscience de la valeur de leur patrimoine. Côtées au quotidien, ils ne soupçonnent pas que ces constructions modestes puissent « faire patrimoine ». Qu'en perçoivent les visiteurs ? Une valorisation du bâti agricole semble nécessaire.

En conclusion, l'Opération Grand Site s'engage à conforter une agriculture en lien avec la qualité des paysages. Elle mettra en valeur les pratiques agro-environnementales pour favoriser une conversion progressive vers la production biologique.

¹⁹ Groupe de Travail Urbanisme et Agriculture de l'Hérault (GTUA 34) rassemblant l'Etat (DDTM), le Département et l'Association des Maires, la Chambre d'agriculture, des jeunes agriculteurs et la Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles (FDSEA).

Des témoins géologiques et paléontologiques majeurs

Si le patrimoine paléontologique a été reconnu d'intérêt international, un recensement du patrimoine géologique du Grand Site (de 2012 à 2014) a permis de mieux connaître les richesses du site et de les hiérarchiser. Des initiatives de restauration du caractère minéral et monumental ont été testées à Mourèze (coupe des pins), mais elles ne constituent pas encore un programme de restauration géologique.

En l'absence de maîtrise foncière et de gestion, la dégradation de la dalle de La Lieude, témoin paléontologique majeur, reste un point noir du Grand Site. Actuellement, un hangar inesthétique protège mal la dalle et ses 951 empreintes d'animaux de l'époque permienne. Ancienne Réserve naturelle régionale, l'Opération Grand Site veillera à lui obtenir à nouveau ce statut. Puis, de nombreuses questions seront à résoudre : faut-il supprimer ce hangar ? Construire un abri plus esthétique, plus protecteur, plus pédagogique ? Un autre bâtiment abritant une muséographie adaptée doit-il être envisagé ?

Il s'agira de mettre en place un projet de réhabilitation et de valorisation de ce témoin unique, en lien avec le Musée Fleury de Lodève. La dalle de La Lieude pourrait également nourrir des projets de recherches scientifiques. Une sensibilisation inviterait le grand public à reconnaître les marques du passé dans le paysage.

Les efforts conjugués de l'Etat et des collectivités seront amplifiés pendant la période de l'Opération Grand Site.

Le fil directeur d'un programme ultérieur pourrait évoluer de la notion de « résilience » à celle du « temps des origines ». Un travail en étroite collaboration avec le Musée Fleury de Lodève, porteur d'un ambitieux programme muséographique (fin prévue en 2019) placera la paléontologie au cœur du Grand Site de France Salagou - Cirque de Mourèze.



1-3 Habiter un site entièrement protégé :
les villages et les hameaux



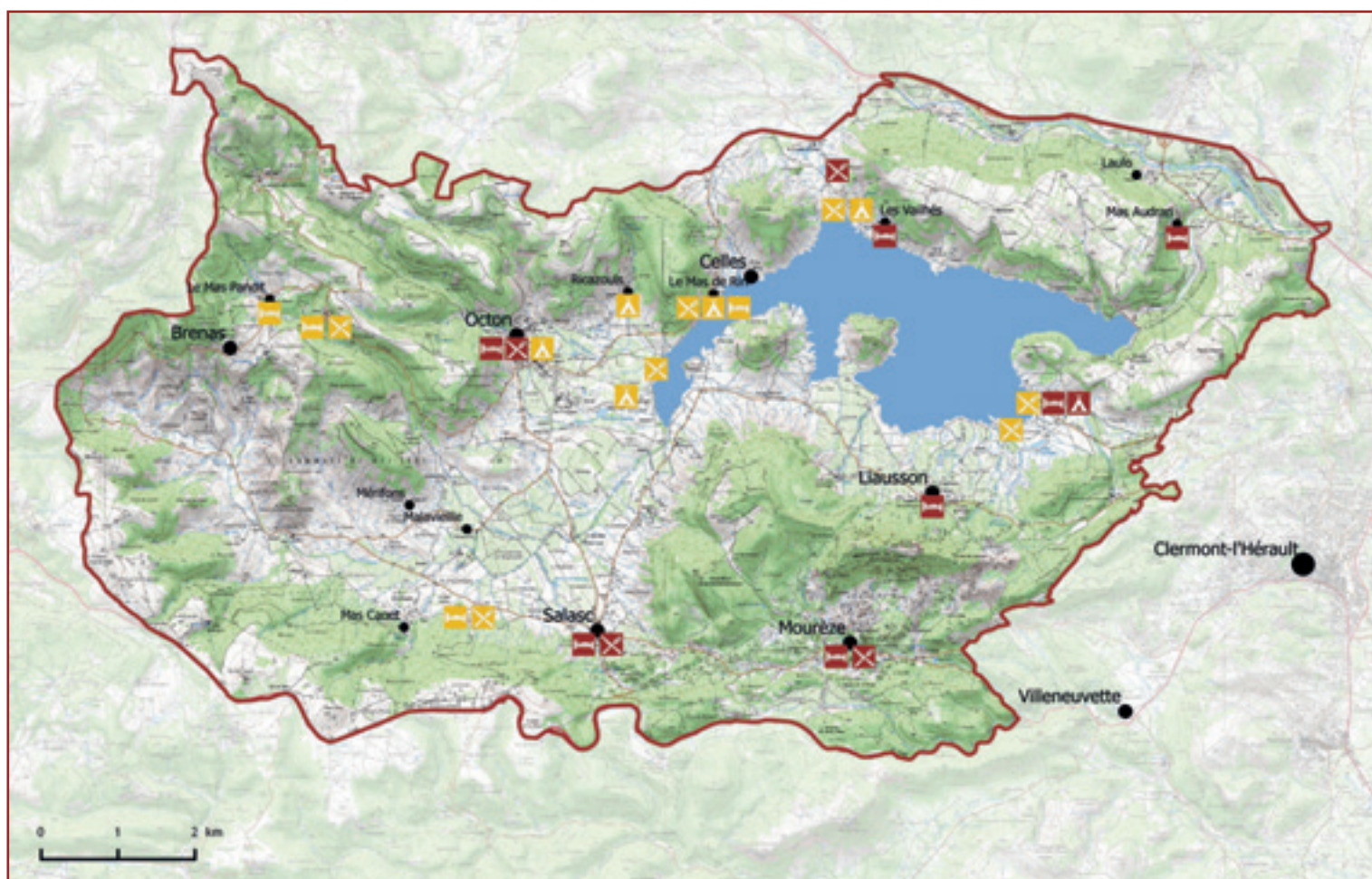
Des villages vivants à l'année

Le Grand Site témoigne de l'histoire contemporaine que connaissent de nombreux sites et paysages ruraux proches de grandes agglomérations : déprise agricole, exode rural puis regain d'attractivité. L'optimum démographique des villages situés dans le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze est atteint à la fin du XIX^e siècle. Au XX^e siècle commence un long déclin jusqu'au début des années 1980 où le territoire bénéficie d'une nouvelle attractivité. Outre l'intérêt pour un cadre de vie apaisé en milieu rural, l'arrivée du lac puis la création de l'A75 et de l'A750 qui relie le site à l'agglomération de Montpellier transforment le territoire en un espace prisé. Les communes du Grand Site connaissent ces trente dernières années, à des rythmes différents, une forte croissance, assimilable à celle du secteur péri-urbain de Montpellier : explosion démographique à Octon entre 1982 et 1990 et, 15 ans plus tard, à Liausson, une progression de 6% de la population entre 2006 et 2011. La population totale du Grand Site a augmenté de 13 % entre 2006 et 2011 ! Les nouveaux arrivants se composent de retraités ou résidents secondaires, d'urbains actifs qui effectuent les trajets pendulaires sur Montpellier, mais également des enfants du pays qui réinvestissent la maison familiale et trouvent à travailler dans le Grand Site, les villes-portes ou à Montpellier. Le nombre de résidences secondaires à Octon, village le plus peuplé (450 habitants) est d'ailleurs en baisse (20 % de baisse entre 2005 et 2010), au profit de résidents permanents. Les effectifs de l'école primaire sont stables, environ 25 élèves pour les trois classes du regroupement Octon/Salasc.

L'augmentation et la diversité de la population a dynamisé la vie locale. De nombreuses associations y participent : M.A.S. des Terres Rouges (Salasc), Manufacture des paysages (Octon), Bacchanales de Mourèze, P.A.R.C. (village des Arts d'Octon), Maill'âge (Octon et Salasc), mais aussi des associations plus traditionnelles comme Les Amis de Liausson, les associations de chasse et de pêche...



Saisonnalité de l'hébergement et de la restauration



 Grand Site / Site Classé

 Hébergement

SMGS, Décembre 2014

 Restauration

 Ouvert toute l'année

 Ouvert uniquement
durant la saison estivale

Malgré leur taille réduite, les villages maintiennent un certain niveau de service à la population. Octon dispose d'une école (en regroupement avec celle de Salasc), une épicerie, plusieurs cafés et restaurants, une agence postale, une antenne de l'office de tourisme intercommunal, une médiathèque, un cabinet d'infirmiers, et un garagiste. Cependant pour l'ensemble du Grand Site, il reste difficile de bénéficier de services à l'année : hébergement, restauration. Par ailleurs, comme pour le reste du département, l'envolée du prix du foncier rend difficile l'accès à la propriété pour les jeunes actifs et il existe très peu de disponibilité locative dans les villages.

La vocation des villages est avant tout d'être le cadre de vie d'une diversité d'habitants. L'objet de l'Opération Grand Site est d'y renforcer la vie culturelle et sociale en lien avec l'histoire et l'esprit des lieux.

Les espaces collectifs d'accueil du public, mairies, écoles, postes, salles polyvalentes, bibliothèques, mais aussi les commerces multi-services sont indispensables au dynamisme local de paysages habités. Les habitants et les visiteurs devraient pouvoir profiter de l'ensemble de ces services à l'année. Par ailleurs, l'accent sera mis sur l'animation culturelle et sociale dans les villages tout au long de l'année, en dehors du temps fort de la période estivale.

Une fréquentation touristique étalée toute l'année génère des retombées économiques, préserve les services dans les villages et soutient l'emploi. Un accueil de qualité des visiteurs dans les villages demande des parkings et des départs de sentiers, des antennes des Offices de Tourisme avec des espaces d'accueil patrimonial, des espaces de vente directe des produits locaux (notamment caveaux), de la restauration et de l'hébergement (petits hôtels, chambres d'hôtes, gîtes) ouverts à l'année.





Accompagner la construction et la réhabilitation en proposant les services d'un architecte conseil

Le déclin des centres-villages et des silhouettes de villages

Le premier levier d'action de l'Opération Grand Site, en rapport avec le paysage, se situe dans le maintien de la qualité architecturale des habitations, des espaces publics et des silhouettes villageoises. Ces actions contribueront à préserver l'identité et le vivre ensemble. La place du secteur résidentiel en périphérie du centre historique est désormais prédominante dans la structure du village. Le cœur historique est confronté au vieillissement de sa population, les arrivants s'établissant dans les nouveaux quartiers, marqués par un traitement insuffisant des espaces publics, et une perte de la qualité du lien social.

Ces constructions nouvelles sont réalisées essentiellement en périphérie, sous forme de maisons individuelles en milieu de parcelle. Le rythme de construction soutenu eu égard à la taille modeste des villages, et le mitage de constructions en limite de site inscrit entraînent la dilution des silhouettes des villages. Dans certains d'entre eux, l'importante consommation du terrain et le mitage du site inscrit ont pratiquement épuisé les réserves en foncier. Comment imaginer l'avenir du village ?



Une Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages a été validée en 2010. Elle définit des références en matière de réhabilitation et de construction adaptées aux paysages du Grand Site. Le site propose depuis six ans aux pétitionnaires et à leurs architectes, les services d'un architecte conseil. Il explique les principes de la charte et fait évoluer les projets vers plus de prise en compte des spécificités des paysages et de l'architecture locale. L'architecte conseil traite une moyenne de 60 projets de construction par an, dont un quart en site classé et le reste en site inscrit. Tous les projets n'aboutissant pas, le nombre de dépôt de Permis de construire/Déclaration préalable (PC/DP) est plus réduit. Une analyse des permis de construire octroyés par autorisation ministérielle depuis quatre ans dans le site classé donne une photographie de l'activité humaine. 22 Permis de construire/Permis d'aménager (PC/PA) ont été octroyés en quatre ans sur le site classé, soit un peu plus de cinq PC/PA par an. Ce chiffre témoigne d'une activité réduite mais bien présente en site classé.

Les trois secteurs principaux d'activité en site classé concernent la construction ou la réhabilitation d'habitation individuelle (résidentiel) pour un quart, de structures d'hébergement (campings, gîtes) pour un quart, et de bâtiments agricoles (hangars et caves viticoles) pour un quart. On trouve dans le dernier quart, la réhabilitation de patrimoine bâti et paysager, et les travaux forestiers. L'Opération Grand Site portera son attention sur l'activité de construction pour ces secteurs en site classé : habitation, tourisme, agriculture. Les constructions ou rénovations d'habitation individuelle sont intégralement localisées dans les hameaux en site classé. Les travaux concernant les équipements d'hébergement touristique sont faits principalement dans les campings en site classé. Les créations de bâtiments agricoles sont effectuées dans le grand paysage.

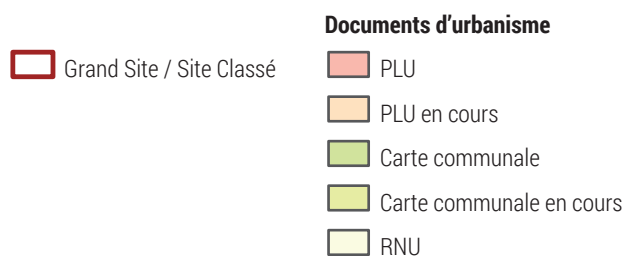
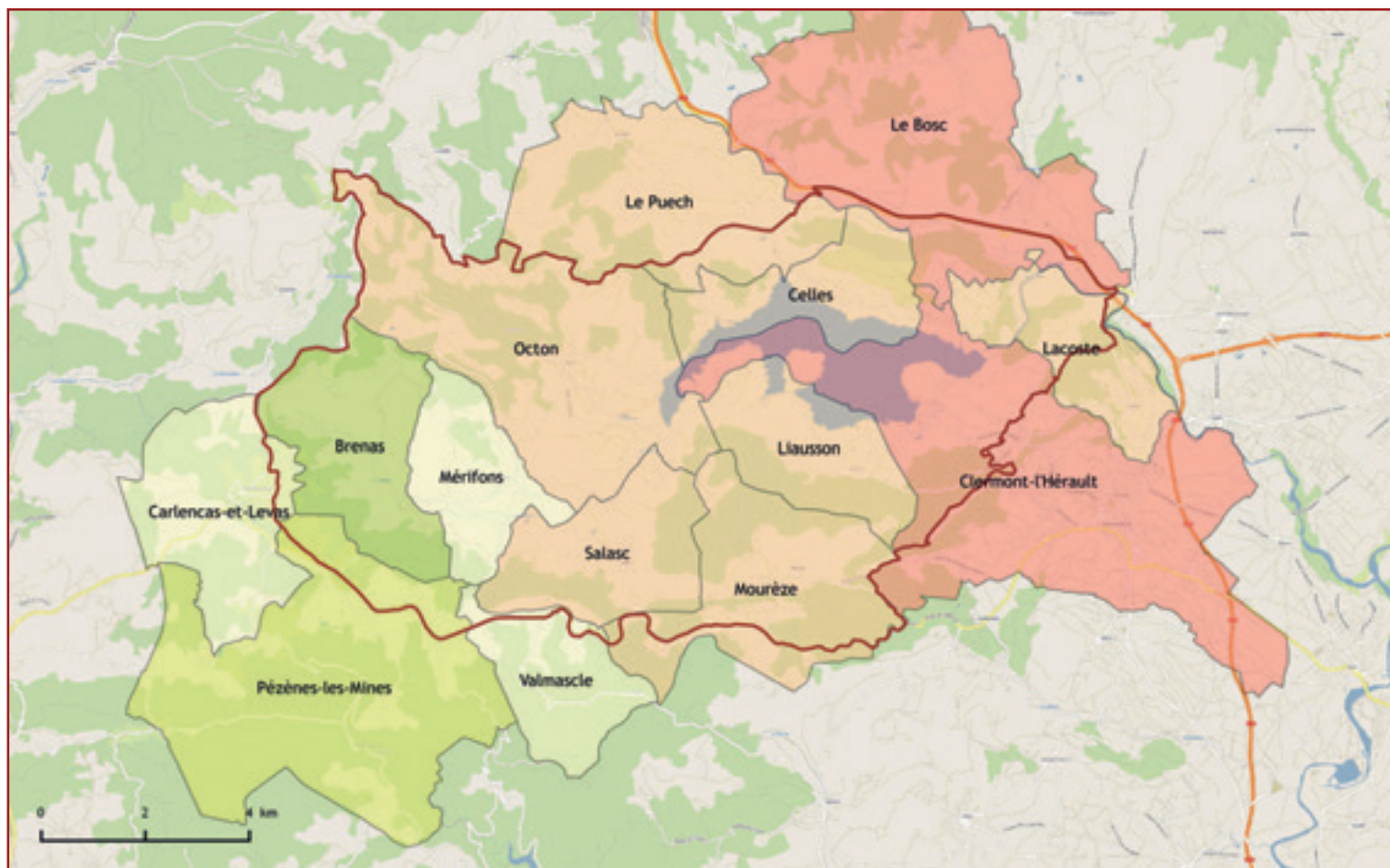
Les hameaux et l'omniprésence du bâti dans le grand paysage sont constitutifs de la valeur patrimoniale du Grand Site. En tant que tel, le bâti n'est pas un obstacle à la préservation du paysage et du patrimoine. Son implantation, son rapport avec les activités qui perpétuent le paysage, les choix architecturaux sont à étudier au cas par cas. Il faut en favoriser la réhabilitation.

Pour les projets à enjeux, et systématiquement en zone classée, le Grand Site organise des rencontres trimestrielles sur le terrain entre services instructeurs, services de l'Etat, maires et pétitionnaires, pour débattre de la faisabilité et des grandes orientations des projets de réhabilitation ou de construction. Ces tournées sont très efficaces pour construire une culture commune de l'architecture dans le Grand Site.

Pour légitimer et renforcer ces démarches qualitatives, les élus et l'État ont lancé en parallèle depuis 2010, une campagne de verbalisation des infractions majeures à l'urbanisme. Le Grand Site et les services de l'Etat ont rencontré le procureur pour le sensibiliser aux enjeux de protection en site classé. En 2014, les premiers jugements ont été rendus. Bien que la campagne porte ses fruits, des infractions à l'urbanisme sont encore régulièrement observées.



Documents d'urbanisme des communes



SMGS, Décembre 2014

Accompagner le développement urbain des sites inscrits

Sur les quatorze communes du Grand Site, seules Clermont l'Hérault et Le Bosc sont dotées d'un PLU. Sept communes, Celles (lancement en 2013), Lacoste, Liausson, Mourèze, Octon, Le Puech et Salasc ont un PLU en cours d'élaboration. Brénas est couverte par une carte communale et Pézènes-les-Mines élabore une carte communale. Mérifons et Valmascle fonctionnent avec le Règlement national d'urbanisme (RNU) L'absence de documents d'urbanisme ou leur inadaptation aux enjeux actuels du Grand Site sont préjudiciables à une vision d'ensemble cohérente de l'urbanisation des villages du site.

La Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages, et les services de l'architecte conseil fonctionnent au cas par cas, à l'échelle de projets individuels. Ce dispositif est pertinent du point de vue architectural, mais pas à l'échelle des quartiers ou des villages. La charte n'est pas opposable et les avis de l'architecte conseil ne sont que des recommandations. En l'état, ce dispositif ne permet pas de concevoir une vision globale du développement urbain, ou de sa maîtrise au sein du Grand Site, ni de pallier l'absence de documents d'urbanisme. Les communes parviennent difficilement à gérer les extensions de leurs villages et la création de nouveaux quartiers.

Toutefois, la loi ALUR²⁰ vient accélérer le processus vers des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire national. La majorité des communes du Grand Site ont lancé ou lanceront un PLU pendant la période de l'Opération Grand Site (Octon, Salasc, Mourèze, Le Puech...). La préconisation de la Charte pour un PLU intercommunal à l'échelle du Grand Site ne semble pas réalisable (présence de trois intercommunalités, sans transfert de compétence au Syndicat mixte).

La prise en compte des préconisations de la charte concernant le paysage, du Docob pour la biodiversité, et la généralisation des PLUs communaux constituent un enjeu majeur. Le projet de l'Opération Grand Site, en proposant un projet de développement durable du territoire, représente une esquisse de PADD intercommunal à l'échelle du Grand Site.

En amont de la réalisation des documents d'urbanisme, le Grand Site a lancé avec l'aide de l'Etat des études paysagères villageoises. Deux premières études sur Octon et Liausson proposent une analyse paysagère des villages et formalisent des orientations d'urbanisation fines pour valoriser le paysage.

A l'heure où les communautés de communes ont structuré un service urbanisme, où l'une d'elles révisé un PLH, et où le Pays élabore le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), le Grand Site apporte grâce à ces études, une plus-value paysagère dans la réflexion sur le devenir des villages.



²⁰ ALUR, loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové

Réhabiliter Celles : un village entièrement classé

A la création du barrage, le village de Celles destiné à être submergé, a été déserté par ses habitants. Au cœur du village, seuls deux appartements et les locaux de la mairie sont réhabilités. Les 35 habitants de la commune de Celles résident dans les hameaux des Vailhés et du Mas Riri.

La décision définitive de la baisse du barrage à la cote initialement prévue a permis d'envisager un nouvel avenir pour le village. Habiter de nouveau le village, tel est le défi que s'est lancé la commune. Ouvert aujourd'hui à la réhabilitation, le village de Celles est constitué d'une vingtaine de maisons ruinées, à reconstruire.

La réhabilitation doit tenir compte de la contrainte réglementaire de sécurité du barrage : au-dessous de la cote 145, les biens doivent rester dans le domaine public. Ils devront être aménagés de façon à tenir compte d'un risque de submersion.

En refusant le village vacances « parc d'attraction » ou le village dortoir, le projet d'envergure de la municipalité de Celles est de faire revivre le village en y accueillant de nouveaux habitants à l'année, autour d'activités économiques innovantes. En encadrant l'implantation d'acteurs spécialisés dans les savoirs et les techniques liés à l'environnement, Celles souhaite devenir un éco-village. La commune mise sur son attractivité et la séduction de son projet, pour inciter la venue d'habitants entrepreneurs.

La réhabilitation des ruines du village s'impose comme la première opération, selon une combinaison de restauration à l'identique, démolition et reconstruction. La commune prévoit la réalisation d'extensions modestes. Elle a l'objectif, sans y être obligée, de favoriser la mixité sociale par l'offre de logements à loyers modérés.

Les avancées du projet

Le 11 septembre 2010, le Département de l'Hérault fait don pour l'euro symbolique de la propriété foncière à la commune de Celles. Il s'agit d'un cas particulier, qui reste une exception. Indépendante depuis la mise en eau de la vallée, la commune réintègre peu à peu les dynamiques collectives de territoire. En 2005, la commune adhère au Syndicat mixte de gestion du Salagou. Puis le 1er janvier 2010, intègre la Communauté de communes du Lodévois et Larzac qui soutient le projet et l'inscrit dans son projet de territoire.

Dans cette optique, la commune adhère en 2012 au SIEL (Syndicat intercommunal de l'eau du Lodévois) pour lancer les procédures de raccordement du village à l'eau potable. Par ailleurs, depuis 2011, Celles est membre du club des éco-quartiers, trois fois nominée pour le renouvellement urbain en milieu rural.

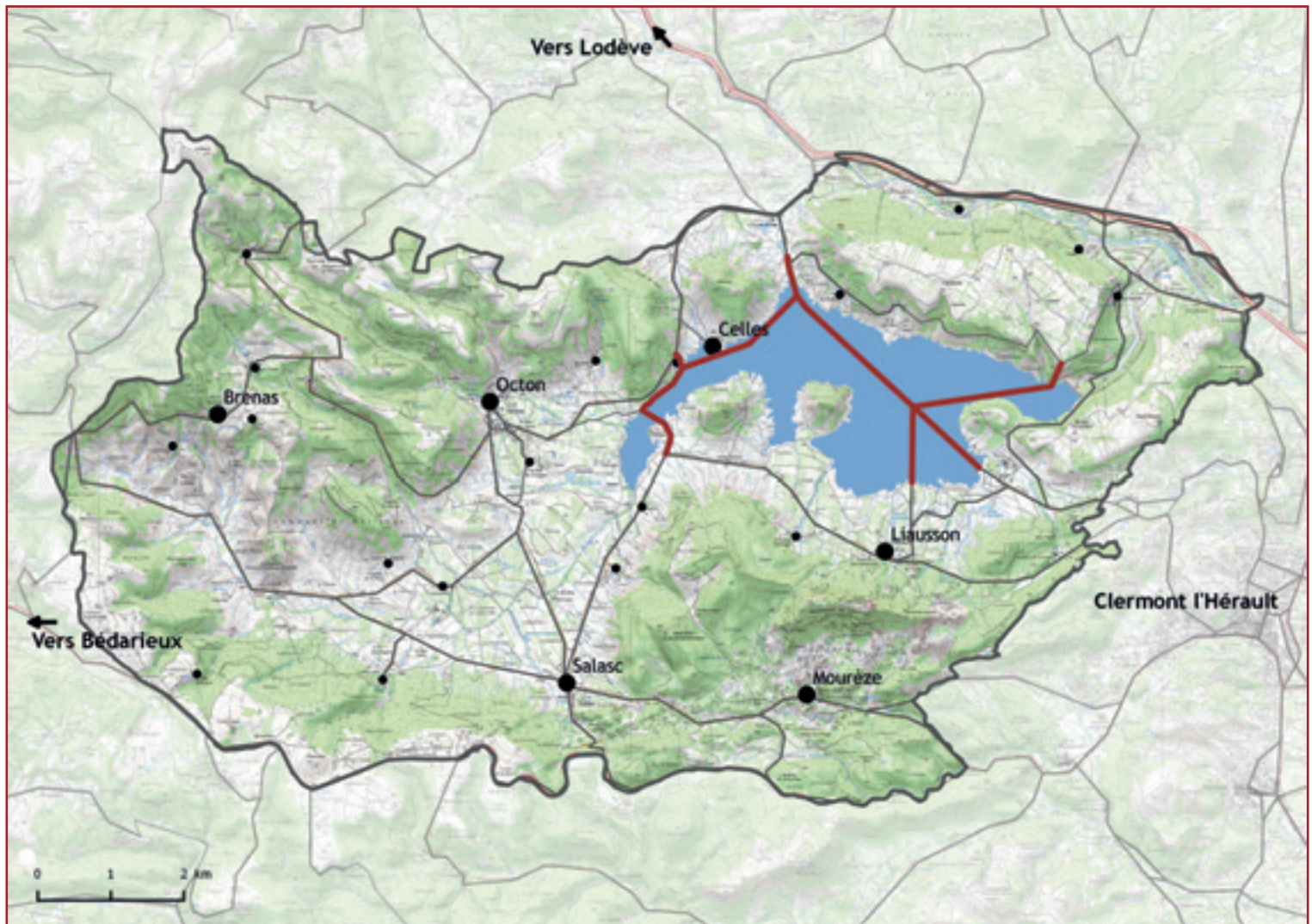
Au premier trimestre 2013, le schéma directeur d'assainissement est finalisé. Enfin, en juin 2013 Celles est la première commune du Grand Site à lancer son PLU.

Au sein d'une commune située intégralement en site classé, le projet de Celles symbolise la volonté d'appropriation et de valorisation du nouveau paysage au cœur de l'Opération Grand Site. Son aménagement, sa restauration, son lien au site classé et au Grand Site est un cas unique mais parlant, dans lequel le projet des habitants tient une place primordiale.





Anciennes routes coupées par le lac



- Grand Site / Site Classé
- Villages et hameaux
- Anciennes routes
- Réseau routier

SMGS, Janvier 2015

« À pied, le cœur léger, je prends la grand' route,
 Bien portant, dégagé, le monde devant moi,
 Devant moi le long chemin poudreux conduisant où je veux. »

Walt Whitman
 Feuilles d'herbe

2 Une cohérence à créer

2-1

Découvrir le Grand Site autrement, en tissant des liens

Les espaces du Grand Site ont tendance à fonctionner en autonomie ; ils ont été coupés les uns des autres par le lac. Il faut rétablir les liaisons. L'histoire particulière de mise en eau de la vallée a bouleversé l'organisation de son réseau de circulation. Les départementales traversant le site ont été en partie noyées. Aujourd'hui, se côtoie un chevelu de pistes sans hiérarchie évidente.

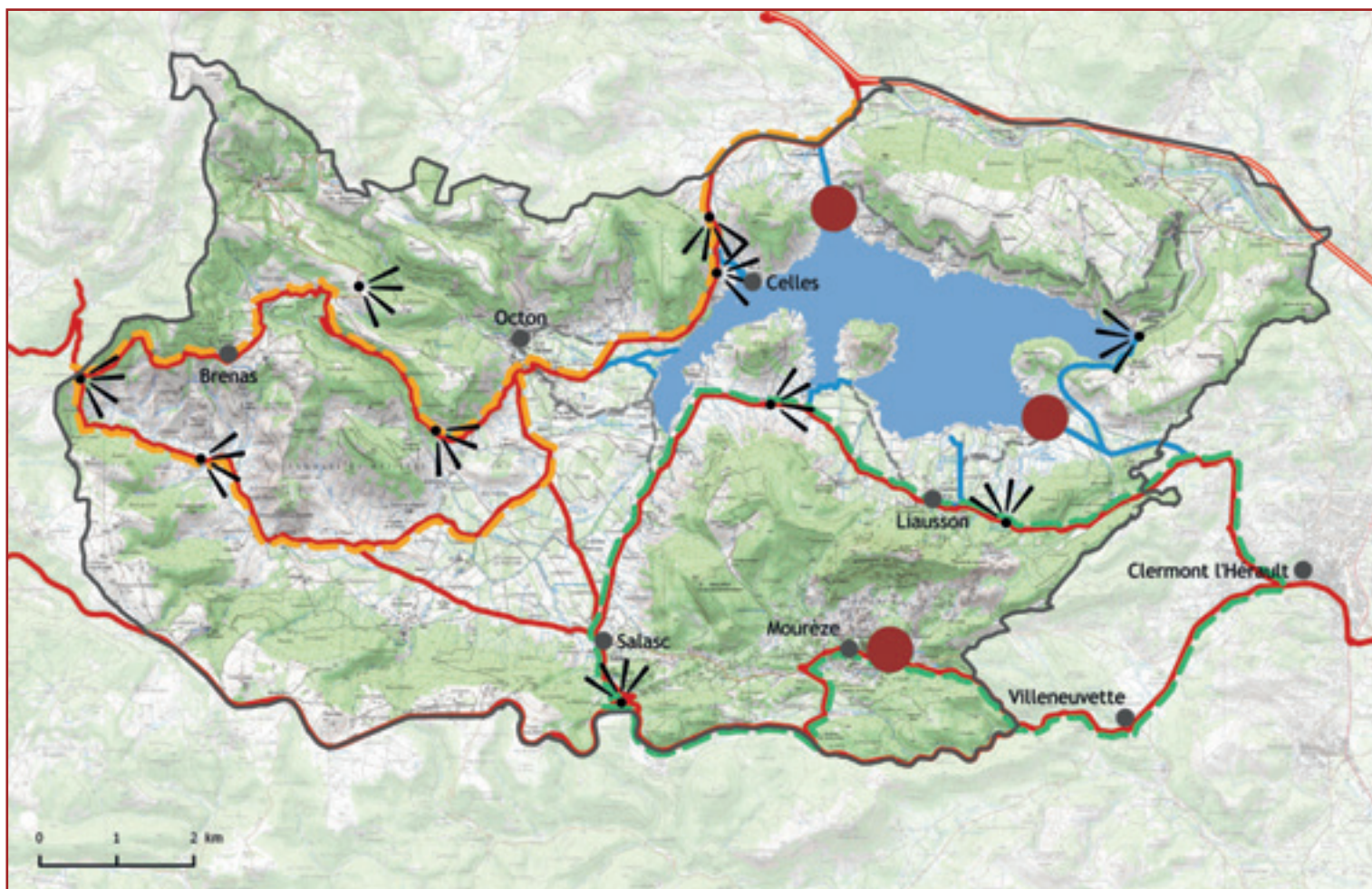
L'enjeu pour l'Opération Grand Site est de **rétablir une circulation fluide**. D'une part, il convient de relier les villages entre eux : routes soignées d'un point de vue paysager, et chemins de randonnée. D'autre part, il est nécessaire de relier les villages au lac, afin de faciliter l'appropriation du lac et de ce nouveau paysage par les habitants. Il s'agit également de transférer la fréquentation des visiteurs (du lac, du cirque, et des villes-portes) vers les villages pour le développement économique. Enfin, afin d'éviter l'afflux de véhicules, il importe de permettre l'accès au site sans voiture aux visiteurs (transports en commun).

L'Opération Grand Site s'inscrit en accord avec le schéma de mobilité à l'échelle du Pays²¹ qui vise à « limiter le développement du tout automobile » et « assurer des liaisons structurantes avec les pôles voisins », et « desservir plus en profondeur les territoires périurbain et de grande ruralité ». Cette étude constitue le volet mobilité du diagnostic stratégique du SCOT, en cours d'élaboration.



²¹ Cf. annexe 19 : Etude de mobilité en Pays Cœur Hérault 2015

Itinéraires de découverte en voiture et vélo de route



□ Grand Site / Site Classé

Voies de déplacements

- PLU
- PLU en cours

SMGS, Décembre 2014

⦿ Points de vue

Itinéraires touristiques en voiture et vélo de route

- Itinéraire 1 - Celles et la haute vallée
- Itinéraire 2 - Mourèze et les berges

Découvrir les villages et les panoramas du Grand Site en voiture

La vocation des principales routes départementales est de permettre l'accès aux pôles d'accueil et un déplacement aisé à l'intérieur du site entre les villages. Ces axes correspondent aux déplacements quotidiens des habitants et guident les visiteurs jusqu'aux villages proposant des services. Les routes départementales sont en bon état malgré quelques passages dangereux.

Au fur et à mesure que les ouvrages d'art sont remis aux normes, on observe néanmoins une banalisation (ponts bétonnés, signalétique bleue criante...). Le Département a conscience de cette problématique et a entamé une réflexion sur la qualité paysagère des routes en site classé.

L'enjeu de l'Opération Grand Site pour les routes départementales est d'en soigner la qualité paysagère, notamment les ouvrages d'art. L'étude de fonctionnement et de déplacements a préconisé un travail particulier d'intégration paysagère des cinq entrées de site principales : Clermont l'Hérault, Mourèze, Salasc, les Vailhés et le col de la Merquières à Brénas. Deux itinéraires de découverte du Grand Site en voiture ont été identifiés, sur lesquels un travail de mise en valeur des points de vue et panoramas remarquables, constitutifs de la valeur patrimoniale du Grand Site devra être réalisé.

Les voies d'accès au lac

Ces voies d'accès au lac permettent de circuler le long du lac en voiture. En passant par la piste de l'Auverne, on peut aujourd'hui en faire le tour.

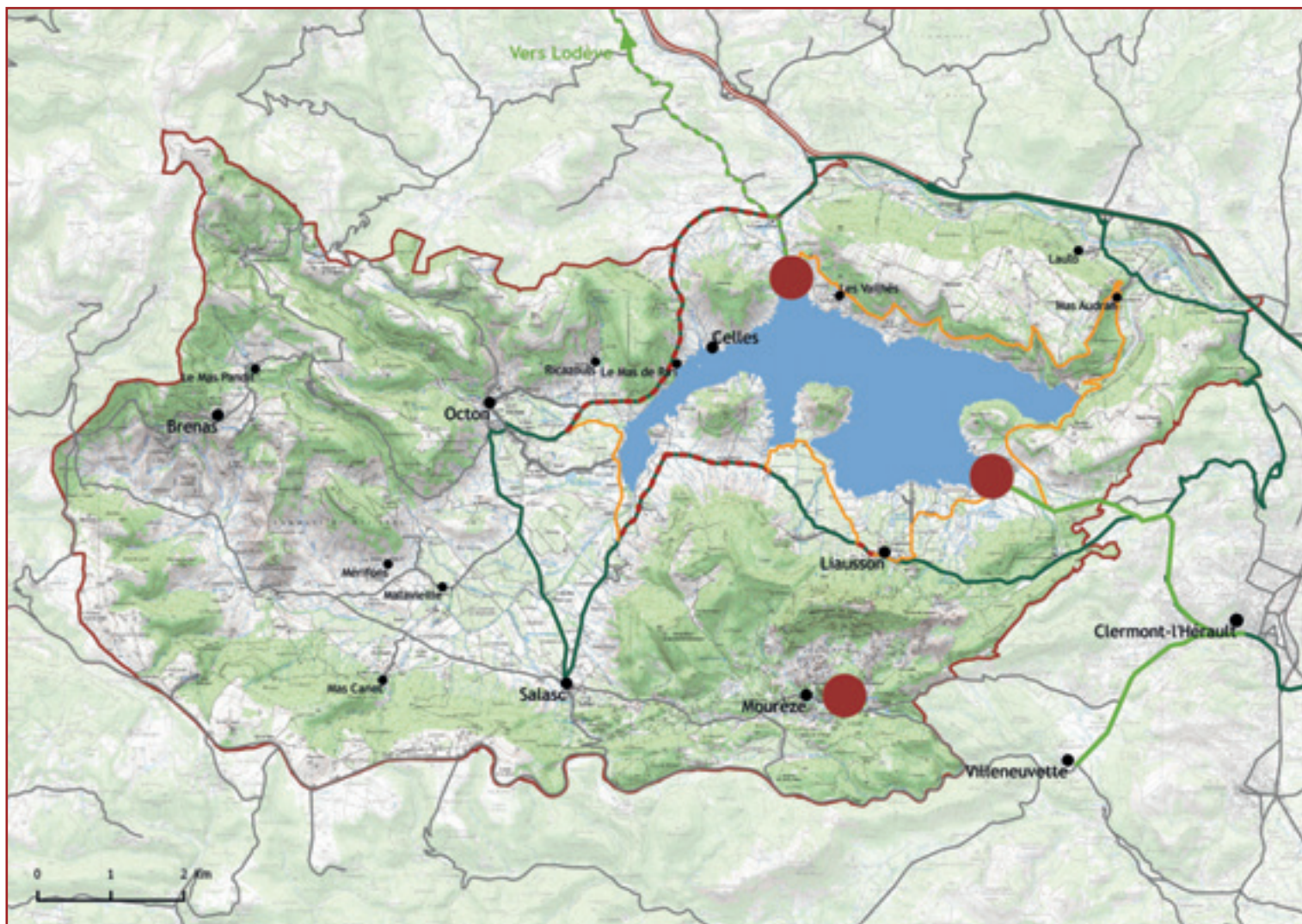
L'enjeu de l'Opération Grand Site est de transformer le tour de lac en un tour du lac en mode doux, par de petites voies partagées longeant le lac. La signalétique posera sur ce niveau de voirie une interdiction de circulation aux poids lourds.

En 2011, la quasi totalité des déplacements dans le Grand Site se font en voiture. L'Opération Grand Site veut privilégier les déplacements doux : moins de voitures évite la saturation des parkings, permet une découverte « plus lente » et donc plus authentique des hommes et des paysages, et bénéficie d'un meilleur bilan carbone en émettant moins de CO₂. Les déplacements doux s'inscrivent dans une démarche plus globale de développement durable : gaz à effet de serre, pollution visuelle et sonore...



²² Cf. annexe 2 : Étude de fonctionnement et de gestion des déplacements Grand Site du Salagou et Mourèze, Temah 2012

Du "tour du lac en voiture" au "tour du lac en vélo"



- | | | |
|--------------------------|------------------------|----------------------|
| Grand Site / Site Classé | Tour du lac en voiture | Voie verte en projet |
| Pôles d'accueil | Tour du lac à vélo | Voie verte à créer |
| | Tronçon dangereux | Routes |

SMGS, Mai 2015

Découvrir le Grand Site en vélo de route (cyclotourisme)

L'étude de fonctionnement et de déplacements a identifié un manque d'offre en termes de déplacements sécurisés pour les vélos de route. L'Opération Grand Site favorisera sur les routes existantes des itinéraires pour les vélos.

Les déplacements sécurisés sur route : les voies vertes, des voies dédiées

Le déplacement doux le plus sécurisé s'effectue sur voie verte, voie dédiée et séparée de la route. Le Département de l'Hérault a planifié l'aménagement de deux voies vertes sécurisées : une liaison entre la ville de Clermont l'Hérault et les rives de Clermont l'Hérault, et une liaison entre la ville de Clermont l'Hérault et la cité de Villeneuve. Ces voies vertes permettront un accès sécurisé au Grand Site pour les habitants de la ville de Clermont : déplacement familial à pied, avec poussettes, trottinettes, rollers... La ville étant reliée par transport en commun aux agglomérations de Montpellier, Agde, Béziers et Millau, elles-mêmes reliées au réseau SNCF, ces voies vertes ouvrent donc l'accès au Grand Site partout en France sans sa voiture. Elles représentent un enjeu majeur pour l'Opération Grand Site. La liaison douce entre la ville-porte de Lodève et le Grand Site est à l'étude en 2015 et prévue dans le schéma de mobilité du Pays.

Les voies partagées sur route

La création de voies dédiées (séparées de la chaussée) est coûteuse et ne pourra être étendue à l'ensemble du Grand Site. Sur les routes, une circulation partagée avec les automobilistes sera donc organisée. Elle sera fonction des situations et des périodes.

Les itinéraires seront pensés pour proposer des possibilités d'excursion à partir des pôles et des villages. Ils sont nécessaires pour valoriser les visiteurs arrivant sur site en bus, sans leur voiture.

Des solutions seront trouvées zone par zone pour transformer à terme le « tour du lac en voiture » en « tour du lac en vélo de route ». Des voies seront fermées pour être réservées à la circulation douce. Sur certaines routes, la circulation est réduite, le partage de la route ne présente pas de danger avéré. Par contre, certains tronçons sont dangereux, et il n'est pas envisageable de réduire la circulation. Des ralentisseurs seront posés sur le tronçon partagé.

Le Département et le Pays cœur d'Hérault ont organisé des itinéraires cyclo-sportifs (destinés à des visiteurs avant tout sportifs) au Salagou, comme à l'échelle de l'ensemble du département. L'objet de l'Opération Grand Site est de proposer des itinéraires adaptés aux familles séjournant dans le Grand Site, à partir des villages ou des pôles.

L'impossibilité de stationner son vélo constitue un frein au développement de ce mode de circulation. L'Opération Grand Site veillera à ce que les parkings des pôles, des zones intermédiaires et des villages soient agrémentés d'aménagements permettant le stationnement de vélos.

²³ Cf. annexe 2 : Étude de fonctionnement et de gestion des déplacements Grand Site du Salagou et Mourèze, Temah 2012

Accéder et repartir du Grand Site en bus

L'accès et la circulation au sein du Grand Site en transport en commun constitue un enjeu majeur de l'Opération Grand Site.

Pour les habitants

Le Grand Site n'est desservi par aucune ligne de transport en commun. Cette situation n'est pas acceptable. Dans son schéma de mobilité²⁴, le Pays cœur d'Hérault préconise de mettre en place une offre de Transport à la demande (TAD) permettant de se rendre dans le bourg principal le plus proche pour réaliser des achats et obtenir les services de proximité avec un aller/retour possible dans la demi-journée.

Pour la Communauté de communes du Lodévois et Larzac, existe un dispositif de TAD nommé « la Draille » organisé par Hérault Transport, avec huit lignes virtuelles permettant de se rendre à Lodève. Pour la Communauté de communes du Clermontais, il n'existe pas de système similaire. Le schéma de mobilité du Pays appelle donc à créer trois lignes virtuelles vers Clermont l'Hérault. Une ligne concerne intégralement la vallée du Salagou et Mourèze : desserte des villages de Liausson, Octon, Mérifons, Salasc et Mourèze. Il est proposé de coupler le TAD à un système de livraison de colis légers.

Pour les visiteurs

Un arrêt estival sur la ligne « Montpellier-Clermont l'Hérault-Lodève » permet l'accès en bus depuis Montpellier et Lodève au pôle nord des rives. Associée à la politique du ticket de bus à 1,60€ généralisée sur l'ensemble du département de l'Hérault, cet arrêt permet un accès populaire au lac depuis Montpellier, Lodève et Millau. Pourtant, le bus reste peu utilisé. L'enjeu de l'Opération Grand Site sera de renforcer cette initiative qui en 2014 rencontre des limites.

Côté sud, une navette de transport à la demande depuis la ville de Clermont l'Hérault a été testée en 2013.

Par ailleurs, le Pays prévoit dans son schéma de mobilité de mettre en place pour les habitants une « plateforme de mobilité » comprenant un site internet, une application smartphone et des relais dans les mairies.



²⁴ Cf. annexe 19 : Etude de mobilité en Pays cœur d'Hérault, 2015



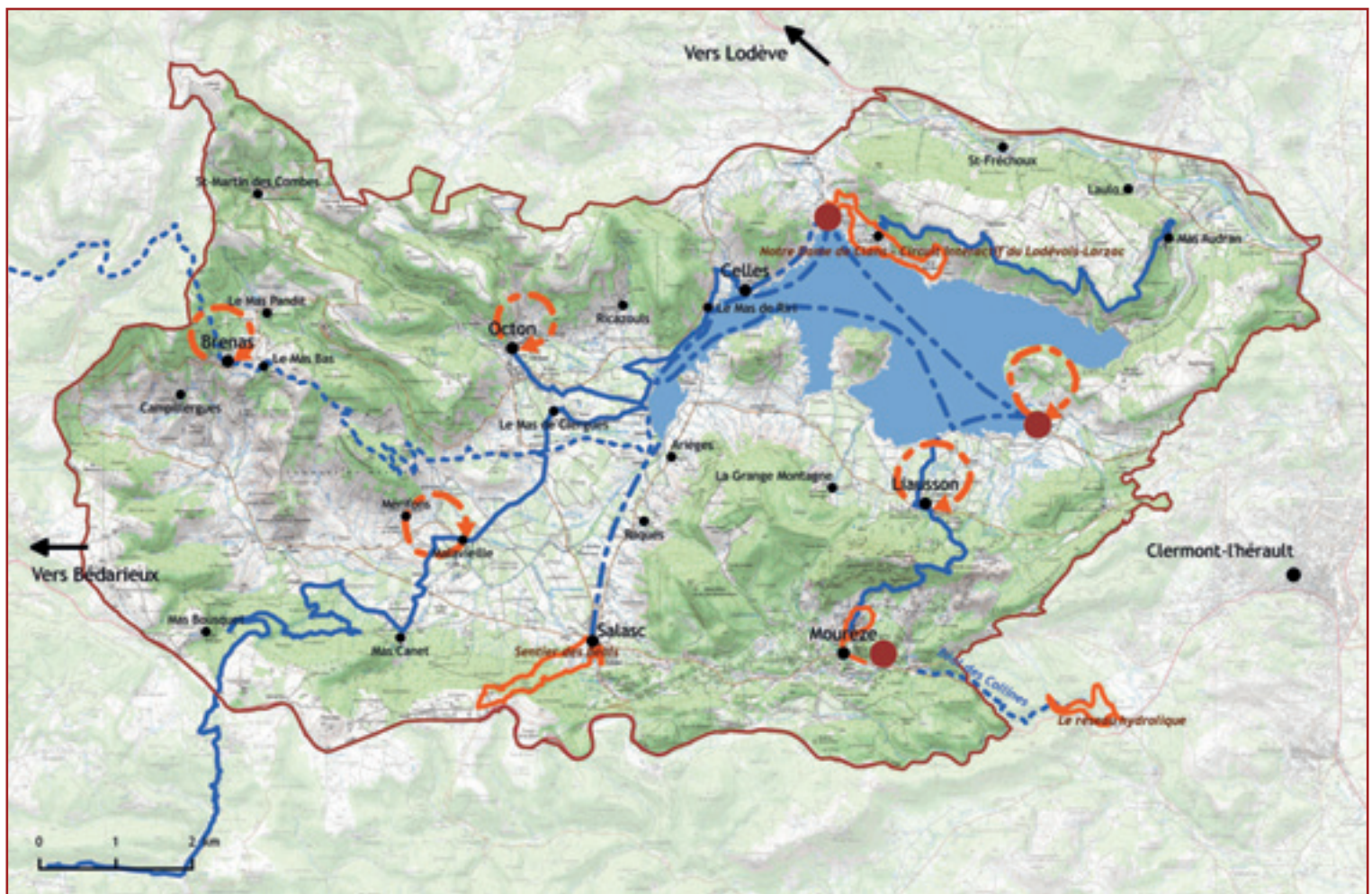
Relier les sites et les villages à pied

Le Grand Site propose des itinéraires de découverte dans des paysages grandioses qu'habitants, visiteurs de proximité et touristes étrangers éprouvent un plaisir infini à parcourir. En complément de l'offre d'hébergement et de restauration, les loisirs de pleine nature constituent une des principales offres touristique dans le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze. Le Grand Site est sillonné d'itinéraires de randonnée (PR), mais non relié aux sentiers de Grande Randonnée (GR). La boucle de randonnée du cirque de Mourèze fait état de 30 000 passages par an, soit la plus grosse fréquentation des PR héraultais. Le PR des Vailhés approche les 10 000 passages annuels. Cinq PR sont entretenus par le Département. Douze autres itinéraires sont largement fréquentés mais non encore labellisés.

Le territoire étant bien maillé, il n'est pas nécessaire de créer de nouveaux sentiers de randonnée. Par contre, la plupart de ces itinéraires sont conçus pour parcourir la pleine nature et non pour relier les villages entre eux. En accord avec l'esprit des lieux du Grand Site, le réseau d'itinéraires sera repensé pour tisser du lien. D'une part, entre les villages riverains et le lac, de façon à renforcer l'appropriation du lac par les villageois, et faciliter le déplacement des visiteurs du lac vers les villages. D'autre part, entre les villages. Enfin, le patrimoine géologique, bâti, paysager, etc. sera valorisé à travers une boucle patrimoniale par commune, dans l'esprit du PR de découverte autour de Villeneuve.

L'esprit des lieux du Grand Site, fondé sur un paysage nouveau, donne ainsi un fil directeur pour redéfinir un réseau d'itinéraires.

Projet : retisser du lien



Grand Site / Site Classé

Pôles d'accueil

Liens entre les villages et le lac

— Existant

- - - Projet

- - - À créer

Découverte autour des villages

— Existant

—> À créer

SMGS, Mars 2015



Découvrir le Grand Site en VTT, à cheval, sur l'eau

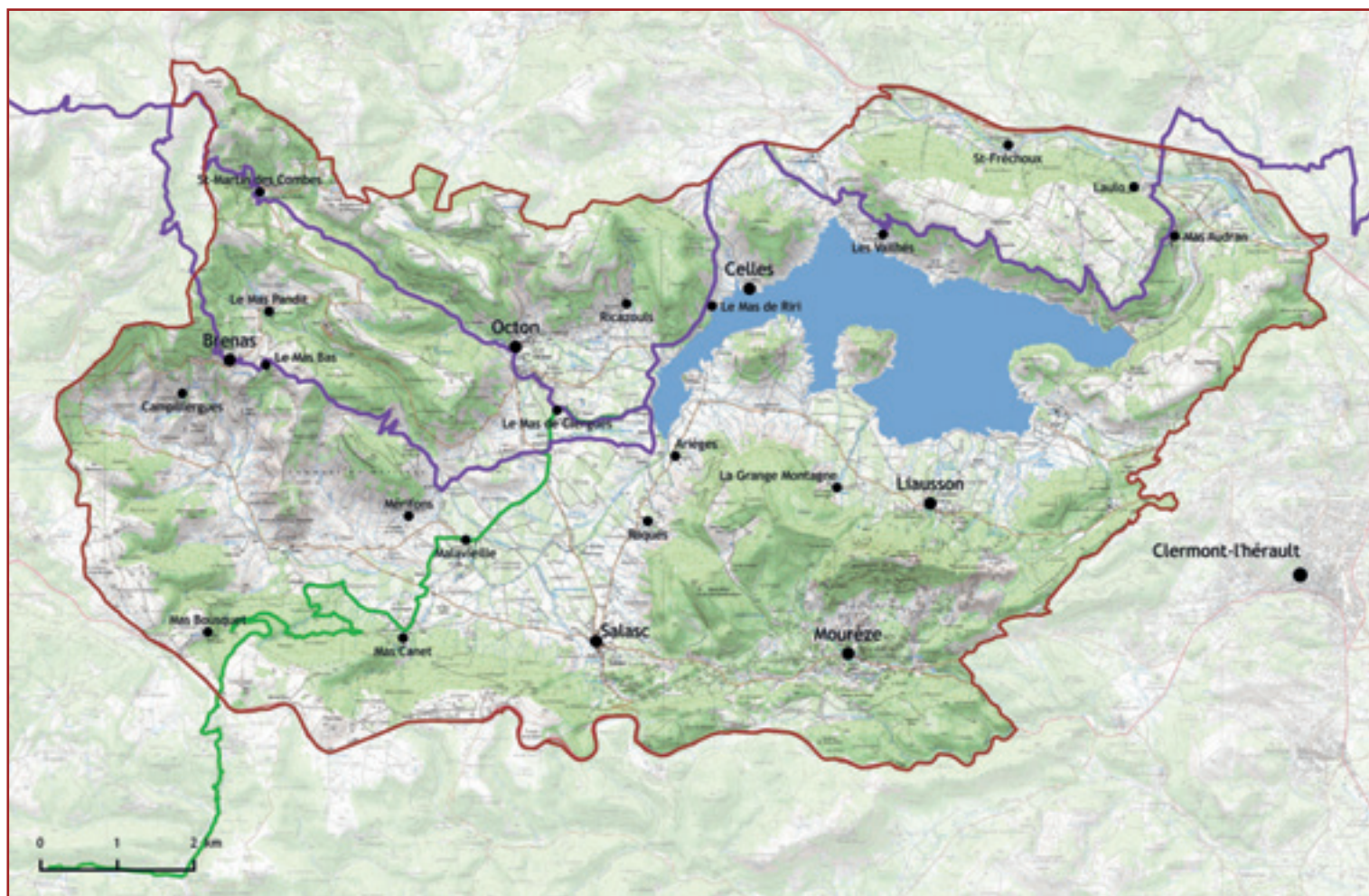
En vélo

Le Grand Site est reconnu comme un espace VTT d'exception au niveau national. Il est sillonné par 300 kilomètres de pistes VTT labellisées. La Traversée Larzac-Méditerranée (188 kilomètres), parcourt le Grand Site d'ouest en est. Les circuits sont entretenus par les communautés de communes.

Le public sportif, les pratiquants individuels, apprécieraient de trouver dans les pôles d'accueil des points d'eau, de lavage, de ventes de petits matériels, des vestiaires... Dans les zones intermédiaires, une buvette serait la bienvenue. Et dans les zones « sauvages », la qualité des parkings peut être améliorée.



Loisirs de nature - itinéraires de randonnée équestre



Grand Site / Site Classé

La Transéquestre

SMGS, Décembre 2014

Pôles d'accueil

Itinéraire IGN de randonnée à cheval

A cheval

La randonnée équestre est particulièrement prisée dans le Grand Site. Du reste, ce territoire fait partie intégrante de la traversée du département à cheval.

Sur l'eau

Des activités nautiques sont implantées de longue date autour des bases de loisirs de Clermont-l'Hérault et des Vailhès : voile, planche à voile, pédalo, kitesurf, stand up paddle...

Le lac du Salagou est reconnu au niveau européen pour la pêche. Depuis les années 1970, ce lieu est devenu « mythique » pour ses brochets et ses sandres et plus récemment pour ses carpes. Le lac est une destination très prisée pour la pêche à la carpe et des poissons de plus de trente kilos y ont été pris. A noter une population importante de perches et une énorme ressource en poissons blancs comme les gardons, brèmes, tanches, etc. Enfin, on note des prises régulières de silures.

L'Opération Grand Site cherche à amener un large public familial à découvrir le site sans sa voiture. Le Grand Site doit offrir aux non-initiés la possibilité d'être accompagné par des professionnels. En combinant loisirs de pleine nature et découverte des patrimoines, ces professionnels proposeront des produits moins standards, innovants et spécifiques aux paysages du Salagou et du Cirque de Mourèze. L'Opération Grand Site s'attachera à répondre aux besoins de formation et d'accompagnement des professionnels autour de l'esprit des lieux.



Pêcheur © K. Courtois

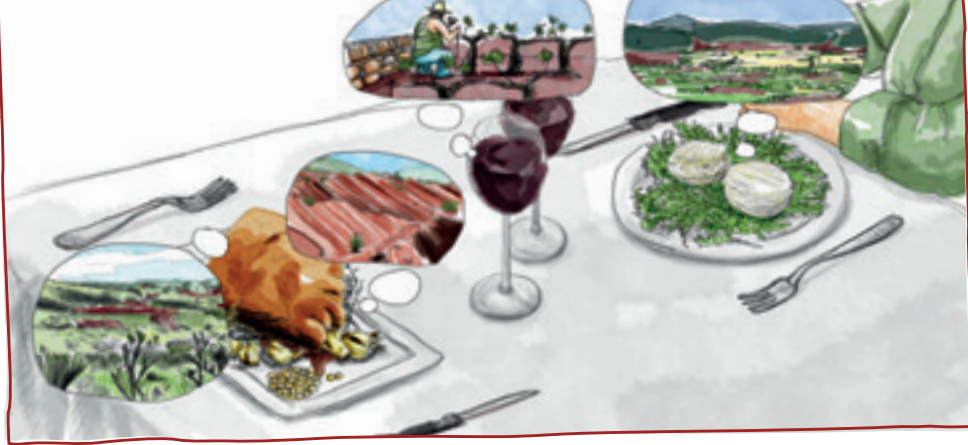
Modes de déplacement doux et projets innovants

Le vélo électrique élargit les horizons. L'assistance électrique permet au cycliste d'apprécier chaque étape. On trouve aujourd'hui couramment des vélos de route électriques en location en milieu urbain, plus rarement en milieu rural. Un test sur site mené par un prestataire en 2014 a permis à des non-sportifs et des enfants de louer des VTT électriques et de faire le tour du lac (environ 60 kilomètres). Cette expérience fera des émules.

De même, l'itinérance à cheval, d'un hébergement à l'autre, et/ou en bivouac sont dans l'air du temps.

D'autres modes de découverte atypiques sont à imaginer, comme des promenades en calèche sur la piste qui domine le lac depuis les Vailhès, ou les navettes solaires pour traverser le lac (sur les traces des anciennes routes départementales), jusqu'à l'idée d'une salle flottante pour des expositions, des spectacles...





2-2 Adapter le développement économique au site classé

La qualité de ses paysages et l'activité de ses habitants génèrent du développement économique dans le Grand Site. Les deux principaux moteurs du Grand Site sont l'agriculture et le tourisme. D'autres domaines comme l'artisanat et les services liés au secteur résidentiel sont également à considérer. Ils incluent la création d'entreprises et l'installation de nouveaux habitants (projet de réhabilitation du village de Celles par exemple). Mais le territoire capte encore peu de retombées économiques directes²⁵. Le Syndicat mixte s'est donc interrogé sur le modèle de développement économique de l'Opération Grand Site.

La thématique agricole a été traitée en amont du document dans la partie « Grands Paysages »²⁶.

Un tourisme en phase avec les exigences de préservation, de gestion et de mise en valeur du site classé

En 2014, a été confié à Atout France, une étude sur les leviers favorisant le développement touristique du Grand Site, avec le soutien financier et technique d'Hérault Tourisme²⁷.

Le sens de la politique nationale des Grands Sites de France est de ne pas rechercher l'accroissement du nombre de visiteurs mais l'accroissement de la durée des séjours, avec un étalement de la saison qui permet de réduire la concentration sur des lieux fragiles.

Le document cadre « Grands Sites de France et tourisme²⁸ » rappelle que si le tourisme ne constitue pas la finalité de la politique des Grands Sites, il en est une composante incontournable. Le tourisme est un contributeur important et en croissance de l'économie régionale, départementale et locale. Les collectivités misent sur l'attractivité et la fréquentation touristique de leurs sites patrimoniaux, et leur rayonnement sur l'ensemble du territoire, pour générer retombées économiques et emplois. Le tourisme dans le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze produit de la richesse et contribue à la notoriété du territoire et à l'emploi. Une étude sur l'impact d'une mobilisation accrue de l'eau du Salagou, menée par le Département en 2014 estime à 20 millions d'euros par an les retombées indirectes de l'économie touristique du Grand Site²⁹.

²⁵ 90 % des 3.8 millions d'euros dépensés annuellement par les touristes le seraient dans les supermarchés de Lodève et Clermont l'Hérault. Source : Lac du Salagou - Evaluation des conséquences écologiques et socio-économiques d'une éventuelle vidange, Aquascop, 1996

²⁶ Chapitre 1.2 Préserver la qualité des grands paysages géologiques, naturels et agricoles (p. 72)

²⁷ Cf. annexe 12 : Rapport Atout France

²⁸ Cf. annexe 20 : Document cadre « Grands Sites de France et Tourisme » 2014

²⁹ Cf. annexe 21 : Extrait de l'étude Asconit - chapitre 2. Détermination de la valeur économique du Grand Site, juillet 2014

La Région et le Département ont exprimé leur soutien en faveur de politiques touristiques dans les Grands Sites, comme leviers de développement économique. La Région Languedoc-Roussillon compte en 2015 quatre Grands Sites de France et six Opérations Grand Site, qu'elle accompagne dans leur mise en tourisme³⁰ comme « *destinations touristiques d'excellence sur des sites classés et remarquables* ». La volonté de la Région est de faire des Opérations Grand Site des vitrines contribuant à l'allongement de la durée du séjour en Languedoc-Roussillon. La Région attend des structures gestionnaires des Grands Sites qu'elles définissent, en partenariat avec les communautés de communes qui en ont la compétence, une démarche explicite en matière de tourisme, aux côtés des professionnels de l'hébergement, de la restauration, de l'activité de loisirs, et du monde associatif engagé dans l'animation culturelle. Le Schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs³¹ (2012-2017) est basé sur la destination « Hérault le Languedoc ». L'Hérault est le quatrième département touristique en France en termes de fréquentation. Le Département est la première grande collectivité à avoir adhéré au Réseau des Grands Sites de France. Il a créé et anime depuis 2012 un Réseau départemental des Grands Sites et sites majeurs de l'Hérault.

Des partenaires du tourisme bien organisés localement

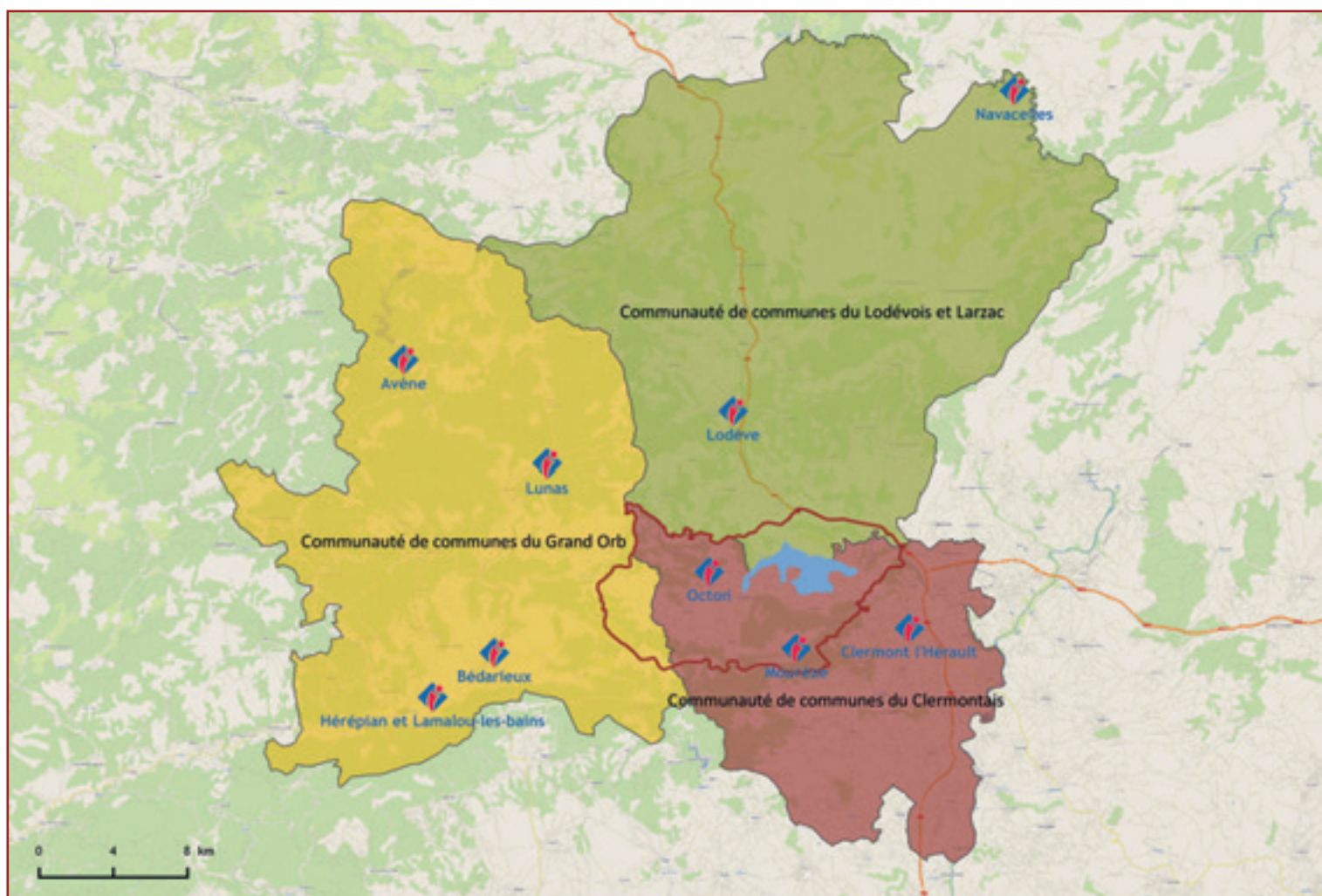
Les trois communautés de communes membres du Syndicat mixte ont mis en place des Offices de Tourisme (O.T) inter-communales et structurées leur politique touristique, bien qu'à des niveaux d'avancement différents. Le Lodévois et Larzac a pris la compétence tourisme, le Clermontais une compétence réduite à l'accueil dans les O.T. La nouvelle communauté de communes du Grand Orb définit en 2015, une politique touristique à l'échelle de son nouveau territoire, avec l'appui d'Hérault Tourisme.





³⁰ Cf. annexe 22 : Délibération du Conseil régional concernant la mise en tourisme des Opérations Grand Site juin 2012

³¹ Cf annexe 23 : Schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs 2012/2017

Offices de tourisme



-  Grand Site / Site Classé
-  Points d'information touristique

Les politiques intercommunales travaillent à une montée en gamme de l'accueil dans les Office de Tourisme (passage à deux étoiles). En animant un réseau des professionnels, les services tourisme, avec l'appui de leurs partenaires, à l'échelle départementale et régionale, effectuent un travail de fond de développement et de montée en gamme de l'offre touristique. Ce travail aboutit à l'octroi de labels de qualité, « Sud de France » notamment.

Cet accompagnement bénéficie au visiteur pour ressentir une cohérence dans l'ensemble de l'expérience qu'il aura sur le territoire : conception de son voyage, de son séjour, des déplacements, des occasions de rencontre, de la convivialité, et la possibilité de partager son expérience à son retour. Il s'agit d'assurer une « chaîne de valeurs » sur la destination Grand Site, à la hauteur de la qualité des paysages, voire qui les valorise.

L'animation numérique menée sur le territoire du Lodévois et Larzac pour en développer l'accès (points « e-mobile » dans les mairies, les médiathèques...) et la culture numérique, mérite d'être étendue à l'ensemble du territoire. Notamment, sont exemplaires les formations et l'accompagnement à la production d'interfaces internet : site, réseaux sociaux, traitement photo, vente en ligne, lien aux média, offre de découverte numérique sur tablettes...

L'offre touristique existante dans le Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze repose sur des bases solides : des acteurs économiques implantés localement, des réseaux constitués et animés avec l'appui d'institutions compétentes.





Zoom sur les activités de pleine nature

Les collectivités s'accordent sur l'importance de la filière « activités de loisirs », qui contribue à l'étalement de la fréquentation sur l'année, et peut permettre de découvrir le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze « autrement », sans sa voiture.

La politique de mise en tourisme des Opérations Grand Site de la Région préconise une offre de tourisme de nature dans les espaces remarquables. La filière loisirs de nature figure également parmi les trois priorités du Département qui la valorise à travers l'animation du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), la création de grands itinéraires (pédestre, VTT, équestre), et l'appui aux collectifs de professionnels des activités de pleine nature (APN). Le Pays met en valeur le potentiel de loisirs de nature sur le Cœur d'Hérault par la réalisation de documents d'information : Le Cœur d'Hérault pas à pas, Le Cœur d'Hérault à vélo, Pêche en Cœur d'Hérault. Dans le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, cette filière mérite d'être mieux structurée, notamment au niveau intercommunal.

Une seule des trois communautés de communes (le Lodévois et Larzac) a pris en 2015 la pleine compétence « loisirs de nature » et a mis en place une réelle politique de structuration et d'accompagnement de la filière.

En dehors des activités nautiques, les aménagements de site et itinéraires de loisirs semblent suffisants. L'Opération Grand Site concentrera ses efforts à améliorer le lien entre pratiques de loisirs (VTT, équitation, nautisme) et découverte des patrimoines et de l'esprit des lieux.

Un zoom sur le tourisme vigneron – label Vignoble et découverte

Territoire viticole et agricole encore préservé, le Pays cœur d'Hérault mise sur la découverte des paysages et du patrimoine viticole, la rencontre avec le producteur, et l'essor d'une production bienveillante à l'égard de l'environnement. Des sentiers et espaces de découverte des vins et de la vigne sont proposés. Le Pays associe les restaurateurs et les viticulteurs autour des accords mets et vins dans un Club « Les Floréales du vin », qui organise des animations dans les restaurants et caveaux.

Créé en 2009 et géré par Atout France, le label national Vignobles et Découvertes vise à promouvoir le tourisme sur le thème du vin et de la vigne. Ce projet s'appuie sur la mobilisation des professionnels du territoire répondant à un certain nombre d'exigences, garantissant ainsi une qualité d'accueil au visiteur et un esprit de partage lui donnant les clés de compréhension de l'univers du vin. Le positionnement du Pays cœur d'Hérault est basé sur l'excellence en termes d'authenticité (notamment de rencontre), de développement durable, de contenus patrimoniaux naturels et culturels, et de qualité (des produits, de l'accueil, des prestations...). Il repose sur quatre piliers qui constituent l'identité du territoire : le vin, les paysages, les patrimoines culturels et viti-culturels et les hommes.

L'Opération Grand Site s'impliquera dans cette démarche en mettant en avant la prégnance de la géologie dans les paysages du Grand Site, socle du terroir et de la qualité des vins. Ces conditions patrimoniales et agricoles uniques seront davantage valorisées. Une collaboration étroite sera mise en place entre le Pays et le Grand Site autour de la préservation et de la valorisation du patrimoine paysager, et la sensibilisation des professionnels et des habitants du territoire en lien avec l'esprit des lieux.

Un zoom sur l'offre d'hébergement

Secteur fondamental pour l'économie touristique, l'hébergement est l'activité qui dégage la plus forte valeur ajoutée et qui « finance » les autres activités. L'offre d'hébergement à l'échelle du Pays – hormis les hôtels (peu nombreux) des villes-centres de Gignac, Clermont l'Hérault et Lodève – est en 2015 composée de petits hôtels de charme, d'hôtellerie de plein air, de gîtes et de chambres d'hôtes. Le Pays cœur d'Hérault est la destination héraultaise qui offre le plus grand nombre de chambres d'hôtes labellisées Gîtes de France. Ce type d'accueil touristique rural se prête particulièrement bien à la découverte des paysages.

L'on peut noter cependant une trop faible capacité d'accueil par rapport à la fréquentation touristique, en particulier pour les groupes. Hérault-Tourisme constitue à ce titre une ressource pour le Grand Site dans sa capacité à conseiller les collectivités sur des points stratégiques et des gros enjeux en matière de développement de la capacité d'hébergement.

Le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, avec sa capacité d'hébergement de plein air et sa situation centrale, peut jouer le rôle de « base » de séjour pour visiter l'ensemble du Pays cœur d'Hérault.



© T. Parmentier



109



Un lien avec un territoire plus large

La Région souligne l'importance de l'accessibilité des Grands Sites dans une approche multimodale et de liaisons douces à partir de points d'arrivée : aéroports, gares... Le Département veut renforcer les liens entre le littoral et les espaces ruraux. Aussi, il est nécessaire de mieux relier le Grand Site aux agglomérations de Montpellier, Agde et Millau³².

³² Cf. ci-dessus « Découvrir le Grand Site autrement, en tissant des liens » (p.93)

Faire évoluer le positionnement, la commercialisation et le marketing du Grand Site du Salagou et Mourèze

Un positionnement « Grand Site » autour de l'expérience, de l'étonnement, de l'émotion

Le Grand Site ne se définit pas par la seule « rentabilité économique » comme on pourrait le dire d'une station touristique classique. Les paysages (naturels, géologiques, aquatiques, agricoles et des villages) sont la valeur première du Grand Site du Salagou et Mourèze. Ils constituent une valeur non marchande, qui est le socle d'une économie marchande.

Les éléments clés liés à l'expérience que l'on vivra dans le Grand Site, quels que soient le séjour ou la visite, sont :

La qualité des espaces et des paysages.

Une découverte enrichie par les mobilités douces.

Une compréhension et un partage d'expérience autour de l'esprit des lieux qui le nourrisse et le fasse vivre.

Des activités, des produits uniques, en accord avec l'esprit des lieux.

Des interlocuteurs identifiés par les professionnels du tourisme pour échanger sur les clés de découverte.

Le marketing et la promotion sont articulés à ces éléments clés.



Un marketing et une promotion à recentrer sur l'esprit des lieux

La Région et le Département, au vue de l'évolution de leurs compétences, réfléchissent à leur nouveau positionnement marketing.

Les trois Grands Sites du Pays Cœur d'Hérault constituent une offre complémentaire aux destinations littorales.

Les actions de promotion et de marketing menées par chaque communauté de communes (agendas, web-marketing, jeux concours, newsletters, salons...) sont harmonisées à l'échelle du Pays.

En 2015, le Grand Site bénéficie globalement d'un positionnement « détente et pleine nature ». Il est important de faire évoluer cette image vers un positionnement plus patrimonial, qui s'appuie sur un esprit des lieux très marqué et différent des autres territoires.

Le Grand Site n'est pas seulement un « stade de pleine nature », ni un parc de détente pour les résidents urbains de proximité. Il a plus à offrir. L'Opération Grand Site propose une démarche autour de la définition collective de cette promesse faite au visiteur. Le Grand Site cherchera comment « teinter de l'esprit des lieux » les produits et l'offre touristique : hébergement, restauration, produits du terroir, activités de loisirs, animations culturelles...

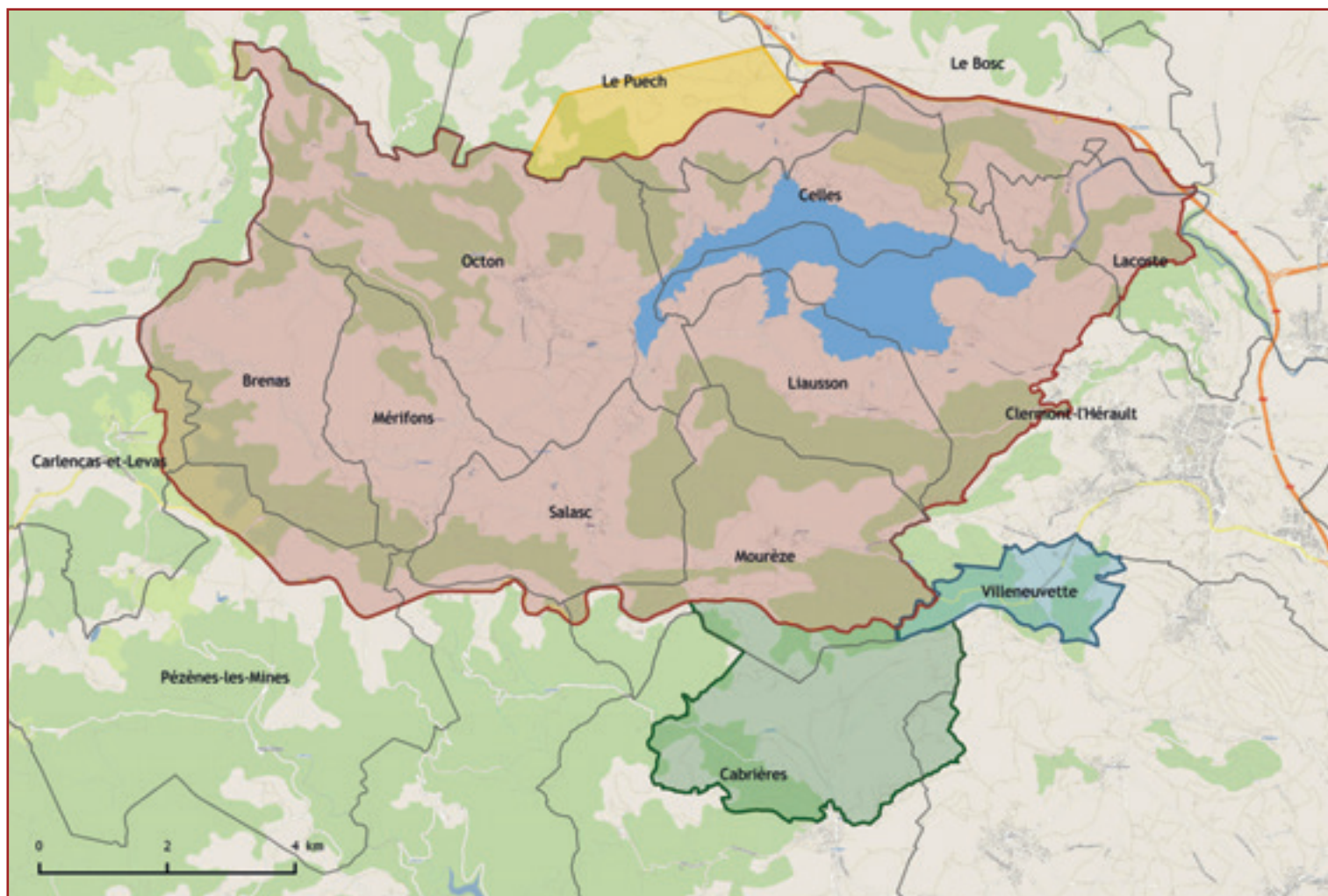
Il s'agit de construire, avec les acteurs du territoire, une offre de produits qui fera qu'une expérience dans le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze sera différente d'une expérience hors Grand Site, pour donner envie de séjourner plus longtemps.






La « formalisation » et l'animation d'une dynamique locale autour de l'esprit des lieux constituent un préalable. « L'esprit des lieux » crée, chez les acteurs du territoire, un sentiment d'appartenance et une dynamique collective et collaborative.

L'esprit de lieux percole à tous les niveaux : nom de plats dans les restaurants, étiquette de vins, produits dérivées... Le Syndicat mixte collaborera avec les services tourisme des communautés de communes membres, le Pays Cœur Hérault et le Département de l'Hérault, pour faire émerger l'esprit des lieux du Salagou et de Mourèze dans l'ensemble des activités d'animation et de promotion du Grand Site : accueil dans les Offices de tourisme, activités de pleine nature et de loisirs, œnotourisme, marketing de destination. Le Grand Site et ses partenaires encourageront l'investissement des acteurs locaux privés dans un marketing en ce sens.



Projets d'extensions



-  Grand site Salagou et de Mourèze (10 116 ha)
-  Projet d'extension du site classé sur la commune du Puech (environ 500 ha)
-  Site classé du Pic de Vissou (1 195 ha)
-  Commune de Villeneuveville - Monument historique (315 ha)
-  Limites communales

SMGS, Janvier 2015

« En premier lieu il y a cette ligne qui existe à peine
l'horizon est une idée
là entre le ciel et la terre
entre le ciel et le sol »

Michaël Batalla
Paysages maintenant

2-3

Périmètre et gouvernance

Le Grand Site et le site classé : un même périmètre

Le site classé de la vallée et du lac du Salagou et du cirque de Mourèze, et leurs abords **couvre aujourd'hui une superficie de 10 116 hectares** dont 750 hectares pour le lac. Quatorze communes sont concernées : Brenas, Carlencas-et-Levas, Celles, Clermont-l'Herault, Lacoste, Le Bosc, Le Puech, Liausson, Mérifons, Mourèze, Octon, Pézènes-les-Mines, Salasc et Valmascle.

Le Grand Site correspond exactement au périmètre du site classé : 9 833 hectares sont en site classé et 283 hectares sont en site inscrit. Enclavés dans le site classé, les centres-villages de six communes sont inscrits : Brénas, Liausson, Mérifons, Mourèze, Octon et Salasc. La commune de Celles, dont le village, les hameaux et le pôle d'accueil des Vailhés est totalement classée.

Peu commune parmi les Grands Sites, cette configuration renforce la cohérence entre **l'identité paysagère** du site classé et celle du Grand Site. Cette superposition site classé - Grand Site offre des garanties pour préserver la qualité paysagère, et traiter en particulier la gestion de la fréquentation à la bonne échelle : accès, circulation, stationnement autour du lac du Salagou et au cirque de Mourèze.

Vers une extension du Grand Site

Dans cette Opération Grand Site, le périmètre du Grand Site est limité aux sites inscrits et au site classé de la vallée, du lac du Salagou et du cirque de Mourèze, et leurs abords. Il n'inclut ni les villes-portes ni les espaces non classés des communes. Au moment où pour la première fois, le Syndicat mixte constitue un dossier d'Opération Grand Site, ce dossier propose d'examiner la cohérence de son territoire et les compléments qu'il pourrait être judicieux d'y apporter. L'approfondissement de cette réflexion fera l'objet de deux fiches action de l'Opération Grand Site : une sur l'extension du site classé, l'autre sur l'adhésion d'un territoire plus important au projet.



Un projet d'extension du site classé sur la commune du Puech

Le maire du Puech a exprimé son souhait d'élargir la protection et l'extension du site classé sur une partie de la commune du Puech, au nord du site classé. La zone concernée, d'environ 500 hectares, est située de l'autre côté de la route départementale D148E. Elle offre une unité visuelle très forte du bassin des ruffes, mais n'a pas été classée en 2003. Ce projet est à approfondir au cours de l'Opération Grand Site.

Deux demandes d'adhésion à l'Opération Grand Site : le pic de Vissou et Villeneuvevette

Durant la préparation du dossier de l'Opération Grand Site, des communes limitrophes du site classé ont sollicité leur adhésion : les communes de Cabrières et de Mourèze (la commune de Mourèze étant déjà en partie dans le site classé) pour le site classé du pic de Vissou, et la commune de Villeneuvevette. Les élus du Syndicat mixte de gestion du Salagou ont approuvé cette demande d'adhésion par délibération du 17 octobre 2014³³.

Cette demande n'est pas une demande d'extension de la protection. Ces deux sites sont déjà protégés : site classé et ZPPAUP³⁴. Considérant partager la volonté des élus du Grand Site de fonder leur projet de développement sur la qualité de leur patrimoine, les deux nouvelles communes souhaitent que la gestion patrimoniale effectuée par le Syndicat mixte dans le Grand Site puisse être étendue.

Deux espaces patrimoniaux complémentaires

La valeur patrimoniale du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze serait renforcée par l'adjonction de ces deux espaces. Dès 2003, le rapport de classement du site l'affirmait : « *L'extension du classement au site inscrit du cirque dolomitique de Mourèze a été clairement sollicitée par M. Navas, maire de la commune. Cette demande est apparue parfaitement justifiée au regard de l'intérêt pittoresque majeur de ce site, véritable archétype du monument naturel. Elle influe directement et indirectement sur la délimitation, mettant en relation les projets de classement de la vallée du Salagou et du pic de Vissou ainsi que la ZPPAUP de Villeneuvevette, l'ensemble désormais constitué en un territoire unique à haute valeur patrimoniale.* »³⁵

D'ailleurs, la fiche technique relative au site classé de la vallée et du lac du Salagou et du cirque de Mourèze, et leurs abords, proposée sur le site de la DREAL inclut « naturellement » le site classé du pic de Vissou.

Le pic de Vissou est un site classé de 2 000 ha par décret S100000666 du 20 mars 2002. L'inspecteur des Sites décrit dans son rapport de classement : « *...une conjonction de phénomènes naturels, en particulier géologiques, conjuguée au lent et talentueux modelage du terroir par des générations successives ont généré un paysage remarquable, ainsi que nombre de richesses plus secrètes, mais tout aussi exceptionnelles, qu'elles relèvent de la géologie, de la paléontologie ou de l'archéologie* »³⁶.

³³ Cf. annexe 24, Demande d'intégration de la commune de Villeneuvevette et du site classé du Pic du Vissou à l'OGS – Délibération de la commune de Villeneuvevette et Demande d'adhésion commune de Cabrières

³⁴ Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

³⁵ Cf. annexe 25, Projet de classement de la vallée et du lac du Salagou et du cirque de Mourèze et de leurs abords

³⁶ Idem

La commune de Villeneuveville comprend une cité qui abrite une manufacture royale (fabrication de drap), ensemble architectural classique et remarquable créé au XVII^e siècle sous Louis XIV, et composé de bâtiments remaniés lors de la révolution industrielle du XIX^e siècle. Une ZPPAUP permet d'y maîtriser les restaurations de l'ensemble architectural. De plus, certains bâtiments appartiennent au Département de l'Hérault.

Enjeux pour l'Opération Grand Site

Le site classé du pic de Vissou est contigu et présente des caractéristiques géologiques et hydrauliques proches du site classé de la vallée et du lac du Salagou et du cirque de Mourèze, et leurs abords.

Le pic de Vissou connaît un important développement des loisirs de pleine nature (vol libre, randonnée, escalade). Le Grand Site pourrait en encadrer la gestion. La commune de Cabrières est également reconnue pour la qualité muséographique de sa cave coopérative. Le Syndicat du cru fonde depuis des années ses pratiques viticoles et la valorisation de ses vins AOC sur leur lien au paysage et à la géologie. Cette belle dynamique viticole va dans le sens de l'axe agro-environnemental de l'Opération Grand Site et offre un bel exemple pour les viticulteurs du territoire.

L'adhésion de la commune de Villeneuveville à l'Opération Grand Site permettra, au-delà du projet de protection et de mise en valeur de la cité manufacturière gérée par la commune, de protéger l'unité paysagère dans son ensemble et les perspectives d'accès, ce qui constituera une très belle entrée sud au Grand Site. Le Département de l'Hérault a d'ailleurs lancé des projets de création d'une voie verte reliant la ville de Clermont l'Hérault au lac et à la cité de Villeneuveville.

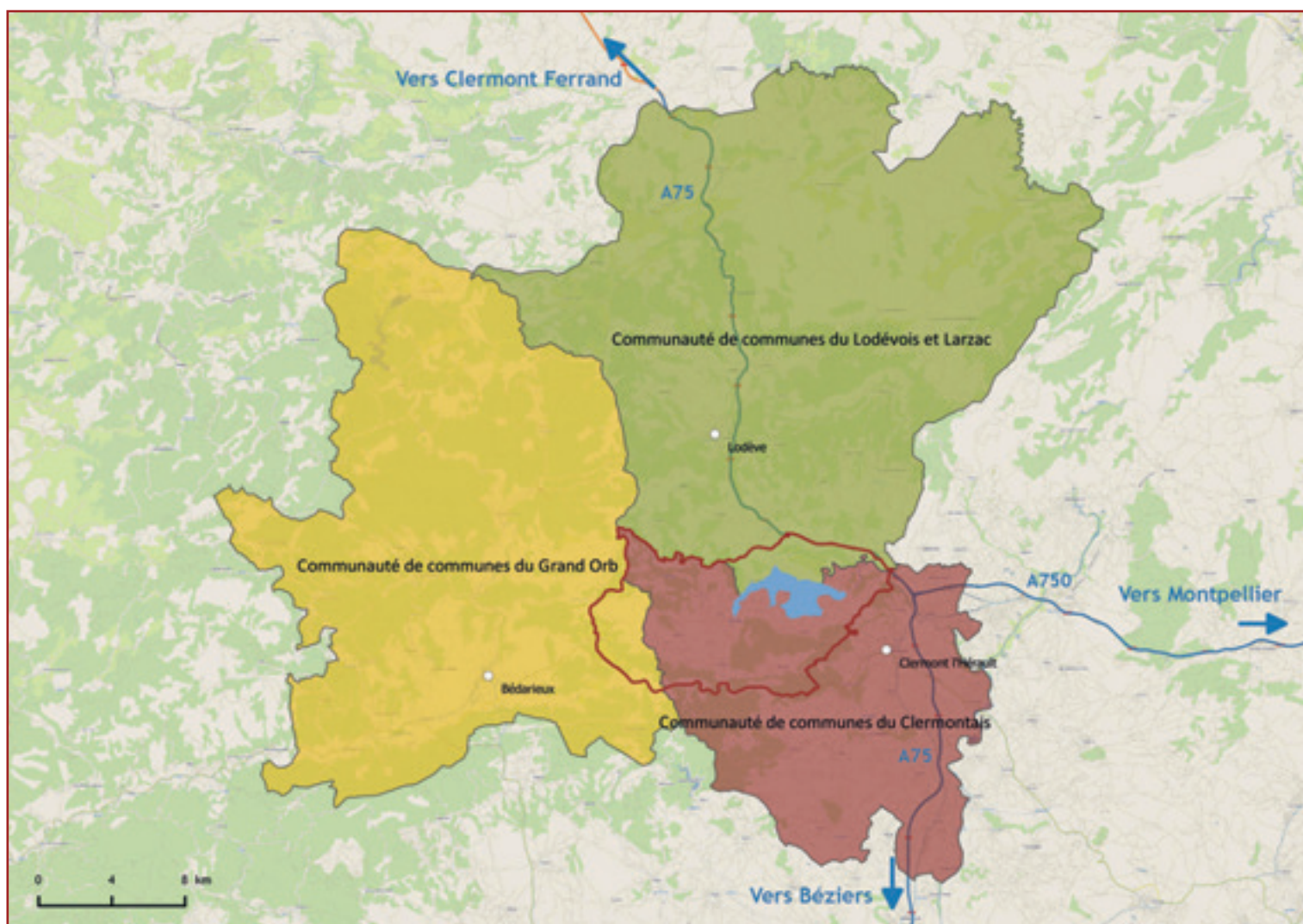
Les communes de Mourèze et de Villeneuveville travaillent sur la réhabilitation du système hydraulique qui reliait les deux villages. Un sentier de randonnée en reprend le tracé. Ce chemin expose un magnifique patrimoine hydraulique (béal, syphon, turbine...) qui serait à relier à la thématique d'interprétation « eau » du Grand Site.





Les projets qui découleront de ces adhésions, validées par le Comité syndical sont encore à l'état d'émergence. Le Grand Site se propose donc d'approfondir les liens avec ces deux communes et de définir des projets plus précis de collaboration dans le temps de l'Opération Grand Site.

Le patrimoine de ce nouveau territoire réparti sur seize communes devrait à terme constituer le périmètre du dossier de demande de label Grand Site de France.



Les trois intercommunalités membres du syndicat mixte



-  Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
-  CC du Clermontais (25 617 hab)
-  CC du Grand Orb (20 779 hab)
-  CC du Lodévois et Larzac (14418 hab)

SMGS, Décembre 2014

Une gouvernance multipolaire du Grand Site

Le site classé de la vallée et du lac du Salagou et du cirque de Mourèze, et leurs abords constitue le dispositif réglementaire principal sur lequel est fondé le Grand Site. La mise en œuvre de l'Opération Grand Site et la cohérence du périmètre doivent être soutenus par une gouvernance solide et pérenne. La gouvernance est constituée par les collectivités qui ont des intérêts patrimoniaux communs et souhaitent ensemble mettre en œuvre le projet d'Opération Grand Site en lien avec l'Etat. Il s'agit du Département de l'Hérault, et de trois communautés de communes : Clermontois, Lodévois et Larzac et Grand Orb. Elles exercent leurs responsabilités à raison de leurs compétences.

Le Département de l'Hérault détient plus de la moitié des voix au sein du Syndicat mixte de gestion du Salagou et intervient de façon prépondérante comme propriétaire gestionnaire du barrage et opérateur foncier du lac du Salagou et de ses berges. A l'image du Conservatoire du littoral pour les zones côtières et les grands lacs, le Département joue un rôle de maîtrise foncière, c'est-à-dire « d'ensembliser » sur ce domaine public. Ceci n'exclut pas l'implication des autres collectivités dans la gestion plus quotidienne des berges du lac.

Du fait de leurs compétences, les communautés de communes ont un rôle exécutif pour la mise en œuvre des aménagements et des travaux. Elles peuvent déléguer ces compétences.

Le Syndicat mixte est l'organe de coordination, avec l'Etat, de la politique suivie. Il pilote l'Opération Grand Site. C'est la structure habilitée à déposer le dossier de candidature au label Grand Site de France et qui administrera le label. Il assure la réalisation de l'ensemble des études et directement de nombreuses missions : architecte conseil, patrouilles, suivi de la fréquentation, recensements, Natura 2000, animation et concertation, information et communication, pédagogie et formation. L'attribution de la compétence travaux au Syndicat mixte pour les aménagements qui concernent l'Opération Grand Site est actuellement en débat. Elle permettrait de renforcer la cohérence des actions menées dans le Grand Site.



Les organes de décision

Attentifs aux réformes des collectivités en cours, les élus ont adopté un processus de prise de décision lors de la réunion du Comité syndical du 18 juillet 2014. Les programmes et projets sont élaborés sur le terrain par les acteurs du Grand Site, rassemblés au sein de commissions, ou groupes de travail, animés par les vice-présidents du Syndicat mixte. Chaque vice-président est issu d'une collectivité membre du Syndicat mixte, et débattent de ces propositions au sein du bureau qui porte la vision globale et stratégique du projet. Chaque vice-président anime un échange dans sa collectivité sur les thématiques travaillées. Chaque collectivité peut ainsi mandater ses représentants au Comité syndical pour la prise de décision collective.

La mise en œuvre des programmes et des projets relèvent principalement des membres du Syndicat mixte de gestion du Salagou, du Département de l'Hérault et des Communautés de communes, selon leurs compétences. Par délégation les études et certaines actions sont menées par le Syndicat.

Les représentants du comité syndical débattent et co-décident avec l'Etat au sein du comité de pilotage de l'Opération Grand Site. Un comité technique composé des représentants des services des collectivités membres du Syndicat mixte et de représentants de l'Etat examine les modalités de la coordination technique et financière et de la mise en œuvre des décisions du comité syndical.

Compte tenu du caractère évolutif des réformes en cours, le Syndicat mixte prévoit d'adapter sa gouvernance dans les prochaines années en fonction de l'évolution des statuts des collectivités et à raison de leurs compétences.

La participation des habitants

L'inclusion de six villages dans le Grand Site, en partie classés ou inscrits, crée une exigence d'implication forte des habitants dans l'Opération Grand Site. Or, tous les habitants ne partagent pas la même vision de l'avenir et des paysages du Grand Site. Pour certains, n'ayant connu la vallée qu'avec le lac, la vocation touristique et de loisirs de nature du territoire est une évidence. Certains acteurs approuvent les aménagements progressifs, et regrettent que le développement soit trop lent. D'autres usagers voudraient conserver l'esprit de liberté et de jouissance de l'espace naturel qui laisse peu à peu place à la gestion et l'organisation par un code de conduite. D'autres craignent les mesures de protection qui « endorment », voire statufient le site, en y restreignant l'initiative et la vie locale.

Deux visions du paysage se rencontrent : le paysage comme espace de contemplation, de silence, de ressourcement et de bien-être, salubre pour des populations urbaines souffrant de « trop plein », de foule, de véhicules, et de nuisances sonores. Le besoin d'animation du paysage comme cadre de vie rurale peut s'inscrire en opposition. Certains habitants du site et des villes-portes, pour conserver un lien vivant avec ce cadre grandiose, rêvent d'une animation culturelle, sociale et sportive plus fournie, et de davantage de moyens de transport public des villages vers le lac, vers et depuis les villes-portes. Ces visions ne sont pas incompatibles. Elles peuvent être portées alternativement par la même personne et s'épanouir sur des espaces différents dans un site aussi étendu. Il est un fait : le Grand Site ne laisse pas indifférent. Ateliers, manifestations, fêtes mobilisent acteurs et habitants. La passion domine les réunions, toujours très suivies et animées. Le comité syndical a toujours eu le *quorum*.

En réaction au lancement de l'Opération Grand Site en 2010, quelques habitants se sont regroupés au sein d'un collectif dénommé « le Petit site ». Ce collectif exprime la peur d'une mise en tourisme globale et forcenée, oublieuse des habitants qui vivent au cœur du site classé. Certains de ses membres participent aux réunions organisées par le Syndicat mixte, d'autres refusent de « collaborer ». Cette position apparaît cependant minoritaire. Une enquête sur la perception du Grand Site montre que la fréquentation touristique est bien vécue. Moins de 10% des habitants et visiteurs de proximité (Lodévois et Clermontois) souhaiterait qu'elle soit restreinte. La majorité des habitants y voit une chance pour le maintien de la vie économique et sociale dans le Grand Site mais souhaite en même temps préserver le cadre de vie, la tranquillité et la propreté du site.

Des commissions et groupes de travail

Depuis sa création en 2005, le Syndicat mixte a constitué une communauté de travail de 150 à 200 personnes qu'il rassemble et met en lien au quotidien, via diverses commissions et groupes de travail. La plus importante, la commission dite « Fréquentation » compte une cinquantaine de personnes d'univers très variés : agents assermentés (gendarmes, ONCFS, police municipale...), techniciens des collectivités et de l'Etat, prestataires touristiques, élus, associations, fédérations et bénévoles « amoureux du site »... Réunie quatre fois par an, elle examine et suit les projets liés à la gestion de la fréquentation. En partenariat avec la police de la nature (ONCFS / ONEMA) la commission peut être amenée à intervenir sur les blogs et sites internet de visiteurs du Grand Site quand des préconisations d'usages vont à l'encontre du code de conduite (camping sauvage, circuits de moto cross...). Cette communauté de travail a l'occasion de se retrouver autour de « travaux pratiques » lors de chantiers bénévoles : arrachage de plantes invasives, débroussaillage autour de capitelles, ateliers paysage et esprit des lieux, et participent à la mise en valeur concrète des paysages. La commission fait remonter ses propositions auprès du comité syndical.



D'autres groupes s'organisent autour d'actions sur la base du volontariat mais aussi de l'engagement. La mairie de Celles a par exemple ouvert la réflexion sur son document d'urbanisme (PLU) aux particuliers passionnés par le devenir du village, en créant l'association « Vivons Celles ». Le Grand Site fait appel ponctuellement aux avis d'experts rassemblés au sein d'un « Conseil culturel et scientifique » impliquant géologues, naturalistes et érudits locaux. La participation à l'Opération Grand Site s'organise autour de quatre axes de travail : Fréquentation, Agro-environnement, Développement, Patrimoine. Dans chaque axe, les réflexions sont animées par un vice-président. Chaque mairie a désigné des conseillers municipaux référents. Ces conseillers municipaux à leur tour animeront des débats au sein de leur conseil municipal.

Le Syndicat mixte est reconnu dans son rôle d'animation et de mise en réseau des acteurs locaux. En 2014, le Syndicat mixte a collaboré avec le conseil municipal des enfants de Clermont l'Hérault. Une centaine de personnes ont échangé de façon ludique autour du code de conduite dans le site classé.



Pour la préparation du dossier de l'Opération Grand Site, la mobilisation a été forte. Dès 2013, un voyage des élus du Grand Site a été organisé au Grand Site de France du Puy Mary afin de réfléchir à la notion d'esprit des lieux et d'esquisser les ambitions pour l'Opération Grand Site. Durant l'année 2014, pour nourrir la rédaction du programme, le Syndicat mixte a animé une série d'ateliers réunissant chaque fois des élus et des acteurs.

Un atelier technique a eu lieu à Clermont l'Hérault, **une réunion publique** à Cartels.

Un atelier autour des **ambitions** s'est tenu à Liausson et Clermont l'Hérault en juin et a permis de consulter et d'informer les nouveaux élus et délégués communautaires sur le projet de territoire, suite aux élections municipales et intercommunales.

Deux ateliers ont permis d'éclaircir **les valeurs du Grand Site et de l'esprit des lieux**, l'un à Celles en mars et, l'autre à Mourèze et Celles en juillet. Le type de développement envisageable en site classé a également été abordé.

Trois ateliers sur le développement économique, tenus de mars à juin à Clermont l'Hérault, Lodève et Celles avaient pour objet de déterminer **la place du tourisme** sur la base du rapport « Atout France »³⁷.

Le Syndicat mixte a proposé aux participants des plages de temps créatives (évoqueries, interprétation, expression) afin de relier les projets à l'esprit des lieux et de s'appuyer sur la qualité des paysages.

³⁷ Cf. annexe 12 : Rapport Atout France

Des rassemblements et des manifestations

Le Grand Site organise régulièrement des événements marquants. En 2008, les Etats généraux du Salagou rassemblent une centaine de personnes pour débattre du futur du Salagou et de Mourèze. Ces Etats généraux dégagent une volonté de valoriser collectivement la vallée du Salagou et le cirque de Mourèze. En 2009, les 40 ans du lac mobilisent les communes du Grand Site autour de débats, expositions, visites guidées, conférences, marchés de producteurs, épreuves sportives, concert en plein air, bal et feu d'artifice, pour se rappeler, mieux connaître l'histoire du site et arpenter des paysages différemment.



En 2010, le Syndicat mixte organise les « Portes ouvertes sur le Salagou ». Des associations (Compagnie théâtrale Les Arts Oseurs, La Manufacture des paysages, La Salsepareille, le CAUE de l'Hérault, le Réseau des Grands Sites de France) présentent différents aspects du Grand Site, de ses habitants, ses visiteurs, sa faune, ses paysages... En fin de semaine, l'ensemble des élus a officiellement signé la Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages et lance le projet d'Opération Grand Site.

La mobilisation des habitants et des visiteurs passe sans conteste par l'organisation d'événements fédérateurs autour du paysage vivant. Les rassemblements sportifs, thématiques (géologie, agriculture, nature, histoire...) ou culturels créent des occasions conviviales de partager l'esprit des lieux et le sens du vivre ensemble dans un paysage singulier.

Sur ces bases, l'Opération Grand Site continuera à donner toute la place possible aux habitants pour s'impliquer dans la gestion et la valorisation du Grand Site.



Conclusion

L'ambition de l'Opération Grand Site est de retisser des liens autour d'une histoire singulière, incarnée dans un paysage protégé. Relier habitants et visiteurs redonnera au site une cohérence, un sens partagé, vecteur de développement durable.

Sur la base d'un processus de « résilience paysagère » l'Opération Grand Site construit un projet identitaire. D'un paysage qui s'impose aux habitants, vers un paysage qui leur est propre, qui les fait vivre, dont ils se revendiquent les héritiers et qu'ils sont fiers de présenter aux visiteurs et de transmettre à leurs enfants.

Un document complémentaire – le Tome II « Opération Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze » programme d'action 2016-2020, présente de façon plus opérationnelle les actions à mettre en œuvre pour l'obtention du label Grand Site de France.







Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

18 avenue Raymond Lacombe - 34 800 Clermont l'Hérault
www.lesalagou.fr - info@lesalagou.fr - 04 67 44 68 86

© FDLN 2016 Kogito

